

Notices pittoresques sur les  
antiquités et les monumens  
du Berri, publiées par M.  
Hazé,...

Hazé, François-Alexandre (1803-1864). Auteur du texte. Notices pittoresques sur les antiquités et les monumens du Berri, publiées par M. Hazé,.... 1834.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

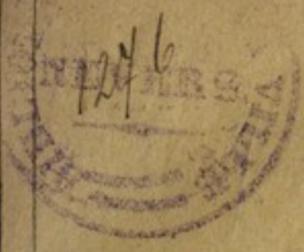
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



N. M. 1276

# Notices Historiques

SUR LES

## ANTROUVILLES

ET LES MONUMENS

## DU BERRI.

—  
Première Livraison  
—

Bourges,

Just BERNARD, libraire et marchand de gravures, rue du Grand-Saint-Christophe.

PARIS,

Just TESSIER, libraire, quai des Augustins, n. 37, et tous les marchands de nouveautés.

—  
1834.

M  
75

1944

St. Louis, Missouri

AMERICAN

ET LES NOMMÉS

DU BUREAU

Principal

General

THE AMERICAN ...

SALES

For further ...

1944

# Notices Historiques

N. M. 1276

SUR LES

ANTROUVES

ET LES MONUMENS

DU BERRI;

PUBLIÉES

*Par M. Hazé,*

PEINTRE, CONSERVATEUR DES MONUMENS DU DÉPARTEMENT DU CHER, MEMBRE DE LA COMMISSION  
D'HISTOIRE ET DE STATISTIQUE DU MÊME DÉPARTEMENT.



Bourges,

Just BERNARD, libraire et marchand de gravures, rue du Grand-Saint-Christophe;

PARIS,

Just TESSIER, libraire, quai des Augustins, n. 37, et tous les marchands de nouveautés.

—  
1834.

Journal de la Société de Médecine

1847

1847

Journal de la Société de Médecine

1847

Journal de la Société de Médecine

1847

Journal de la Société de Médecine

Journal de la Société de Médecine



1847

Journal de la Société de Médecine

Journal de la Société de Médecine

1847

Journal de la Société de Médecine

1847

BOURGES, IMPRIM. DE MANCEROY.



NOMMÉ Conservateur des Monumens du Cher par M. le Ministre de l'Intérieur, j'ai dû m'occuper non seulement de ceux qui sont encore debout, mais rechercher ce qui reste des nombreuses ruines qui couvrent ce pays.

Des fouilles viennent d'être exécutées à Drevant, arrondissement de St.-Amand, au moyen de quelques fonds alloués par le gouvernement; elles ont fait découvrir les débris d'un Temple, d'un grand Théâtre, des Thermes et une foule d'objets prouvant toute l'importance de cette localité, aujourd'hui modeste village, fondé sur les restes d'une vaste cité, dont le nom même s'est perdu dans la nuit des temps.

Si on s'occupait, dans chaque département, de travaux semblables, et si on fixait sur des cartes ce qui reste des voies romaines conservées, ou dont on trouve seulement les traces, les directions, la position des ruines, leur caractère, l'âge auquel on peut les faire remonter, il résulterait de l'ensemble de ces travaux des connaissances historiques nouvelles, des moyens d'expliquer une foule de faits restés obscurs, et un nouvel itinéraire des Gaules, ou, au moins, des moyens de compléter ceux que nous possédons.

En attendant qu'un travail d'ensemble soit ordonné sur cette matière, je me propose de traiter en plusieurs livraisons successives ce que je pourrai recueillir sur les monumens et les antiquités du Berri, avec les détails dont ils seront susceptibles, comme plans,

coupes , élévations et sites. Je dresserai au besoin les cartes de leurs gissemens , pour les rattacher par des distances exactes à des points géographiques connus. Ces matériaux isolés d'abord se compléteront dans la suite : ils auront l'avantage de conserver à nos successeurs , non seulement l'état artistique des connaissances de nos pères , pendant et après le moyen âge , mais encore ces nombreuses traces qu'une grande nation avait si fortement imprimées sur notre sol et que la main du temps efface chaque jour.

Encouragé par le gouvernement qui va faire faire de nouvelles fouilles , j'espère l'être encore et par les personnes qui se livrent aux études archéologiques , et par tous les habitans du Berri qui désirent connaître l'histoire monumentale de leur pays.

 HAZÉ,

# NOTICES PITTORESQUES

SUR

## LES ANTIQUITÉS ET LES MONUMENS

### Du Berri.

#### ANTIQUITÉS DE DREVANT.

DREVANT, commune de l'arrondissement de Saint-Amand, située à une lieue de cette dernière ville, est un des lieux les plus riches en antiquités. Caylus le désigne sous le nom de Milan; d'autres le nomment Dervant, de *Derwent*, mot celtique qui signifie les chênes. Cette dénomination est d'ailleurs conforme à la prononciation de quelques-uns des habitans du pays qui disent encore Dervant.

On y arrive, de Saint-Amand, par une ancienne voie romaine, très-bien conservée : elle se trouve entre le canal du Berri, nouvellement creusé et la grande route actuelle de Montluçon, passant anciennement dans le bourg de Drevant. Cette voie romaine venait d'Alichamp, et conduisait à Nérès.

#### RUINES D'UN TEMPLE.

Le gouvernement avait établi, il y a quelques années, un camp à Drevant, destiné à retenir les soldats condamnés pour délits militaires, où ils étaient employés aux travaux de terrassements du canal.

Ce camp se trouvait sur l'emplacement d'un vaste temple dont la planche 1<sup>re</sup> fait connaître le plan. Toute sa surface était sillonnée par les fondations récemment détruites des baraques établies dans ce camp, et les soldats y avaient

trouvé beaucoup d'objets antiques, recueillis, dans le temps, par diverses personnes des environs. C'est dans ce lieu, et sur quelques ruines encore apparentes au point A, que j'ai cru devoir commencer les fouilles. Elles ont fait découvrir un mur construit en petit appareil, avec une sorte de pierre du pays, qui, moins solide que le mortier, s'est exfoliée, et a laissé en saillies tous les joints faits avec ce mortier. Ce mur, suivi dans la direction du sud-ouest, s'est perdu en *n*; mais un pilastre, trouvé à quelques pieds plus loin, a fait supposer qu'il y avait une baie ou une ouverture de porte en cet endroit. Enfin, continuant de suivre cette trace, elle a conduit au mur P, en retour d'équerre.

L'angle déjà mis à découvert en A, il ne s'agissait plus que de prolonger deux des trois côtés d'un carré, pour figurer le quatrième, dont quelques fouilles ont fait reconnaître la présence en W. Les lignes pleines en noir, sur le plan, représentent la maçonnerie découverte; et, les lignes rouges, celle qui n'a pu l'être, ou à défaut de temps, ou parce que des haies vives servant de clôture à des propriétés particulières, se trouvaient dessus, comme on le voit par la figure; enfin, les parties coloriées en jaune indiquent ce qui est tout-à-fait ruiné.

Les fouilles reprises au point B, on y a trouvé les ruines d'un escalier dont quatre

marches subsistent, et la place de la cinquième se reconnaît encore. Il y avait sur ces marches des débris de poterie rouge dans le genre de notre poterie actuelle de Sarguemine; et d'une autre poterie de couleur ardoisée, ornée de filets ou petits dessins horizontaux.

Il s'y trouvait encore des cendres, des os d'animaux, des clous, ainsi que des morceaux de fer plat, dont l'état d'oxidation n'a pas permis de juger les formes et la destination. Une grande partie de ces objets ont été envoyés à la mairie de Bourges, pour être réunis aux antiquités qu'on se propose de déposer dans le musée départemental que M. le préfet a fondé par son arrêté du 30 juin dernier.

Les ouvriers s'étant ensuite dirigés en C et C', le mur était revêtu, à l'extérieur, d'un enduit de chaux et de sable, sans addition de brique pilée, ou au moins cette dernière en très-petite quantité. Cet enduit, parfaitement uni et dressé comme tous ceux qui ont été trouvés dans ces ruines, était peint avec une couleur rouge qui avait pénétré dans le mortier, à l'épaisseur d'un quart de ligne. Voulant alors déterminer la largeur de ce mur, il s'est trouvé lié à d'autres constructions qui ont fait découvrir les pièces D, E, F, G, H, I et K, dont on peut apprécier l'étendue par les cottes métriques qui sont sur le plan. La salle D creusée jusqu'au sol, on y a trouvé des tuiles encore liées par de la chaux: elles semblent provenir de la toiture; des fragmens d'enduit rouge, des cendres, du charbon de bois, des cloux de très-grande dimension, et une médaille en bronze, d'un très-petit module. Le sol de la salle G est plus profond et n'a pas été mis à découvert; il en a été de même de la salle F. Celles I et K présentent, dans des dimensions un peu plus petites, les mêmes dispositions que celles D et E. La pièce H était peinte en rouge, sur la surface de toutes les parties des murs qui ont été déblayées: elle contenait aussi des cendres, des os d'oiseaux et autres animaux, et même de la houille ou charbon de terre.

Le mur M auquel on a été amené par la dé-

couverte des salles H et I, a été mis à découvert dans toutes les parties en lignes noires, par des sondages de trois pieds en trois pieds: il se retrouve en R et T, et semble former une seconde enceinte que les parties colorées en rouge, sur le plan, font supposer. Cependant, cette enceinte, qui peut-être formait une galerie, était fermée en R et ouverte vers T. Le mur M est encore revêtu d'un enduit peint en rouge, semblable à celui observé sur le mur C et C'; et le sol de cette sorte de galerie est recouvert d'un ciment de la même couleur, que l'on retrouve encore aux points X X.

L'espace marqué N semblait être l'une des entrées principales; car on y a trouvé un large seuil à deux voies qui a été dessiné en grand et avec détail, pl. 4, fig. 1 et 2; les cottes en indiquent les dimensions, et les détails de construction y sont figurés dans leur état actuel.

Le mur L est encore une troisième enceinte, placée en avant, à plus de 6 mètres de la seconde. La partie en rouge n'a pas été sondée; mais tout en indique l'existence jusqu'en L L'. Il est présumable, d'après les ruines trouvées en V, que cette enceinte se prolongeait tout autour; les fragmens découverts au point Q en sont la preuve évidente. Une récolte de blé et les haies existant de U à X, et sur deux des autres côtés, ayant empêché de continuer les fouilles, il est presque certain que les lignes tracées en rouge sur le plan se seraient exactement trouvées comme elles sont figurées; car le propriétaire du champ qui est au bas de la planche est convenu avoir enlevé en n', entre L et L', les pierres d'un seuil semblable à celui dont il vient d'être question, trouvé vis-à-vis en N. Ainsi, on doit penser que les enceintes étaient ouvertes au milieu des quatre côtés par un portique, dont on trouverait sans doute les traces si on fouillait au milieu des deux autres côtés, à l'ouest et au nord.

Le devant des murs extérieurs de ce temple était garni de dalles dans lesquelles il avait été creusé un canivet, pour recevoir les eaux pluviales. On en trouve encore des traces bien conservées en O' et O. Ces dalles ont été en-

levées par les propriétaires voisins, pour être employées à des constructions modernes. On aperçoit encore en X X, et presque à la surface de la terre, le ciment qui servait de carrelage aux galeries, parallèles à celles déjà découvertes, et dont les lignes ponctuées indiquent la trace présumée; ce qui ne pourra être vérifié qu'après la récolte du champ, et avec l'agrément du propriétaire.

Les dispositions trouvées vers B et C C' ayant fait supposer des constructions semblables à l'angle occidental de la grande enceinte, les fouilles ont fait découvrir la salle S, à peu près semblables à celle H: elle était sous un monceau de plus de 4 pieds de décombres. Les murs dont il existe encore une hauteur d'environ 5 pieds, sont revêtus du même enduit rouge dont j'ai déjà parlé; mais comme il en existe de grandes surfaces bien conservées, j'ai pu observer avec quel art cet enduit était dressé. On n'y remarque pas la plus légère ondulation, et sa surface est aussi régulièrement plane que si elle était formée de tables de marbre, préalablement dressées, et appliquées au mur. Cette salle, ayant été creusée jusqu'au sol et parfaitement déblayée, il ne s'y est trouvé aucun indice de porte, pour y pénétrer, non plus que dans les autres salles D, E, F, G, H, I et K, déjà décrites; mais il y avait près d'un des angles une sorte de pilastre en pierre dont il serait difficile d'indiquer l'usage. Cette salle était remplie de débris comme ceux trouvés dans les autres; seulement ils s'y sont trouvés en plus grand nombre, et dans un meilleur état de conservation, notamment des pièces de terre cuite moulée, destinées à décorer le bord des toits. Ces pièces dont la face est représentée fig. 8, pl. 4, étaient décorées avec une tête de bœuf portant une palmette dont deux branches sortent de chaque côté de la gueule, du milieu de laquelle on voit pendre le bout de la langue. Deux petites rosaces décorent les deux angles du bas. Ceux du haut sont arrondis selon la forme de la palmette. Ces pièces étaient soudées à un bout de tuile ronde comme celle figure 4, même planche, et se plaçaient au bas

et le long du bord du toit, ce qui formait une décoration d'un très-bon goût et a servi de type à ces ornemens de fer fondu dont on décore les frontons de quelques ouvrages modernes. Des tuiles à rebord presque entières y ont été trouvées, ainsi que les tuiles rondes destinées à en couvrir les joints. Quelques-unes de ces dernières contenaient encore le mortier qui avait servi à les lier. On y voyait le creux occupé par les bords des deux tuiles qu'elles étaient destinées à recouvrir.

La figure 5, toujours planche 4, est un morceau de tuile cassée dans le sens de sa longueur; son profil est dessiné à côté; on y remarque un angle coupé pour favoriser le recouvrement et un trou pour pouvoir y placer un clou. Il est probable que celles du bas seulement étaient fixées à l'aide de ce moyen, car on en trouve peu qui aient été percées. La figure 9 indique la manière dont elles étaient réunies, et la figure 4 fait voir un petit ornement sur les tuiles rondes qui ne se rencontre que rarement sur celles de ce genre.

La figure 7 est une disposition très-curieuse de carreaux à recouvrement, trouvés dans le même endroit; ces carreaux, comme on le voit par la figure et son profil, étaient entaillés à moitié de leur épaisseur, s'agrafaient les uns dans les autres, et devaient former un carrelage plus solide que les nôtres. Le dessus était peint en rouge; mais la plupart étaient brisés. Les constructeurs modernes pourraient peut-être trouver dans cet ancien système, oublié depuis des siècles, des moyens de perfectionner cette fabrication qui a fait peu de progrès.

C'est encore dans ce lieu que se sont trouvés deux fragmens de pots contenant des couleurs: l'un rempli d'une pâte violacée dans le genre de notre laque brune actuelle, et l'autre de rouge semblable à celui appliqué sur les murs. Ces couleurs se délayent encore facilement, et on remarque en dehors des vases qui les contiennent les gouttes qui ont coulé des pinceaux, en les frottant sur leurs bords, pour en ôter le superflu.

Parmi les autres objets découverts dans le même

lieu, on a remarqué un fragment d'enduit couleur de chair très-bien conservé. La teinte en était bien fondue, et le dessous préparé avec une couleur verdâtre qui devait souvent favoriser cette nuance; au surplus, toutes ces peintures étaient solides et ne se détachaient point par le frottement. Quel véhicule avait servi à les fixer?... Le mortier frais avait bien pu servir pour les premières couches, les secondes étaient-elles appliquées immédiatement après, ou posées plus tard, et par quel procédé?... c'est ce que j'ignore. Les autres fragmens d'enduits peints font supposer que toute cette salle était revêtue de peintures très-soignées.

Le sanctuaire de ce temple formait un carré un peu allongé: il n'était placé ni exactement au centre de l'enceinte générale, ni parallèlement à aucun de ses côtés; car il formait avec eux, comme on peut s'en convaincre par la seule inspection de la planche 1<sup>re</sup>, un angle de deux degrés. Nous n'avons pu en découvrir que les fondations; celles du dehors Y ont 70 centimètres d'épaisseur, et celles de la *Cella* Z, 80 centimètres. L'intérieur avait 7 mètres carrés, tel qu'on le voit indiqué sur le plan, par les cottes qui ne sont pas égales pour la largeur des galeries qui l'entouraient, car les deux du nord et de l'est ont 3 mètres 30 centimètres, tandis que celle du midi a 3 mètres 20 centimètres, et celle de l'ouest seulement 2 mètres 50 centimètres. Il existe aux deux angles de cette dernière galerie deux fragmens de murailles qui font penser qu'il existait une autre construction adossée à celle-ci; mais n'en ayant trouvé qu'un demi-mètre de longueur, on ne peut se livrer qu'à des conjectures, et, ici, je me borne à décrire ce qui existe.

Lorsque les condamnés militaires étaient campés dans ce lieu, un monceau de débris assez relevé recouvrait cette partie du terrain; on le fit déblayer, et il y fut trouvé une grande quantité d'objets dont une partie est maintenant possédée par M. Haignaïré, qui s'occupe d'études archéologiques. Les figures

6, 10 et 11 sont les dessins de divers fragmens d'architecture qui faisaient partie de la décoration de cette partie du temple.

La figure 6 est une sorte de pièce de rapport en pierre dont les plans B C et le profil A font connaître la structure. Sa forme arrondie permettait de la placer aux angles d'un autel ou autour d'une base de colonne. Un trou qui se trouve derrière semblait destiné à y sceller un crampon de fer pour la fixer. Cette pierre, d'un dessin correct, est dans un parfait état de conservation et très-curieuse comme décoration susceptible de s'appliquer après coup.

La figure 10 est un fragment de fût de colonne, orné de sculptures d'assez bon goût; son module, déterminé par la cotte, indique une colonne élevée; le monument auquel elle appartenait doit être postérieur au troisième siècle; car ce n'est que vers sa fin, et sous l'empire d'Aurélien, qui vivait de 270 à 276 ans après Jésus-Christ, qu'on a commencé à surcharger l'architecture, et notamment des colonnes d'une multitude d'ornemens.

La figure 11 est un autel votif, dont E est le plan.

#### THERMES.

Les ruines de cet établissement sont au sud-est du temple dont nous venons de parler, et plus rapprochées du canal. Elles présentent des traces mieux conservées, et une partie des murs s'élèvent encore de deux ou trois pieds au-dessus du sol actuel. Sa forme en croix grecque a fait supposer que c'était les débris d'une église qui avait appartenu aux premiers temps du christianisme dans les Gaules; mais les dispositions spéciales, trouvées dans les parties déblayées, ne permettent pas de douter de l'usage de ce monument comme établissement thermal.

La galerie A avait semblé d'abord diviser deux corps de bâtimens semblables. Celui composé des pièces C, E, F, G, H, D, L, M, Q et R, et un autre de l'autre côté, vers T, U et V; mais

cette partie, actuellement couverte par des haies et des terres cultivées, n'ayant pu être examinée, on ne s'est point assuré de ce qui pouvait se rattacher au dehors de la pièce A; il y existe encore, du côté du mur B et B', des vestiges d'un petit aqueduc creusé dans des pierres de Meillant, assemblées avec du fer d'un pouce carré. Cet aqueduc avait 33 centimètres de large sur 15 de profondeur, et était recouvert par des tuiles à rebord, comme celles fig. 9 de la planche 4. Elles étaient renversées et garnies de mortier par-dessus. Cet aqueduc était dirigé de B' à B. Les parties jaunes étant sur le plan celles tout-à-fait ruinées et dont il n'existe plus de traces, on n'a pu suivre davantage cet aqueduc.

Des paysans trouvèrent, en 1831, vers le point U, les deux pieds d'une statue de bronze de grandeur naturelle; l'un, le pied gauche, fig. 22, p. 4, était assez bien conservé; la chaussure en est remarquable; on voit en H, même planche, sa disposition du côté du talon. L'autre pied, dont il n'existe qu'un fragment, est dessiné fig. 21: ils étaient fixés avec du plomb dont il reste une assez grande quantité dans l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'on peut en juger par les figures; on y voit aussi la trace du déchirement du métal quand cette statue a été brisée.

Quelques fragmens trouvés depuis au même endroit, prouvent que, dès cette époque, on connaissait l'art de couler en bronze avec une certaine perfection; car l'un de ces débris n'a pas plus d'une ligne d'épaisseur, et quelques fois moins dans certaines parties.

Ces deux pieds, après avoir passé dans plusieurs mains, ont été achetés par M. Haignairé qui s'occupe d'archéologie et dont les lumières m'ont souvent guidé dans les recherches auxquelles je me suis livré.

Le mur BB' était visible à l'extérieur; seulement il y avait au point S quelques traces de conduits, et le sol était plus bas. C'est près de là que j'ai trouvé un seuil de porte d'un mètre 25 centimètres, avec deux pieds droits formant la première assise. Cette porte, quoi-

que plus petite, ressemble beaucoup à celle décrite pl. 1<sup>r</sup>, lettre N. C'est près de cet endroit que la clé, pl. 4, fig. 14, a été trouvée.

Nous avons parlé d'un reste d'aqueduc, découvert le long du mur S du côté U et T. Sur cet aqueduc se trouvait un ciment qui le recouvrait; mais il n'était pas colorié en rouge, comme au temple. Le mur V se continue sous un chemin qui conduit au Cher, et des terres ensemencées dans lesquelles je n'ai pu fouiller. Je l'ai retrouvé encore à 28 mètres de la porte B: il se rattache sans doute à d'autres constructions mieux conservées, à cause de la différence de niveau qui laisserait à ces murs, si on les découvrait jusqu'au sol, environ 3 mètres d'élévation: elles étaient le complément de l'établissement thermal; et si, plus tard, il était possible de fouiller dans ce lieu, il est supposable qu'on y trouverait des objets mieux conservés.

Les mesures de la salle A la portent à une longueur de 33 mètres sur 8 mètres 50 centimètres de largeur; c'était peut-être un vestibule. Le sol n'en a pas été découvert; seulement, vers X, on a déblayé un mur encore élevé de deux pieds sur lequel se sont trouvées quelques dalles et trois conduits de 15 centimètres de diamètre qui étaient encore garnis, il y a peu de temps, de poteries carrées. La partie en jaune formant le prolongement du mur vis-à-vis le mur X, est tout-à-fait ruinée. Ce mur se prolongeait probablement jusqu'à l'angle de la salle G. Au surplus, d'autres fouilles seraient nécessaires pour l'expliquer; à moins que le mur X ne soit resté à hauteur d'appui, et que celui-ci ait été la véritable clôture de la salle A. Les quatre salles C D L et M ont été découvertes en 1831, lors des travaux du canal. La teinte jetée sur celles C D et L indique un ciment qui en formait l'aire ou carrelage: il est de couleur rosée; mais il a beaucoup souffert par le passage des voitures qui ont servi à enlever les terres. A cette époque, le mur séparatif des salles L et M existait encore, et n'a été abattu que pour rendre le chemin plus commode. Les ouvriers disent

qu'il y existait une ouverture que j'ai tracée dans le plan. Mais le sol de la salle M semble être beaucoup plus bas. Celles D et L sont de même niveau ; mais celle C est plus élevée et au niveau de celle A. Les ouvertures laissées en blanc dans les murs de la salle L indiquent des trous garnis autrefois de poteries carrées d'environ 15 ou 20 centimètres ; deux de ces conduits communiquent aux petites pièces triangulaires, lettres NN ; ces deux petites pièces inégales entr'elles, comme les mesures l'indiquent, n'ont pas été creusées : elles ne laissent apercevoir aucune trace de porte.

On voit encore autour de la grande salle L un petit mur de 8 pouces de hauteur sur 15 de largeur, qui supportait des conduits en poterie, comme ceux désignés en plan, coupe et perspective, fig. 13 et 19, pl. 4.

Dans les parties de cette même salle, au lieu de tuyaux en poterie, ce sont des tuiles à rebord posées dans du ciment. Ces tuyaux, ayant des ouvertures rondes ou carrées, comme l'indiquent les figures que nous venons de désigner, il y a lieu de croire qu'ils servaient à conduire la chaleur. Ceux qui passaient dans les ouvertures, traversant les murs et communiquant au-dehors ou dans les deux pièces NN, se trouvaient plus élevés d'environ un pied. Le mur détruit et coloré en jaune sur la planche, servant de séparation entre les salles D et L, avait deux ouvertures aux points PP, disposées comme celle du temple, planche 4, figure 1<sup>re</sup> ; mais dans un état presque complet de ruines.

La pièce I, pl. 2, semble avoir été une espèce de baignoire ; le carrelage en a été complètement détruit, ainsi que la majeure partie des murs latéraux. On voit dans un des angles l'emplacement d'un conduit qui devait verser les eaux dans une rigole placée extérieurement et dont on a tracé les débris existant en K.

E est une autre piscine ou baignoire hémicirculaire dans laquelle on amenait l'eau par un conduit en plomb traversant le mur et dont il existe encore une partie. Les lettres A, B, C, indiquent la trace d'un autre conduit intérieur

servant à y amener l'eau qui s'y rendait par un canal formé d'une tuile renversée posée en B ; les parois latérales étaient formées d'un enduit de ciment très-épais renforcé par des briques qui y étaient appliquées. Cette paroi était encore revêtue, dans le bas, d'un parement de dalles de pierre blanche maintenues par des crampons de fer. Le pavé était de pierre blanche semblable, et d'un marbre blanc et gris ayant un aspect granitique, connu sous le nom de marbre saccharoïde gris des Pyrénées.

Cette pièce contenait, comme toutes celles qui ont été déblayées, des pierres noircies par le feu et des fragmens de verre à vitre sur lesquels il existait encore un ciment très-adhérent servant sans doute à les fixer et qu'on ne saurait en séparer. Ce verre, au surplus, s'exfolie quand on le touche ; il est d'ailleurs très-épais, ainsi que différens fragmens d'enduits peints à fresque de diverses couleurs, sur lesquels on voyait encore des dessins élégans exécutés avec beaucoup d'habileté. C'est là que se sont trouvés, en très-grande quantité, des pièces de fer en forme de bouton à olive comme ceux que l'on emploie aux fermetures de portes ou de placards. La fig. 15, pl. 4, en donne la forme. Peut-être ces objets étaient-ils destinés à des scellemens.

Il y a encore, à l'entrée de cette espèce de grande piscine, quatre degrés très-étroits ; ils sont tracés sur la figure. Ces degrés ressemblent plutôt à des retraites du mur, car il est douteux qu'ils aient pu servir d'escalier.

La pièce G formait une longue pièce étroite et sans issue ; elle a été complètement déblayée, et il ne s'y est rien trouvé. Elle a été recombée par une partie des décombres qui obstruaient la salle. F : cette pièce a présenté un plus grand intérêt que les autres. On y a aussi trouvé des cendres, des cloux et des tuiles, mais le sol était recouvert d'une foule de petits piliers d'environ 25 centimètres d'élévation, composés de quatre briques carrées, posées et maçonnées l'une sur l'autre. Ils étaient établis à une distance de 45 centimètres les uns des autres, et le long du mur ils formaient un

carré long de 47 centimètres; mais aux angles, il y en avait quatre petits; leur disposition est exactement tracée sur l'aire de la salle F, pl. 2. Beaucoup de ces piliers étaient ruinés; j'ai pu en voir encore d'entiers, et la place de tous est encore parfaitement marquée par la trace du mortier qui les fixait. Les ouvriers m'ont attesté avoir trouvé une disposition semblable dans les deux parties O O de la salle L, et avoir emporté les briques qui les composaient pour carreler leurs maisons; je les y ai encore retrouvées. Il y a lieu de croire que ces piliers soutenaient un plancher destiné à être chauffé par des fourneaux disposés à cet effet. Plusieurs édifices de ce genre, trouvés dans un meilleur état de conservation, présentaient les mêmes dispositions. WINKELMANN en a décrit plusieurs, dans son Histoire de l'Art, avec des planches qui présentent des dispositions tout-à-fait semblables; il ne peut donc s'élever aucun doute sur l'usage de cet édifice.

J'ai remarqué dans le mur séparatif de cette salle avec celle G une espèce de niche ou enfoncement: il s'y est trouvé quelques débris, comme dans les autres parties fouillées, notamment un morceau de cuivre mince avec un rivet; plusieurs morceaux de fer comme ceux dont nous avons parlé et qui sont dessinés fig. 15, pl. 4; des corniches moulées en mortier de chaux, comme celles que nous faisons en plâtre, ornées de perles ovales et rondes couvertes de peintures de diverses couleurs, parfaitement conservées, et telles qu'elles sont représentées par la fig. 18.

Quant à la salle H, sa circonférence seulement a pu être reconnue. Le sol n'a pas encore été déblayé. Il y avait dans le mur du côté droit une ouverture dans laquelle se trouvait un conduit carré en poterie, dans le genre de ceux déjà décrits: il avait été détruit dès 1831, et il s'y est trouvé une médaille de NERVA qui est encore entre les mains de M. Haignairé.

A l'autre côté de l'établissement, se trouvait une autre salle parallèle: elle est recou-

verte, en ce moment, par une basse-cour, sous laquelle il sera difficile d'obtenir la permission de creuser. Si ces fouilles peuvent être continuées, elles feront connaître le plan d'ensemble de ce monument, et il sera possible d'assigner à chaque pièce son ancien usage.

## THÉÂTRE.

Au sud-est des Thermes, et à 24 mètres seulement du canal, parallèlement à sa direction, se trouvent des débris beaucoup plus importants que ceux dont je viens de parler; ce sont les restes d'un vaste théâtre dont Caylus s'est occupé dans ses *Antiquités Gauloises*. Ces ruines n'ont point été explorées jusqu'ici avec le soin nécessaire.

M. DE BARRAL, ancien préfet du département du Cher, auquel on doit la conservation de beaucoup de monuments antiques, n'en dit rien de plus que CAYLUS, et ceux qui en ont parlé depuis se sont contentés d'une simple indication. J'ai cru devoir porter mon attention sur ce monument, dont une grande partie me semble encore entière sous les décombres dont elle est recouverte.

La baie indiquée A sur le plan qui fait l'objet de la planche 3, est fermée au-dessus par une voûte en plein cintre: elle semblait être l'une des entrées principales; mais un escalier dont les ruines ont été découvertes au point C devait conduire à des avenues plus importantes. En effet, des fouilles peu profondes ont fait découvrir successivement les pilastres H, H, H, qui ferment l'enceinte extérieure. Ces pilastres existent tous au nombre de vingt-deux, et des sondes légères faites à chacun des points qu'ils devaient occuper en ont fait découvrir les traces; ils sont marqués sur le plan par une teinte rouge, de même que les parties noires sont celles mises à découvert et qui se voient parfaitement; les parties jaunes sont, comme nous l'avons indiqué en parlant des autres planches, celles tout-à-fait ruinées.

Ils formaient sans doute des arcades et éclairaient une galerie circulaire qui communiquait

aux gradins ; ceux-ci sont entièrement détruits ou du moins paraissent tels. Dans la partie supérieure, la seule qui soit à découvert, on retrouve des murs circulaires MM et NN qui supportaient les voûtes sur lesquelles ils devaient être établis.

En fouillant dans ce lieu, et plus particulièrement entre les piliers HH, j'ai trouvé des cendres semblables à celles qui ont été lessivées, et des fragmens de cuivre en lingots, comme si un incendie avait fondu des objets de cette matière ; des parties en feuilles de même métal, des fragmens de cornes de cerfs d'une très-grande dimension, quelques-uns façonnés comme des manches et d'autres tournés, de petites fioles de verre qui semblaient grasses à l'intérieur, et du verre à vitre de deux lignes d'épaisseur ou même plus.

Le mur G paraîtrait dépendre de ce que les anciens nommaient le *podium* ou enceinte réservée aux personnes de distinction.

Les parties BB, dont on ne voit que le plan sur la planche, ont été voûtées et servaient peut-être de loges destinées aux animaux. Elles ne sont pas égales en largeur et n'ont pas plus de 1 mètre 50 centimètres à 1 mètre 80 centimètres de largeur. Les premières, O et D, sont les plus élevées et elles vont en diminuant en approchant du centre. Une partie des gradins de l'amphithéâtre régnaient probablement sur ces voûtes. Une telle disposition, en la supposant destinée à cet objet, ne serait pas d'accord avec celle des amphithéâtres connus ; car ces loges se trouvent ordinairement sous la galerie extérieure, et elles ont une issue au dehors et une autre dans l'intérieur, par-dessous les gradins ; aussi doit-on attendre, avant de se prononcer, que des fouilles plus complètes aient fait retrouver l'ensemble de ce monument. Il est aussi difficile, dans l'état actuel, d'assigner un usage à la salle arrondie P.

Une construction carrée, dont un angle a été découvert au point E, paraît étrangère au théâtre et placée depuis sur ses ruines. De nouveaux travaux peuvent seuls éclairer à cet égard. M. DE BARRAL a considéré ce frag-

ment comme les restes d'une forteresse établie plus tard en cet endroit. C'est près de là qu'on a trouvé une médaille de CLAUDE, moyen bronze, assez bien conservée.

Les cavités F, F, F, F semblent n'avoir été que des vides pratiqués, pour éviter les frais d'une maçonnerie trop épaisse : elles étaient remplies de sable du Cher. On sait que le sable n'est que peu compressible : il devait former un massif sur lequel les constructions supérieures pouvaient reposer. On a trouvé dans ces cavités, et dans le sable qu'elles contenaient, deux médailles frustes du petit bronze. Quelques-unes de ces cavités, ainsi remplies, servaient de contre-forts et régnaient tout autour du massif des gradins.

Il est à regretter qu'une foule de petites constructions modernes I, I, I se trouvent établies sur l'emplacement de ce monument : elles s'opposent à ce que les fouilles soient aussi complètes qu'elles pourraient l'être. Les habitans ont même creusé un puits presque dans le centre, comme on pourra en juger par le plan : il sert maintenant à une partie des habitans de la commune.

Les figures de la pl. 4, dont il n'a pas été question jusqu'ici, représentent des objets trouvés, à diverses époques, par les habitans, sur les ruines des trois monumens dont je viens de parler.

La fig. 12 est une pierre de 86 centimètres de longueur sur 43 de largeur et 20 d'épaisseur ; elle a été trouvée entre les Thermes et le temple. Cette pierre est une espèce de granit à très-gros grains peu homogènes : elle portait une inscription en creux qui se lit encore et que je n'ai pas cherché à expliquer, non plus que celle de la fig. 11 ; les caractères en sont rapportés avec le plus grand soin.

La figure 20 était un stylet en os pour écrire sur les tablettes : il vient, dit-on, du théâtre.

La figure 23 est un bracelet gaulois en cuivre massif, couvert de dessins ciselés assez bien conservés.

La figure 24 est une espèce de *fibule*

en bronze ou épingle qui servait à fixer les draperies.

La fig. 25 semble représenter une cuiller à parfums.

Les fig. 26 et 27 sont des fonds de plats ou assiettes en poterie rouge, très-fine et d'un beau vernis. Elles portaient des inscriptions qui n'étaient sans doute que les noms des fabricans ou ceux des lieux de fabrique.

La fig. 28 est un col d'amphore assez bien conservé, dont la gorge a environ 12 centimètres de diamètre.

Enfin, la figure 29 représente un petit masque en terre cuite dont le nez et la bouche ont été mutilés. Ce masque est d'une bonne école et entrain dans la décoration de quelques-unes des parties du temple dans les ruines duquel il semble avoir été trouvé.

#### SUITE DES ANTIQUITÉS DE DREVANT.

Le Gouvernement, ainsi que nous l'avions pressenti, d'après l'importance des ruines découvertes à Drevant, ayant autorisé de nouvelles fouilles, il importait de savoir si le tracé probable que nous avons donné de quelques parties des monumens explorés se vérifierait. Nos soins se sont donc portés d'abord sur le temple, pl. 1<sup>re</sup>, qui avait été l'objet de nos premières investigations. Cependant, comme nos notices ne sont qu'un ouvrage progressif dans lequel nous ne pouvons suivre un ordre arrêté d'avance, mais seulement recueillir, à mesure qu'elles se présentent, les découvertes qui se font, ou les monumens que nous pouvons étudier, nous serons quelquefois dans la nécessité, pour être suivis par nos lecteurs, de les ramener à plusieurs reprises sur le même terrain; c'est pour cela que la planche 5 ne sera qu'une projection progressive de la planche 1<sup>re</sup>. Les lettres indiqueront les parties déjà désignées dans cette planche, et les chiffres les parties nouvellement découvertes.

Ainsi, en comparant entre elles ces deux planches, on verra que l'enceinte du temple est complétée dans la planche 5; les murs 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ne sont plus problématiques: leur existence est certaine et conforme aux dispositions qui n'avaient été que supposées.

La cour de ce temple était entourée de galeries, ornées de portiques ou de colonnades, et quatre pavillons se trouvaient aux angles de cette cour, 8, 9, 10 et 11. Les fragmens de murailles trouvées aux pavillons 9 et 10, la similitude de leur disposition, celle du pavillon 11, comparée aux distributions du pavillon 8, ne permettent plus de douter.

Le terrain sous lequel les restes du pavillon 11 ont été découverts étant plus élevé, les murs en étaient mieux conservés, et ont pu être examinés sur une élévation de plus d'un mètre. La salle 12 n'était que peu ruinée, et la baie d'une porte 13 donnant sur le dehors laissait apercevoir des traces de verroux ou de cavités ayant dû recevoir une ferrure. On retrouve en dehors des canivets en grès fin, semblables à ceux déjà remarqués pl. 1<sup>re</sup>. La direction de leur pente est indiquée par la flèche tracée pl. 5, près du mur 7. Ainsi, ces canivets, pris d'abord pour des aqueducs, n'étaient autre qu'une disposition pour recevoir et éloigner les eaux pluviales.

L'entrée de la galerie PP, pl. 1<sup>re</sup>, et 5, a été trouvée au n° 14, et la partie 15 que l'on a cru ruinée et qui est marquée en jaune, pl. 1<sup>re</sup>, à l'autre extrémité de cette galerie, était aussi une porte.

La majeure partie du béton qui formait le sol de ces galeries ayant été mis à découvert, il s'est trouvé dans un niveau parfait pour toutes, et la teinte uniforme jettée sur la planche 5, fait connaître les endroits où il a pu être observé; mais comme une partie des fouilles du pavillon 8 était au-dessous, on n'avait trouvé que des fondations; ce qui explique l'absence des portes; cependant la partie D, pl. 1 et 5, ayant été mieux déblayée, le béton y a été trouvé, ainsi que les traces d'ouver-

tures, qui n'avaient pu être observées la première fois.

Le béton de la cour découvert en 16, pl. 5, est plus bas que celui des galeries de 49 centimètres, et celui du sanctuaire du temple est à 56 centimètres au-dessous de ces mêmes galeries. Il fallait donc descendre pour y entrer.

La planche 5 fait voir, à côté du sanctuaire, les fondations d'un mur 17, séparé du premier par un intervalle d'un mètre, et les ruines des murs 18, qui, d'abord, n'avaient pu être suivies, se sont perdues à 4 ou 5 mètres plus loin. Ce couloir était peut-être utile aux prêtres dans certaines cérémonies.

Les fouilles ont fait découvrir une grande quantité de tuileaux et de débris d'*antefixes* à tête de bœuf, semblables à ceux déjà décrits et figurés pl. 4, fig. 8, et pl. 8, fig. 3, ainsi qu'un fragment d'une coupe en granit de 5 centimètres d'épaisseur sur 60 centimètres de diamètre, et des boucles de fer à scellement. La figure 3 *bis* indique la disposition des tuiles creuses qui étaient au-dessus des *antefixes*. Plusieurs grosses pierres, posées en manière de bancs, et derrière lesquelles on trouvait encore l'enduit rouge dont les murs étaient revêtus, font supposer que ces ruines ont été utilisées, avant leur destruction complète, par les anciens habitans du pays, de même que celles du théâtre sur lesquelles il existe de nouvelles maisons.

Il s'est encore trouvé, en déblayant le sol de la galerie 19, du mortier sur le béton, qui semblait faire corps avec lui, des cendres, des tuiles noircies par la fumée, des débris en fer, notamment un fragment de mors de cheval et plusieurs ossemens humains.

Il y avait aussi un morceau d'enduit peint dont la couleur était plus foncée : il avait été appliqué sur un mortier rouge par lui-même et composé de débris de tuileaux. Peut-être les anciens préparaient-ils les mortiers dans un ton analogue à celui qu'ils voulaient leur donner par la peinture. Un autre exemple de cette conjecture a été remarqué à Bourges,

lors des fondations qui viennent de se faire pour bâtir les écuries de l'établissement d'artillerie : une très-belle couleur violettée avait été appliquée sur un ciment déjà coloré par le mélange de parties de brique.

On a découvert, dans la galerie du midi, une base et un fragment de fût de colonne, au point n° 20, pl. 5. La colonne devait avoir de 14 à 15 pieds, d'après son module qui a pu être mesuré. Ces deux fragmens sont représentés pl. 8, fig. 1. Il y a tout lieu de croire que des fouilles plus étendues en feraient trouver d'autres. La présence de ces fragmens autorise à croire, comme nous l'avons dit, que ces galeries étaient soutenues par des colonnes.

Une grande quantité de débris de poteries ont été recueillis dans toutes les parties des fouilles comme dans celle-ci. L'une des marches de l'escalier B, pl. 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup>, a été découverte et remise à sa place : il en manque encore plusieurs pour pouvoir parvenir au couloir 21 ; c'est là que les ouvriers ont trouvé un style en os et une médaille de Maximien grand bronze : elle est figurée, face et revers, pl. 8, fig. 2 et 2 *bis*.

La salle S, pavillon 9, ayant été nouvellement explorée, d'autres antefixes y ont été trouvés, notamment celui fig. 3, pl. 8, dont la partie de faitière qui y est soudée était entière, ainsi qu'une autre faitière du haut du bâtiment, fig. 4, pl. 8, décorée, dans sa partie supérieure, d'un ornement qui devait produire un très-bon effet. Deux épingles, l'une à tête ronde, et l'autre à tête plate, fig. 5 et 6, pl. 8, une fibule en bronze, absolument semblable à celle pl. 4, fig. 24, et des fragmens de poterie noire, avec des filets en saillie qui, par le frottement, laissent voir la couleur rouge de la pâte de la poterie. Pendant leur long séjour en terre, il s'était déposé sur la plus grande partie de leur surface, une substance irisée et argentine, semblable à celle qui forme les perles. Il y avait aussi des carreaux à recouvrement, semblables à ceux décrits pl. 4, fig. 7, mais ils étaient per-

és, dans un des angles, d'un trou conique de deux lignes de diamètre à la base; ce qui pourrait faire supposer qu'ils avaient été cloués.

De l'autre côté du mur de cette salle, et dans l'angle de la galerie, lettre T, pl. 1 et 5, et après avoir creusé au-dessous du béton, qui s'y trouvait dégradé, il y avait, à 1 mètre 50 centimètres plus bas, un piédestal en grès rosé, qui avait été enduit et peint, ainsi qu'un autre béton très-dur qui venait s'y joindre. Deux autres fondations, indiquées pl. 5, par des lignes ponctuées, se joignaient à angle droit dans ce lieu. Le piédestal portait sans doute une statue d'enfant de grandeur naturelle, dont la tête, fig. 7, pl. 8, a été trouvée tout près; mais quelques recherches qu'on ait pu faire, aucune des autres parties de cette statue n'a pu être découverte. C'est là que se sont encore trouvés des enduits peints d'un caractère différent et dont la fig. 8, pl. 8, est un échantillon. Il y avait donc sous ce monument des constructions antérieures. On sait que les anciens construisaient de préférence leurs temples sur des lieux déjà consacrés. Celui qui fait l'objet de notre examen ne serait-il que la réédification d'un autre monument du même genre, plus ancien?

#### THERMES DE DREVANT.

Les nouvelles fouilles ayant donné plus de développement aux ruines qui font l'objet de la deuxième planche, nous avons cru devoir en fournir une autre pour faire connaître l'ensemble des parties mises à découvert. La planche 6 donne donc l'état actuel des restes de ce monument. Ainsi on avait supposé, dans la planche 2, à la lettre Q, une disposition circulaire, semblable à celle H; la planche 6 la représente à la même lettre Q, mais avec une construction intérieure 1 et 2, semblable de chaque côté. La salle F, pl. 2, ne semblait communiquer avec celle H que par une partie démolie. On a reconnu des débris de construction de fourneau à cet endroit. La partie 2 était remplie de fragmens

de briques et de démolitions qui justifient cette assertion; mais, de l'autre côté, la partie 1 ne contenait que de la terre végétale: on y remarquait une petite ouverture d'environ 30 centimètres carrés, semblable à celle 2; mais rien ne fait présumer qu'il y ait eu comme dans l'autre des constructions du même genre.

La salle R contenait une piscine revêtue en marbre sacharoïde blanc, et dans laquelle on descendait comme dans celle E, au moyen de trois marches aussi revêtues en marbre. Ces marches avaient plus de 30 à 40 centimètres d'élévation, et seulement 10 à 11 de largeur. On a remarqué dans toutes ces piscines, quelles que fussent leurs profondeurs, ces trois marches ou retraites, plus ou moins hautes, mais jamais plus larges, et divisant toujours en trois parties la hauteur quelle qu'elle soit. Il y avait encore au chiffre 3 un tuyau de plomb qui a été volé depuis les fouilles. Il s'est trouvé dans le fond de cette espèce de cuve une assez grande quantité d'ossements d'animaux très-gros, ne pouvant être comparés à ceux du cheval ni du bœuf, mais bien à ceux de quelque race étrangère ou perdue.

On pénétrait dans la pièce R et dans celle F, par deux portes 4 et 5, donnant sur la grande galerie A, et la pièce F communiquait encore à celle C par une porte 6. Les deux pièces longues G et 7, paraissent n'avoir d'autres issues que par les portes qui communiquent à la galerie A. Nous avons oublié de dire, en parlant de celle G, page 10, deuxième colonne, que le sol avait une pente très-rapide d'environ 16 centimètres par mètre, ce qui n'existe pas dans sa parallèle 7.

Quatre portes ont été découvertes dans le mur S: elles sont indiquées B, B, B et B', et les petites ouvertures désignées par la lettre S, pl. 2, n'étaient que des trous ou bou-lins d'échafaudage, de même que ceux remarqués en X, même planche. Quant aux briques tracées dans cet endroit, c'étaient les restes du cordon de brique que les anciens avaient coutume de placer dans leurs murailles, à peu

près de mètre en mètre de hauteur. Ces cordons étaient composés ordinairement de trois et quelquefois de quatre rangs; mais ici il n'y en avait qu'un; on en voit des exemples aux murs de la ville de Bourges, vis-à-vis de la place Séraucourt, et dans le premier étage de la grosse tour de Jacques-Cœur.

Les salles D et L sont en contre-bas, mieux déblayées que la première fois; on a pu y retrouver toutes les places des petits piliers qui soutenaient le carrelage sous lequel passaient la flamme et la fumée. Ces deux salles étaient entourées le long de leurs parois intérieures de tuyaux en poterie, comme ceux indiqués pl. 4, fig. 13 et 19, et pl. 8, fig. 9, 14, 15 et 21; ils étaient destinés à recevoir la fumée et chauffer les murs. Les rayures qui se remarquent à l'extérieur de ces poteries servaient à y faire adhérer le mortier et les enduits. La fig. 21 représente un de ces conduits dont la forme était évasée. Peut-être ceux-là étaient-ils disposés ainsi pour recevoir la fumée à la sortie des fourneaux.

C'est ici le cas de dire que la fig. 13, pl. 4, lettre D qui faisait supposer que ces tuyaux pouvaient être de deux pièces, est inexacte, en ce sens que tous les tuyaux étaient carrés et d'une seule pièce.

La salle M était remplie de terre végétale et de cendres; celles-ci semblaient avoir été relevées ou amoncelées le long des murs. Peut-être l'ouverture du fourneau se trouvait-elle de ce côté.

Le chiffre 8 indique le terrain qui n'a pas été fouillé; cependant, la prolongation du mur V et de celui du côté B' a fait supposer qu'ils renfermaient une cour carrée. Alors, prolongeant le mur V tout juste de la longueur du mur S, on a trouvé un commencement de mur parallèle à ce dernier qui confirme cette opinion; mais il n'a été possible de fouiller que sous un petit espace, qu'il a fallu récomblé de suite; ce terrain étant hors du communal et dans une propriété particulière, ou sous un chemin. Ainsi, on peut affirmer à coup sûr que les portes B, B, B, B' s'ouvraient sur une vaste cour carrée.

C'est dans ces fouilles qu'ont été trouvés le petit fer de javeline, fig. 13, pl. 8, qui est représenté moitié de sa grandeur linéaire, et les bagues, fig. 17 et 16. La fig. 18 est la même bague représentée en perspective. Cette bague en bronze semble faite de deux parties, un anneau intérieur et un extérieur. Elle est couverte du vernis vert antique brillant; c'est-à-dire d'oxide de cuivre cristallisé, devenu très-dur, et qui s'est poli par le frottement. Quant à la bague, fig. 16, elle est formée d'un fil de cuivre, très-ingénieusement contourné.

Les boucles d'oreilles, fig. 19 et 20, sont faites aussi en fil contourné. Celle, fig. 19, est ornée d'une perle de verroterie bleu lapis. Aujourd'hui que la mode va chercher les formes qu'elle prescrit dans les bijoux antiques, on pourrait préconiser celle de la bague fig. 16, et tirer parti des boucles d'oreilles, fig. 19 et 20, qui pourraient être heureusement modifiées. Les cinq dernières figures sont dessinées aux deux tiers de leur grandeur.

Ces objets sont actuellement déposés au cabinet de la Société d'Antiquités, d'Histoire et de Statistique du département du Cher, où on peut les voir, de même que la plupart des divers fragmens dessinés dans les planches 4 et 8, tels que des fibules et autres petits ornemens du même genre, ainsi que des échantillons d'enduits peints.

#### DEUXIÈME ÉTABLISSEMENT THERMAL.

En suivant, près du temple, la fondation d'un mur qui semblait s'y rattacher, les fouilles ont conduit à un second établissement thermal dans le genre du premier, mais disposé d'une manière toute différente, comme on le voit par la planche 7 qui en offre le plan.

Ce monument s'élevait au fond d'une vaste cour carrée A: il était précédé d'un porche B, soutenu par huit colonnes C, C, C, dont l'une des bases, d'ordre corinthien C' fig. 28, pl. 8, était encore entière. Son module, de 33

centimètres, lui fait supposer 6 mètres 60 centimètres de hauteur.

La figure 29 présente la restauration des fragmens du chapiteau, trouvés auprès.

D indique une niche ornée dans laquelle se trouvait sans doute une statue en bronze dont plusieurs débris ont été trouvés; mais ils n'avaient que quelques pouces de surface, et provenaient des plis des draperies.

Les entrées principales se trouvaient en E et F, si toutefois d'autres changemens n'ont pas eu lieu pendant l'existence du monument; car on voit dans la salle I, au point N, une ancienne embrasure de porte dont le seuil semblait être au niveau du sol de la galerie. Cette porte a dû être murée anciennement; car l'enduit peint et décoré de la paroi extérieure du mur se voyait, sans aucune reprise apparente, sur l'enduit de la maçonnerie bouchant cette porte comme sur le reste. G était le lieu où se trouvaient les fourneaux; un reste de construction H en laisse encore voir une partie.

Les pièces I, K et L offrent les mêmes dispositions que celles décrites pour les salles L, D, F, pl. 2 et 6. Tous les dés marqués en noir existaient encore, soit dans leur entier, soit dans la plus grande partie. Ceux qui ne sont que tracés étaient encore marqués par leur arrachement dans le mortier.

M indique une autre construction en brique, qui semble avoir aussi servi de fourneau ou de foyer d'appel.

O, P, Q sont les communications par lesquelles le feu arrivait sous la salle K. Celle Q n'est qu'un trou rond; celles O et P sont plus grandes et soutenues par des pierres longues; R indique six des piliers rétablis lors des fouilles pour se rendre raison de la construction avant sa ruine: ils ont été recouverts avec un carreau plus grand, et celui-ci avec un autre plus grand encore, de telle sorte que les carreaux du second rang se touchent tous. C'est sur ceux-ci qu'un mortier épais, composé de chaux et de brique pilée grossièrement et du volume de petites noix, avait été coulé; ce dernier servait à lier le carrelage.

Cette partie a été dessinée en coupe sur une plus grande échelle, à la lettre S. Les carreaux formant les petits piliers avaient 25 centimètres carrés, sur 5 centimètres d'épaisseur, et 42 d'écartement. Ceux placés au-dessus avaient quarante centimètres carrés, et 6 à 7 centimètres d'épaisseur, et les derniers jusqu'à 66 centimètres carrés, sur 8 à 9 d'épaisseur. Un enfant pouvait facilement se glisser dessous et nettoyer les conduits; cependant, il y avait dans les coins de grandes quantités de suie amoncelée. On remarque encore, dans les deux salles I et K, aux lettres Z Z, deux espèces de petites cheminées, qui semblent avoir souffert beaucoup de la violence du feu.

T est l'emplacement de l'âtre du fourneau, qui était soigneusement voûté: il avait trois mètres de longueur, sur 1 mètre 75 dans sa plus grande largeur; et la voûte était soutenue au fond par deux piliers composés des mêmes carreaux; mais il y en avait trois longueurs. Cette voûte qui était en mauvais état est tombée quand les terres ont été retirées de dessous. Ce fourneau était sans doute chauffé au charbon de terre; car il en a été trouvé plusieurs morceaux très-gros dans la pièce G. Il y avait au-dessus une petite chambre, indiquée sur la planche par une double ligne; peut-être était-ce l'emplacement d'un réservoir destiné à chauffer de l'eau.

U était sans doute un autre réservoir: il était au niveau de la pièce I et carrelé en pierres. On remarque en V une diminution dans l'épaisseur du mur, et, à l'angle du réservoir, une sorte de siège, de 33 centimètres sur 22 de largeur. Dans l'angle opposé se trouvait un tuyau de plomb de 6 centimètres de diamètre, qui débouchait dans un conduit extérieur X, composé de deux tuiles creuses, posées l'une sur l'autre, et recouvertes d'une masse épaisse de mortier. Y est une porte qui communiquait dans une sorte de couloir qui conduisait au point M.

a est une grande pièce non encore complètement déblayée et dont le sol est plus bas. La

ligne qui entoure les murs intérieurement indique un enduit épais de brique concassée et de chaux.

C'est dans cette salle qu'on a trouvé une médaille d'Adrien; les figures 33 et 33 *bis* la représentent face et revers.

*b* est une petite salle dont on explique difficilement les issues. L'ouverture qui s'y trouve en *c* est devant un mur de refends : elle est de niveau avec les salles I et K.

*f e d* sont trois salles au niveau de la galerie B B; mais le sol de celle *e* est plus élevé autour que dans le milieu.

La salle *f* contenait une cuve ou réservoir en contre-bas, dans lequel on remarque, pour y descendre, les trois degrés dont nous avons parlé. Cette cuve était carrelée en pierres, et de trois pieds environ plus basse que le reste de cette salle, qui était entourée d'une plinthe, comme la fig. 26, pl. 8, composée d'une tablette de pierre mince, retenue par un crampon en fer coudé *a* devant une épaisseur de mortier de 10 à 11 centimètres. Au-dessus est un petit bandeau de pierre *b*, rapporté et scellé dans le mortier : il supporte un talon renversé en mortier fin, poussé au calibre. Ce talon était peint d'un ton rouge vif, comme l'indique la figure.

Cette plinthe en faisait tout le tour : il y en avait 5 à 6 mètres dont deux au moins bien conservés. C'est dans cette pièce et dans celle K que se sont trouvés les fragmens de corniche, fig. 27, pl. 8. On voit qu'elle tenait à l'enduit grossier du mur *a*, que l'enduit blanc *b* avait été passé dessus, puis un peu d'enduit grossier *c*, pour obtenir le renflement nécessaire, et, enfin, l'enduit blanc qui devait se trouver sous le profil du calibre. Il y avait au-dessous deux filets peints, l'un en vert et l'autre en rouge.

*g* est une autre pièce, ou peut-être une cour plus basse que le fond du réservoir de la pièce *f*. On voit dans la partie qui communique à la pièce L des débris de fourneaux en briques posés de champ, et une porte *h* qui communiquait au dehors. On a remarqué que le pe-

tit mur *i* n'était pas lié avec l'autre; on y voit même une petite retraite d'un ou deux pouces. Nous croyons devoir signaler cette singularité de construction; au surplus, tous les murs étaient revêtus d'un enduit rouge. C'est dans la salle *a*, vers le point *k*, que se sont trouvés les fragmens d'enduits, dessinés dans la planche 8, figures 22, 23 et 24. La corniche, fig. 25, vient encore de cet endroit.

On n'a plus trouvé, à la lettre *l*, de vestiges de fondation au centre de ce massif, qui, sans doute, était semblable à celui qui lui est parallèle.

#### RUINES D'UN CINQUIÈME MONUMENT.

En fouillant entre le canal et le temple qui fait l'objet des planches première et cinquième, on a trouvé une autre construction dont un des grands côtés avait 27 mètres de longueur, et le petit en avait 18. Un mur coupait le grand côté à angle droit vers le milieu, et avait 8 mètres de longueur. Il y avait à l'angle de ces deux murs une fondation, de forme circulaire, comme une tour : elle avait 5 mètres de diamètre, et les murs 85 centimètres d'épaisseur. Ce monument n'ayant pu être déblayé, nous n'avons pas cru devoir en donner une figure. Il est indiqué au n° 5 de la planche 9, qui donne le plan général du lieu où on a fouillé.

Cette tour était remplie de beaucoup de débris d'enduits de murailles peints en rouge; plusieurs étaient décorés de filets de couleur comme la fig. 8, pl. 8.

C'est aussi dans cette fouille que les deux médailles, fig. 30 et 31, pl. 8, ont été trouvées. Celle 31 est un Tetricus le jeune; la figure 30 un revers d'une médaille de Claude le gothique, autre que celui de la figure 11. La figure 32 est un Tetricus le père.

#### CARTE DE DREVAUT ET LIEUX ENVIRONNANS.

La planche 9 a pour objet de fixer le point géographique où les fouilles ont été faites.

C'est une carte relevée à l'échelle des tableaux d'assemblages du cadastre. On y a réuni les deux villages de DREVANT et de la GROUTE, séparés par le Cher et le canal du Berri, creusé seulement depuis quelques années. On y voit l'emplacement d'un camp, dit camp de César, au milieu duquel est un puits.

Les numéros indiquent les différents points qu'il importe de connaître.

1. Ruines du temple qui fait l'objet des première et cinquième planches.
2. Premier monument thermal, figuré 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> planches.
3. Deuxième monument thermal, 7<sup>e</sup> planche.
4. Ruines du théâtre, 3<sup>e</sup> planche.
5. Ruines du cinquième monument dont il n'a été exploré qu'un tour; on n'en a pas donné de plan.
6. Puits.
7. Débris de murailles; l'église de Drevant est à côté.
8. Débris de murs et morceaux de fragments de tuiles antiques.
9. Béton ou carrelage antique, dans un champ nommé Champ de la Maille.
10. Eglise de Drevant.
11. Cimetière.
12. Ruisseau dit *Riot-des-Chats*.
13. Fontaine, nommée la *Font-Roman*.
14. Camp de César, avec un puits au milieu.
15. Retranchement et entrée du camp.
16. Pré des Morts, dans lequel on trouve une grande quantité de tombeaux.
17. Croix Genton.

Tel est l'état topographique des antiquités de Drevant. On peut, à l'aide de cette carte, en déterminer le point géographique. Le rapprochement et l'importance des monumens font supposer qu'ils appartenaient à une vaste cité dont le théâtre pourrait servir d'échelle et aider à calculer la population.

Les traces de feu observées dans la plupart

de ces ruines, semblent indiquer une catastrophe dont il ne reste nul souvenir; et, cependant, une foule d'objets trouvés dans les fouilles ne remontant qu'au moyen âge, sa destruction ne serait donc pas antérieure au Bas-Empire. Nous laissons aux savans à assigner un nom à ces ruines; la carte que nous donnons sera pour eux un point de repère qui leur permettra d'y rattacher le moindre document; rien jusqu'ici, dans les itinéraires anciens, ni dans les indications locales, aucune tradition, même populaire, ne semble pouvoir s'appliquer à ce lieu; car nous ne parlerons pas des contes que débitent, à ce sujet, les gens du peuple, qui considèrent ces ruines comme les débris d'un palais bâti par des fées, et que, troublées dans leurs travaux, elles les auraient abandonnés encore imparfaits, pour en aller construire d'autres à Nérès, où on a aussi trouvé des débris de monumens romains.

Au surplus, fidèles à notre plan, nous ne croyons pas devoir tirer d'inductions trop précises des faits que nous pourrions observer; nous voulons les enregistrer, explorer les monumens et les rendre sensibles à la vue par des dessins exacts; nous voulons faire connaître avec détail chaque objet trouvé, ou chaque monument, laissant toujours aux hommes de l'art à en tirer des conséquences. Nous promènerons nos lecteurs sur nos fouilles, au pied des monumens que nous voulons leur montrer; nous les leur ferons parcourir et toucher, en quelque sorte, par la vue; enfin, nous tâcherons de les initier avec détail à tout ce que le pays contient encore de traces ou d'enseignemens, appelant de tous nos vœux le concours des hommes habiles qui nous entourent et veulent reculer les barrières que le vandalisme ancien a posées et que le vandalisme moderne s'efforce encore de maintenir entre les générations anciennes et les générations futures.

## MONUMENS DE BOURGES.

## HÔTEL JACQUES-CŒUR.

La ville de Bourges s'étant successivement agrandie, il fut permis aux habitans, par une charte de 1224, donnée par Louis VIII, de bâtir sur les remparts et les fortifications. Cette permission s'est perpétuée depuis par d'autres chartes de ses successeurs, et plusieurs des tours et murailles étaient ainsi devenues propriétés privées. Tel était le fief de la Chaussée, fondé sur les murs qui fermaient la ville, vis-à-vis ce qui forme aujourd'hui la place Berri. Il comprenait deux grosses tours, et fut vendu à Jacques-Cœur, en 1443, par Jacques Belin, moyennant 1200 écus vieux, à raison de 64 au marc; ce qui revient à peu près à 937 fr. 50 c. de notre monnaie actuelle. Le titre de cette acquisition est dans les archives de la mairie.

C'est sur l'espace occupé par ce fief que Jacques-Cœur construisit le magnifique hôtel que nous voyons aujourd'hui, et qui était la plus belle maison de particulier du temps. Ce monument, si riche de détails, sera l'objet d'études multipliées; nous en donnerons les plans et les élévations, ainsi que les bas-reliefs et la plupart des ornemens. Les distributions irrégulières, souvent bizarres et saccadées, dans lesquelles il faut toujours monter ou descendre, feront connaître le goût du XV<sup>e</sup> siècle, et la différence du *confortable* d'alors et de celui d'à-présent.

On sait que Jacques-Cœur, né à Bourges, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, y avait fait, par suite d'un immense commerce, une fortune colossale: il avait établi des comptoirs et des agens dans toutes les parties du monde connu. Les mers étaient couvertes de ses vaisseaux, et ses coffres remplis de capitaux le mirent à même d'aider le roi CHARLES VII dont il devint grand argentier. On sait l'ordre admirable qu'il parvint à établir dans les finances, et tout ce que sa fortune person-

nelle permit au roi d'entreprendre; mais la faveur dont cet homme célèbre jouissait, et les services qu'il avait rendus à plusieurs personnages, alors puissants, lui en firent des ennemis qui le perdirent dans l'esprit du roi par leurs calomnies. Pour s'affranchir de la reconnaissance qu'ils lui devaient, ils parvinrent à le faire condamner en 1453, et se firent adjuger ses biens.

Cependant, grâce aux soins d'un de ses anciens facteurs qui ne l'abandonna point dans le malheur, il parvint à se soustraire à la sentence qui l'avait condamné, et CALLIXTE III le mit à la tête des troupes de l'église contre les Mahométans. Selon quelques versions, il serait mort dans l'île de Chypre, à la suite d'un combat, deux ans après sa condamnation; selon d'autres, il aurait vécu encore sept ou huit ans après, aurait contracté un nouveau mariage et fait une nouvelle fortune: il aurait même laissé une dot de 150,000 écus à chacune des deux filles qu'il aurait eues de ce second mariage, bâti un hôpital et un couvent de Carmes à Famagouste, couvent dans lequel il aurait été inhumé.

Nous laissons aux biographies qui sont hors du cercle que nous nous sommes tracé, à discuter sur Jacques-Cœur que la ville de Bourges s'honore d'avoir vu naître. Les différentes versions accréditées à l'égard de Jacques-Cœur prouvent qu'on ne connaît pas bien la manière dont cet homme, aussi illustre que malheureux, a terminé sa carrière.

On voit, à la mairie de Bourges, un portrait de Jacques-Cœur; nous en donnerons une copie; car ce portrait ne ressemble en rien à ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour.

La planche 10 est le plan géométral de l'hôtel de Jacques-Cœur. Les tours A B et C faisaient partie des anciennes fortifications. Celle A a été seulement couronnée et distribuée par Jacques-Cœur, qui y a fait ajouter l'escalier D. La tour B a été élevée sur le premier étage, dans lequel on voit encore quelques rangs de brique et une ancienne ou-

verture cintrée, aussi en brique, et actuellement condamnée; mais l'enduit mis alors et tombé depuis, laisse voir ce système de construction qui atteste l'œuvre des Romains, ainsi que le parement qui est en petit appareil, comme celui de la tour A. L'escalier E a été construit comme celui D. La tour carrée C est aussi une partie des fortifications sur lesquelles on a élevé les étages supérieurs, comme on en peut juger par l'épaisseur de ses murailles. On voit en E et G la trace des anciens murs de ville sur lesquels on s'est établi : ils formaient un angle très-obtus dont le sommet était vers la tour B, ce qui explique l'irrégularité de la cour d'honneur H. L'entrée principale de l'hôtel est sur la rue qui porte actuellement le nom de JACQUES-CŒUR : elle se compose d'une porte cochère, sous une voûte I, et d'une petite porte à côté K; de cette voûte on communiquait aux galeries L, L', M, M', M'' ; et, à gauche, se trouve l'escalier N communiquant à la chapelle.

On voit, au fond de la cour, trois escaliers O, P et Q, placés dans des tourelles. O est le plus grand; c'était sans doute l'escalier principal. On avait ménagé en R une voûte qui communiquait au dehors par un escalier S, se prolongeant selon le besoin; car le perron actuel T a été construit en 1736, comme le prouve le millésime resté sur un cartouche en marbre noir, placé au-dessus, et où se lisent ces mots, en lettres dorées : HÔTEL-DEVILLE, qui furent mis sans doute, depuis la révolution, en remplacement de l'inscription suivante :

*Regnante*

LUDOVICO XV, *Rege christianissimo, Patre patriæ,*  
 Joanne-Carolo de TALLEYRAND-PÉRIGORD,  
*Principe de CHALAIS,*  
*primæ hispanorum magnatum classi adscripto,*  
*apud Bituricensis Prorege.*  
 DYONISIO DODARD, *libellorum supplicum Magistro,*  
*rei judicariæ, politicæ et ævariæ Præfecto,*  
*plateam hanc et forum, antea hortum paucis*  
*civibus apertum,*  
*utilitati publicæ, communique altitium commercio*  
*addixere Major et Ædiles*

Ludovicus ALABAT des VAZAUX ;  
 Petrus-Renatus COTTEREAU, Petrus LE BAS,  
 Gilbertus DAMOURS, Nicolaus ROUGNON,  
 anno MDCCXXXVI.

Des bas-reliefs, sculptés avec goût, et placés au-dessus de chaque porte, semblent indiquer la destination des pièces dans lesquelles on va être introduit. Au-dessus de la porte de l'escalier Q, on voit une vaste cheminée devant laquelle plusieurs personnages sont occupés à divers travaux relatifs à la cuisine; et en effet, les cuisines étaient placées de ce côté.

Au-dessus de celle de l'escalier O, sont des arbres, des fleurs et des fruits, qui semblent indiquer la salle à manger ou les salons; enfin, on voit au-dessus de l'escalier N, trois bas-reliefs analogues au service de la chapelle à laquelle il conduit.

U était une vaste salle à manger. L'angle en pan coupé qui tient à la tour B contient une tribune destinée à placer des musiciens : on y arrivait par l'escalier E. Il y avait en U une ouverture carrée d'un mètre sur chaque face : elle communiquait dans les caves. Cette ouverture est fermée par quatre grandes dalles de 18 pouces, appuyant sur un croisillon mobile en fer. On suppose que cette ouverture était destinée, en cas d'incendie, à jeter dans les caves les objets les plus précieux. On prétend en avoir vu une seconde de même grandeur au-dessus de celle-ci, devant avoir la même destination pour l'étage supérieur : elle est actuellement cachée par des plafonds et des parquets. Il y avait au fond de cette salle une cheminée de six mètres d'ouverture : elle était magnifiquement décorée, et occupait presque tout le fond. Le manteau s'élevait à plus de deux mètres, et le dessus représentait les fortifications d'une ville. On voyait, de chaque côté, deux figures nues, représentant Adam et Eve au pied de l'arbre de la science du bien et du mal.

Cette magnifique cheminée a été détruite quand on a disposé ce local pour y établir la

cour d'assises. On regrette que l'architecte chargé alors des travaux n'ait pas su conserver cet admirable morceau, dont nous tâcherons de donner une idée, à l'aide des débris que nous en avons recueillis.

V était un très-grand office, et, en V', se trouvait une ouverture, ou un tour, pour faire passer les mets tout dressés. Il y a dans cette pièce un petit escalier droit qui communique dans l'étage inférieur de la tour B. La grande cuisine était en X. Cette pièce avait une cheminée de plus de 5 mètres d'ouverture; mais Y semblait être une plus petite cuisine, destinée au service journalier: on y voyait des fourneaux-potagers en Y' et en Z une petite pièce servant d'évier, dont le sol est dallé en pente, avec un rebord pour la facilité du lavage. La pente est dirigée vers un trou qui communiquait à un puits-perdu, ou avec une fosse d'aisance qui existe encore dans le massif *a*. Cette pièce contient aussi deux petits réservoirs ou auges en pierre pour recevoir de l'eau. Un four occupait une petite partie du dessus de la pièce Z et avait son ouverture dans la cheminée Y".

Entre la pièce Z et la fosse *a* se trouve un petit escalier, pris dans l'épaisseur du mur, qui communique à un étage intermédiaire, ou espèce d'entre-sol, et à l'étage supérieur. Cet escalier a un prolongement en spirale, que l'on voit tracé en *b*, et qui a nécessité une légère saillie dans la partie extérieure du mur. Ces diverses pièces sont actuellement employées au service de la cour d'assises et du greffe de la cour royale.

*c* est une petite cour dans laquelle se trouve un vaste puits *e*, devenu commun à la maison voisine; la grande cuisine avait une porte pour y communiquer. On voit en *f* une petite ouverture par laquelle on faisait passer un tuyau pour alimenter les réservoirs d'eau nécessaires aux besoins. *d* était le corridor de desservissement; *g* la communication avec la grande cour, et *h* un magasin ou passage, dont la porte du fond date encore du même

temps: elle est munie de verroux énormes, et construite en madriers très-épais.

La pièce *i*, au-dessus du passage communiquant à la place Berry, servait d'entrée aux pièces *k* et *l*; nous ignorons, quant à présent, leur ancienne destination. On voit en *m* un escalier qui facilitait le service des étages supérieurs. On descendait par quatre marches dans une petite cour *o*, dans laquelle se trouvait un puits *p*. Cette cour communiquait à la galerie M' par trois arcades dont les traces existent encore, et à la pièce *n*, qui, sans doute, avait une ouverture dans la galerie M. à l'endroit où il existe actuellement une cheminée *q*. Cette pièce avait aussi deux petites fenêtres élevées, du côté de la rue. La communication de M à M' avait lieu en *r* par une arcade plus ou moins grande, et la cour *o* était fermée par un mur *s* qui séparait l'hôtel de Jacques-Cœur de celui de Limoges. Les ouvertures *t* et *u* de la grosse tour A n'étaient que des fenêtres; aujourd'hui, dans celle *u* on a pratiqué une porte à laquelle on communique par un perron moderne qui n'a pas été tracé sur le plan. Le mur *s* a été remplacé par une grille, et l'hôtel de Limoges d'abord acheté avec l'hôtel Jacques-Cœur, en a été séparé par vente nationale, le 18 mars 1796: il y a été depuis réuni une seconde fois en 1820. Aujourd'hui, l'appui de la galerie M' a été coupé en *v*; les trois arcades X X' X ont été murées, et le passage a lieu en *v* et X'. Les lignes ponctuées indiquent de petits murs en briques sur champ qui séparent la galerie et en fait deux chambres M' M". On a fait un autre mur en parpaing en Y, pour faire de M une autre chambre qui sert de logement au concierge de la mairie.

La planche 10 est enluminée de manière à faire connaître l'état ancien et l'état actuel.

Le noir est l'état ancien conservé, le jaune indique l'état ancien maintenant détruit, et le rouge, les travaux modernes.

La planche 11<sup>e</sup> représente un des vantaux de la grande porte placée en I dans le plan. Cette porte était exécutée en forts madriers,

réunis par de grands boulons qui les traversaient dans le sens de leur épaisseur. La face extérieure était admirablement sculptée, et la décoration de la partie cintrée, surtout, était remarquable par la forme et la grâce de sa disposition : elle pourrait encore aujourd'hui servir d'étude à ceux qui recherchent les inspirations de l'art, si riche et si fécond au 15<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons cru devoir en donner qu'un ventail pour obtenir une plus grande proportion et faire mieux concevoir les détails, dont les profils se voient aux lettres A B C D et E. Toute la partie du haut n'était qu'une découpe à jour, appliquée sur le fonds. On y voyait partout, comme dans les plus petits détails de ce magnifique hôtel, les emblèmes du maître, des cœurs et des coquilles. Les cloux même qui servaient à fixer les ferrures, avaient des têtes en forme de cœur, et on retrouvait, jusque dans les fleurons des petites ogives découpées dans le haut des panneaux, des cœurs et des coquilles. La petite porte ou guichet, placée dans ce ventail, en interrompt la décoration : on y remarquait une petite grille, d'un travail très-fini, par laquelle on observait, avant d'ouvrir, ceux qui se présentaient pour entrer selon l'usage du temps.

Le marteau ou heurtoir, fixé au-dessus, est en fer et d'un travail admirable; nous avons cru devoir en donner une figure séparée et plus grande, pour en faire apprécier les détails. Il manque à la plaque un ornement vers le socle, et un autre au-dessus de la charnière du marteau. Le bas de ces portes était dans un tel état de dégradation, que nous avons été obligés de supposer la partie E, en la prenant sur des menuiseries de l'époque. On conçoit que la seconde colonnette C dépendait du ventail de gauche, et qu'elle n'a été tracée ici que pour mieux faire juger l'ensemble indiqué par quelques lignes.

La mairie, qui occupe une partie de l'hôtel de Jacques-Cœur, a fait refaire ces magnifiques portes en 1835 : elles ont été assez fidèlement copiées sur les anciennes; cependant, l'écartement des deux colonnettes placées en

haut n'est pas tout-à-fait le même : il y a un peu moins de richesse dans le culot qui les supporte, et quelques légères différences dans les ogives qui les décorent. La plinthe étant tout-à-fait détruite, a été recomposée autrement que nous avons cru devoir le faire en nous reportant à des menuiseries du temps.

Quoiqu'il en soit, nous ne saurions trop féliciter l'autorité qui marche dans cette grande voie d'amélioration, et songe sérieusement à restaurer les anciens monuments dans le goût qui a présidé à leur construction.

Combien nous regrettons les changemens de distribution que les destinations différentes ont opérés dans ce monument, véritable chef-d'œuvre de ce genre ! Si ces changemens avaient été confiés à des hommes habiles, ils auraient su, respectant la pensée première, l'approprier aux usages nouveaux, sans mutilation, et nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui des pertes d'autant plus fâcheuses que, si, un jour, comme on l'espère, ce monument était rendu à la mairie, elle saurait l'utiliser, de manière à rétablir, autant que possible, l'ancien état de choses.

Le dessin qui se trouve sur la planche 12 figure la cage extérieure du grand escalier O, pl. 10; sa forme est octogone, et la moitié est engagée dans le corps du bâtiment.

On y entrait par deux portes séparées par un meneau; une seule a été conservée lors de la reconstruction de l'enmarchement actuel, qui ne remonte qu'à 1750 ou 1751, et a été refait par un ouvrier de Bourges, nommé Fricalet. Le noyau est à jour, et décoré par une rampe en fer, ornée de fleurons et de feuillages d'assez mauvais goût.

Ce nouvel enmarchement n'arrive qu'au premier étage, et laisse au-dessous de la voûte une élévation disproportionnée, tandis que, dans l'origine, il communiquait jusqu'au grenier. Cette voûte est ornée d'arrêtes saillantes et de pendants chargés d'écussons aux armes de Jacques-Cœur.

Le point de départ du nouvel enmarche-

ment ayant été changé, l'une des portes du bas de la tour a été obstruée et a dû être condamnée. Celle-ci dont le seuil était de niveau avec l'autre, est moins élevée de quelques pouces, dans la partie supérieure, comme on peut le remarquer dans la différence de niveau des croisées; l'ancien escalier était en vis St-Gilles, comme les trois autres P Q N, pl. 10, et plus rapide que le nouveau.

Les deux faces du milieu de la tour, celles sur lesquelles se trouvent les portes et les croisées, sont ornées avec le plus grand luxe, tandis que les deux autres sont unies, à l'exception du haut, où les ogives des deux fenêtres supérieures sont figurées de chaque côté, et de la charmante décoration qui continue sur tous les côtés apparents. La toiture de la tour, couverte en ardoise, est surmontée d'un chapeau de plomb, au haut duquel on voit une petite figure, aussi en plomb, dont la jambe gauche pliée, fait supposer un affaissement causé par le poids de cette figure ou tout autre accident inconnu.

On voit, entre les deux portes du bas, au-devant de cette sorte de meneau qui les sépare, un pilastre carré, sur lequel était une petite figure d'environ trois pieds de hauteur, surmontée d'un riche pendentif. Cette figure, retenue par deux goujons de fer qui se voient encore, représentait une femme avec une quenouille: elle portait sur la poitrine un écusson armoirié qui a servi de prétexte aux vandales de 1793 pour la renverser.

Au-dessus de ces portes sont deux bas-reliefs, ornés de devises, sur lesquels sont des arbres et des plantes fleuries; et, au-dessous de chaque étage des fenêtres, autrefois fermées par des panneaux de verre montés en plomb, tels qu'on les voit encore aujourd'hui à celles du haut, sont douze petites figures sculptées au milieu de l'ornement formé par quatre segmens de cercles qui se retrouvent dans toutes les parties des décorations de ce monument. Nous avons cru devoir dessiner séparément et sur une échelle plus grande, ces bas-reliefs et ceux qu'on

remarque aux autres portes, ainsi que ces douze petites figures.

La planche 12 que nous avons été dans la nécessité de faire plus grande, donne une idée générale du système de construction extérieure de l'hôtel Jacques-Cœur. Toutes les croisées étaient divisées par des meneaux de pierre qui les partageaient en quatre ou six parties, selon le goût du temps.

Le côté gauche n'a qu'un rez-de-chaussée et un étage supérieur, tandis que le côté droit, outre le rez-de-chaussée, a un entre-sol, au-dessus duquel se trouvait la salle d'apparat, que l'on nommait salle des Galères et dont nous parlerons plus bas.

Le même dessin fait voir la disposition des lucarnes: il y en a deux semblables de ce côté; mais celle qui ne peut être vue dans le dessin est beaucoup plus étroite.

Elles sont construites en bois, revêtues de plomb, et forment saillie dans le haut. Au-dessous se trouvaient des ornemens de plomb imitant de riches fleurons: ils existent encore en grande partie. Leurs ouvertures sont divisées en quatre par des meneaux, comme les autres croisées; et les greniers qu'elles éclairaient sont encore soigneusement carrelés. On y voit de vastes cheminées, des charpentes en châtaignier, dont tous les chevrons forment fermes, et où l'on trouve encore la trace des cloux qui servaient sans doute à y fixer des tapisseries, ce qui démontre que ces parties de l'hôtel ont dû être habitées.

La lucarne qui se trouve à gauche de l'escalier, et qui ne peut se voir dans le dessin, est en pierre; nous en donnerons une figure détaillée, car elle est d'une grande richesse de décoration et absolument semblable à celles qui étaient du côté de la place Berri, et qui ont été détruites sans aucune nécessité, quand on a refait le plafond de la grande pièce servant maintenant d'auditoire à la cour royale.

Au-dessus de la lucarne de droite que nous venons de décrire se trouvent cinq cheminées en pierres de taille, réunies en un seul corps, dont le couronnement est décoré par des feuil-

lages. Les deux parties saillantes qu'on aperçoit au-dessus sont des mitres posées depuis peu pour éviter la fumée.

Le faitage, composé de larges et épaisses feuilles de plomb, est aussi décoré par des cœurs et des coquilles.

Sur le haut du pignon A qui divise toutes les constructions entre la tour B et le grand escalier O, pl. 10, on voyait autrefois une statue de St Michel terrassant le démon; nous l'avons retrouvée dans un des greniers et figurée au bas de la planche 13.

La figure première la représente vue par devant: elle tenait à la main droite une lance en fer, indiquée par la ligne ponctuée, et qui, après avoir percé la gorge du monstre sur lequel la statue pose le pied droit, servait de scellement à toute la masse, forée d'outre en outre. La figure 2 représente la même statue vue par derrière; et les figures 3 et 4 les détails de l'armure; la figure 3 ceux des charnières. On remarque dans la figure 4 une boucle dont l'ardillon est placé dans le sens contraire de ceux de nos boucles actuelles. Cet ardillon tournait sur le haut de la boucle; une fois entré dans le trou de la courroie, il la tenait solidement fixée, et il suffisait de la tirer fortement pour la détacher, cette action devant dégager l'ardillon sans peine. Tous les détails de cette petite figure si haut placée sont exécutés avec le même soin que si elle avait dû être vue de près.

La figure 5 de cette même planche donne en grand le dessin exact du bas-relief placé au-dessus de la porte d'entrée actuelle. On y voit une sorte de pin, un oranger et un palmier ou dattier. L'oranger est couvert de fleurs et de fruits, et au haut du tronc et entre les premières branches, est un large ceinturon ou baudrier, attaché par une boucle. Entre ces trois arbres, on distingue de grandes plantes fleuries, dont l'une, celle de droite, semble être un œillet. Autour des deux plantes du milieu on en voit d'autres également fleuries. Le tout est encadré par une bordure en relief, avec des tiges de plantes aussi fleu-

ries. Dans l'un des montans, celui de gauche, on voit une coquille; et, en face de l'autre montant, deux plumes. Entre ces tiges de fleurs sont de grandes lettres gravées en creux, formant ces mots: DIRE, FAIRE, TAIRE, DE, MA, JOIE; entre *de ma* et *joie* sont deux cœurs en relief. Les quatre angles de cet encadrement sont occupés par un ornement entrelacé, formant quatre cœurs et quatre trèfles; et au centre de cet ornement sont deux lettres R D, liées entr'elles avec un fil.

Le second bas-relief au-dessus de la porte actuellement condamnée, est disposé de même; seulement, le premier arbre à gauche est un pommier couvert de fruits; celui du milieu est, comme dans le premier, un oranger disposé comme celui que nous avons décrit avec un ceinturon et une boucle semblable. Le troisième est un olivier couvert de fruits. Entre ces trois arbres sont aussi de grandes et de petites plantes fleuries, disposées de la même manière; l'une est un chardon bonnetier, l'autre un grand chardon d'une autre espèce. La bordure n'a que de légères différences; les cœurs y sont remplacés par le feuillage dessiné au-dessus; le 8 par un O, ce qui a fait lire *joie*, et, en observant de près cette partie du bas-relief, on voit que l'O y avait été tracé: le 8 serait donc une faute du sculpteur. Les deux plumes et la coquille y sont remplacées par les deux fleurons ou feuillages dessinés à côté.

La planche 14 représente les douze figures qui se voient dans la décoration placée au-dessous des fenêtres du grand escalier: elles n'ont pu être qu'indiquées dans le dessin composant la planche 12; nous avons cru devoir les donner avec détail.

Les premières au-dessus de la porte actuellement condamnée représentent deux femmes qui filent, A et B.

Les deux autres C et D, au même étage, au-dessus de la porte actuelle, représentent deux femmes ayant aussi une quenouille, mais dont l'une semble menacer l'autre.

Au deuxième étage, la figure F, vêtue d'un



long manteau, et dont les cheveux frisés et le nez épaté donnent quelque ressemblance avec un Africain, semble donner un ordre à celle désignée par la lettre E, qui, munie d'un bâton, paraît indiquer du geste qu'elle a compris, et va partir.

Les deux autres figures G et H, au même étage, munies de chacune un bâton, semblent se provoquer, comme celles qui sont au-dessous.

Au dessus de celles-ci, et au dernier étage, on voit une figure de femme I qui porte une cruche sur sa tête et la soutient de la main gauche, tandis qu'elle relève sa robe de la droite. La seconde figure K semble être celle d'un mendiant portant une besace.

Enfin, les deux dernières L et M représentent Jacques-Cœur et Macée de Leodepart, sa femme, en costume de cérémonie. Jacques-Cœur, revêtu d'un camail tout brodé de cœurs et de coquilles, tient à la main gauche un marteau de maçon, et, de la droite, semble offrir un bouquet à sa femme.

Jacques-Cœur, au moyen de ces emblèmes, a-t-il été représenté comme constructeur? Le marteau et le bouquet indiqueraient-ils comme aujourd'hui encore la fin des travaux? car on sait que les ouvriers sont dans l'usage de placer un bouquet sur la dernière pierre des édifices qu'ils construisent.

Toutes ces figures sont drapées avec grâce et d'un fini précieux.

La planche 15 donne la forme des baies des portes des escaliers P et R, pl. 10 : elles sont pareilles; seulement au-dessus de celle de l'escalier Q qui communiquait aux cuisines, on voit une énorme cheminée, avec de grands chenets et une cremaillère portant un coquemard; plusieurs individus sont occupés des travaux de la cuisine; l'un d'eux, placé à gauche, pile divers objets dans un grand mortier monté à bascule, tandis qu'une femme nétoie un vase.

Nous avons cru devoir donner en entier l'ornement qui décore cette porte, à peu près semblable à celle P; seulement, à la place du

bas relief, était un écusson aujourd'hui mutilé, sur lequel on voyait les armoiries de Jacques-Cœur.

Les planches 16 et 17 représentent les bas-reliefs qui se voient au pied de l'escalier N et à la porte de la chapelle dont nous nous occuperons plus tard.

Le premier de ces bas-reliefs représente un prêtre revêtu de l'aube et couvert d'une moquette : il se dispose à la bénédiction de l'eau, et tient d'une main un missel, et de l'autre un goupillon qu'il trempe dans le bénitier. Derrière lui est un enfant de chœur qui sonne l'office : il est suivi par un mendiant appuyé sur une béquille, qui entre dans la chapelle, pour prouver sans doute que le lieu saint est ouvert à toutes les classes et à toutes les positions.

Le second qui se trouve au milieu, fait voir trois personnages occupés à préparer l'autel et à disposer ce qui est nécessaire pour dire la messe : on remarque sur le côté de l'autel un cœur et une coquille, surmontés d'une croix. On voit sur le troisième deux femmes dont l'une, richement vêtue, paraît être madame Cœur : elle donne le bras à un enfant qui met la main droite sur la porte pour l'ouvrir, et, de la gauche, fait le signe du silence : elle est suivie d'une autre femme d'un rang inférieur derrière laquelle est une servante portant des livres.

Enfin, le quatrième, au haut de l'escalier, représente une adoration. On y remarque le père éternel tenant le monde dans ses mains, figuré par une boule surmontée d'une croix. On voit au-dessous le Saint-Esprit qui descend sur la tête d'une femme agenouillée. Le milieu est occupé par un vase dans lequel on voit des lys; de chaque côté sont deux anges en adoration. Celui de droite tient un livre ouvert, et celui de gauche une bande-roule sur laquelle on lit ces mots : *Ave Maria*.

Les planches 18 et 19 représentent deux fragments de vitraux trouvés à la croisée du grenier qui se voit dans la planche 12. Ils remplissaient deux des quatre panneaux de

cette croisée. Sur le troisième, on voyait une galère montée par plusieurs personnages : il a été presque entièrement mutilé. Le quatrième était rempli par un panneau de petits carreaux blancs montés en plomb. On voyait aux autres fenêtres ou lucarnes, des écussons que nous donnerons pl. 20.

Le fragment recueilli pl. 18 a été copié exactement. Les parties non coloriées sont en verre blanc. On voit qu'il est tout-à-fait incomplet. Il était entouré sans doute de bordures composées de rouleaux sur lesquels on lisait la devise favorite de Jacques-Cœur : A CŒURS VAILLANS RIENS IN. POSSIBLE, ainsi que les mots : FAIRE, TAIRE, DIRE, JOIE, DE, que nous avons déjà vus sur la bordure des bas-reliefs du grand escalier.

Autour de l'écusson aux armes de Jacques-Cœur, entouré de fleurs, de fruits d'orangers et de plumes de diverses couleurs, soutenant ou traversant des cœurs, on voit deux figures, l'une vêtue de vert, portant un capuchon jaune avec de grandes oreilles, et la bouche fermée par un cadenas : elle tient de la main gauche une petite baguette d'or, terminée par une tête d'animal, et porte la main droite à sa bouche. On lit sur une banderole ces mots : EN BOUCHE CLOSE NENTRE MOVSCHÉ : derrière elle se trouve un fragment de porte.

L'autre figure, vêtue de bleu, avec un collet rabattu, de couleur rouge, porte aussi un camail avec de grandes oreilles d'âne : derrière elle est une branche d'oranger avec deux oranges et une sorte de panneau de menuiserie. Elle porte la main gauche sur la poitrine, et de la droite elle tient une banderole sur laquelle on lit le mot : TAIRE. On voit près et au-dessous du bras droit les lettres E. S. et un bout de banderole qui passe derrière la main gauche porte le mot TOI. Dans le mot JOIE qui est écrit sur un bout de banderole isolé, l'O est rempli par une figure ; enfin, les mots TAIRE écrits sur des bandes de deux couleurs, ne semblent pas avoir fait partie du même encadrement.

Dans ces deux écussons, les armoiries sont

contraires aux règles du blason ; car, comme on peut le voir, elles portent couleur sur couleur, ce qui est une hérésie dans l'art héraldique, dont la première règle est de ne mettre que couleur sur métal ou métal sur couleur. Jacques-Cœur portait *d'azur à la face d'or chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs de gueule 2 et 1.*

La planche 19 donne un autre fragment dans lequel les plumes et les cœurs qui entourent l'écusson sont disposés d'une manière un peu différente. Il était sur un fond clair avec des dessins légers en grisailles, imitant les anciennes étoffes damassées.

On voit au bas des fleurs blanches dont les feuillages sont jaunes, sur un fond de même couleur, et un enfant couché, jouant d'une espèce de trompe. Les deux plumes rouge et bleue entourent une coquille d'or, puis les banderoles d'entourage, avec les mots : DIRE, FAIRE, DE MAYME. La disposition des plombs fait voir que cet écusson était sur une draperie dont on n'a pas les côtés ni le bas. Des pièces mises à contre-place se voient aux deux angles du bas.

On ne peut douter que ces fragmens et celui de la galère qui étaient à cette fenêtre de grenier, de même que les autres écussons, pl. 20, n'aient été tirés des débris des vitraux des appartemens d'honneur. Quand on a changé le système de vitrage, ils auront été ainsi placés pour les utiliser.

Les mots TAIRE, FAIRE, etc., remarqués sur ces vitraux et bas-reliefs pourraient peut-être s'expliquer par les connaissances alchimiques que plusieurs auteurs prêtent à Jacques-Cœur.

Suivant eux, il aurait possédé la fameuse pierre philosophale, et en aurait caché les résultats par un commerce simulé qui n'aurait eu d'autre but que d'attribuer à une toute autre cause son immense fortune. On prétend que les ornemens de ses constructions portaient des caractères d'alchimie et des devises qui se rapportaient à cette science. On cite,

sous ce rapport, les grandes et belles constructions qu'il avait faites à Montpellier.

Pour nous qui avons voulu n'enregistrer que des faits et mettre sous les yeux de nos lecteurs les seuls détails que nous pouvons recueillir, nous laissons à d'autres à en tirer les conséquences; seulement, nous pouvons assurer que nous ne constatons rien que de positif, et que nos dessins sont la représentation la plus exacte et la plus minutieuse de ce que nous avons vu.

Les trois médaillons en verre peint, pl. 20, sont ceux dont nous avons parlé plus haut. La figure première a 31 centimètres de diamètre; les figures deuxième et troisième 45 centimètres. Ils représentent des armoiries entourées de guirlandes et de feuillages. On remarque entr'eux une différence d'exécution. Celui fig. 1 paraît plus ancien; ceux fig. 2 et 3 portent le style du xv<sup>e</sup> siècle.

Nous ne savons pas à quelle famille ces armoiries ont appartenu. Ce ne sont pas celles de Jacques-Cœur, ni de Macée de Leodepart, sa femme, encore moins celles des Laubespine, acquéreurs du fief et de l'hôtel de la Chaussée en 1552.

Dans celui fig. 1, nous avons trouvé quelque ressemblance avec les armes de la famille Bochetel; mais fidèles à notre plan, et pour l'exactitude des faits, nous ne devons pas faire de suppositions; nous laissons à d'autres, plus versés dans l'art héraldique, à juger à quelle famille elles appartiennent.

Nous devons dire, pour terminer, que ces vitraux, avant leur dernier déplacement (pour être restaurés et placés au musée où ils se trouvent aujourd'hui), étaient entourés en partie des devises déjà citées : TAIRE, FAIRE, JOIE, qui, tracées circulairement, de manière à les encadrer, laisseraient à penser qu'ils datent de l'époque où ce monument fut construit.

La planche 21 représente la grande cheminée de la salle à manger de Jacques-Cœur. Elle avait 18 pieds d'ouverture sur 6 1/2 de hauteur, sous le manteau qui était en sail-

lie et à huit pans, soutenu par des pilastres canelés, en usage dans ce genre d'architecture. Les chapiteaux étaient décorés d'un grand nombre de figures d'animaux grotesques, et surchargés de fruits et d'insectes parfaitement sculptés. Cette cheminée représentait des fortifications; on voyait, sur la saillie de la hotte, des tours surmontées de crénaux, dont une au milieu simulait l'entrée. Les murailles qui les réunissaient étaient percées d'ouvertures dans lesquelles on voyait de petites figures, et des toits de maisons groupées en formaient le massif supérieur qui s'élevait jusqu'au haut de la salle.

Sur les côtés, et en regard l'un de l'autre, Adam et Ève, assis sur un tronc, au pied de l'arbre qui porte le fruit défendu. Entre les branches de l'arbre au pied duquel se trouve Ève se montre un serpent; et, entre celles de l'arbre d'Adam, on voyait une petite figure, de la bouche de laquelle sortait une bandelette sur laquelle se lisaient sans doute les termes de la tentation. Ces deux figures étaient nues et assises au pied de chacun un arbre touffu ayant des fruits rouges et un feuillage peint en vert. Ces figures, comme celles sculptées au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, étaient peintes en couleur de chair. Sur le bandeau qui était peint en bleu lapis se voyait un vase dans lequel végétait un lys, et, au-dessus, était une figure d'ange avec des ailes déployées et dont le buste était porté sur un nuage, ayant les bras écartés et supportant un phylactère déroulé sur lequel était sans doute écrit quelque passage de la Genèse. Cette figure était en saillie et coloriée.

Ce monument était un véritable chef-d'œuvre de l'art à cette époque, comme on en peut juger par le dessin qui a été recomposé sur les débris mis au moëllon, et d'après les personnes qui l'ont vue. Les détails, surtout, étaient d'une grande richesse d'exécution. Cette magnifique cheminée a été, comme nous avons eu occasion de le dire, démolie sans nécessité, car elle occupait le fond de la salle destinée aujourd'hui aux audiences de la cour d'assises

qu'elle décorerait mieux que la tenture en papier bleu qu'on y a substituée.

Au surplus, on conçoit qu'on ne peut guères compter sur l'exactitude d'un dessin créé sur des renseignemens reçus de personnes qui, malgré toute leur attention dans l'examen de ce monument, auraient pu oublier quelques détails. Il faut donc considérer la pl. 21 comme un souvenir qui peut manquer d'exactitude, mais cependant dont ont été satisfaits tous ceux qui l'ont vu pendant qu'il était debout.

Nous allons continuer notre scrupuleuse exploration. Au premier étage, entrant par l'escalier d'honneur O, planches 10 et 22. Une petite porte basse donnait accès dans une vaste salle U, appelée du Conseil, occupée maintenant par la cour royale. La salle, du côté de cet escalier, est exhaussée de plusieurs marches, afin de former l'estrade du tribunal et de diminuer la différence de hauteur de la salle V, dite des Galères, qui sert aujourd'hui de bibliothèque à la Cour. (Pour communiquer de la salle V à celle U, il y avait un très-grand perron en bois, semblable à ceux que l'on met de nos jours à l'extérieur des édifices). De la grande salle U, on entre dans la chambre Carrée C, placée parfaitement au-dessus de C planche 10, mais plus grande, les murs étant moins épais. Cette chambre est éclairée par deux petites fenêtres; c'est actuellement la chambre des avocats, laquelle communique avec celle des huissiers par une porte moderne pratiquée dans le gros mur; celle-ci n'est formée que par la suppression du couloir communiquant à la tour de la chaussée A pl. 22 (chambre des avoués). L'embrasure de la fenêtre, donnant sur la place Berri, et qui est condamnée, sert de vestiaire; de chaque côté, dans l'épaisseur du mur, se voient encore les traces de deux petits placards ou armoires; près de la fenêtre donnant sur le jardin de l'ancien hôtel de Limoges, et dans l'angle nord de ladite salle, se trouve un petit cabinet semblable à celui de l'étage inférieur, mais mieux con-

servé. A côté, et près de la porte qui communique au couloir ci-dessus mentionné, existe une autre porte donnant entrée dans une autre salle l, qui aujourd'hui sert de *Pas-Perdus* et communiquant avec la cour royale par une porte percée récemment au milieu du mur de refend qui sépare ces deux salles. L'escalier m, desservait cette partie de l'édifice, et l'on communiquait aussi avec la galerie M, que desservait le même escalier. Ici se trouve intacte la cheminée dont nous donnons le dessin dans la planche n° 23; elle est représentée en perspective, et les petites figures que nous avons dessinées plus en grand, sont celles que l'on voit dans chaque créneau. Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de les détailler une à une, afin de montrer la diversité des poses, des costumes et des armes; les dimensions de cette cheminée sont plus petites que celle que représente la planche 21; elle a dessous le manteau 1 mètre 66 centimètres de hauteur et 2 mètres 57 centimètres de largeur. Malheureusement le plafond moderne que l'on a construit pour former les bureaux de la mairie a coupé en deux parties cette cheminée. Celle du haut se voit actuellement dans la salle des archives; il serait difficile de dire ce qu'elle représente; il paraît que ce sont deux croisées auxquelles sont placés des curieux, ou spectateurs de l'assaut qui se donne, car on remarque que toutes les figures placées dans chaque créneau, semblent des assiégés. Les uns portent des arbalètes ou des arcs, un autre sonne de la trompette, un autre porte un drapeau, tous paraissent occupés à la défense; la partie inférieure du manteau de cette cheminée est ornée de feuillage à jour. Les chapiteaux des colonnettes qui la supportent sont composés de vignes et de lierre.

A l'autre extrémité de la galerie il existait une cheminée o. Elle était d'une plus grande richesse, si l'on en juge par ce qu'il en reste dans les archives de la mairie, et qui mérite aussi beaucoup d'attention. Les diverses figures qui y sont représentées montrent que de tout

temps, on a tourné en ridicule les choses les plus sérieuses et les plus consacrées. On sait bien qu'alors les tournois étaient en grand honneur, et qu'il y allait d'un opprobre héréditaire pour celui qui y aurait été taxé de félonie. Malgré le respect que l'on devait avoir pour ces nobles exercices, nous trouvons ici la farce la plus grotesque qu'il soit possible de voir; ce ne sont pas de brillans et valeureux chevaliers, portant de pesantes armures et montés sur de fougueux coursiers; mais de simples paysans, sur de paisibles baudets, ayant pour rondaches des fonds de paniers, et des cordes pour étriers. Les valets et les hérauts d'armes sont des garçons de ferme et des porchers; l'un porte un faisceau de bâtons, un autre sonne du cornet à bouquin; l'un des champions a la figure cachée par un espèce de camail, et porte à son chapeau une plume de coq; tels étaient peut-être les délassemens du peuple, car les hommes du peuple ont toujours cherché à copier les grands. Il est possible aussi que ce ne soit qu'un caprice des sculpteurs qui, à cette époque, mettaient un certain mérite à produire des objets fantasques, propres à récréer les oisifs. Le dessin en est très-pur, et comme ses sculptures sont vierges de peinture et de badigeonnage, on peut bien les juger; voyez planche 36.

Nous avons omis de décrire, lorsque nous étions dans la salle des galères, une sculpture de haut relief placée jadis au-dessus d'une des portes, et qui maintenant git à terre dans un couloir sombre, proche la porte de la chambre des notaires (k. Pl. 10.) Ce morceau, d'une seule pierre, et haut de 3 pieds, représente un vaisseau ancien à deux mats; l'un porte un pavillon fleurdelisé, l'autre est couronné par un hunier, dans lequel sont placés trois hommes armés de toutes pièces, mais dont les têtes manquent. Une grande quantité de lances sont auprès d'eux; l'un des trois, celui de gauche, semble occupé à hisser des sacs remplis de pierres; au-dessus, dans les haubans, reste encore la jambe d'un autre soldat qui se dispose à rejoindre les trois

autres; chacun de ces mâts porte une voile déployée. Des soldats, casques en tête et cuirassés, sont occupés à ramer; leurs rames manquent; mais leur attitude ne laisse aucun doute à cet égard. Nous avons indiqué, par des lignes ponctuées, la place qu'elles occupaient. Probablement qu'elles étaient d'une autre matière que le reste du bas relief. L'on voit encore, près des bordages, des boucles de fil de fer, et à la partie inférieure de la pierre dans laquelle ce sujet est taillé, deux trous destinés à fixer, à l'aide de goujons, une partie saillante sur laquelle venait s'appuyer l'extrémité des dites rames. Au dessous de cette saillie, on a représenté diverses plantes et une tête de phoque, ou autre animal marin. Tous les agrès du bâtiment sont exécutés avec un soin et une délicatesse surprenants. Plusieurs sont évidés, d'autres sont groupés, comme on peut le voir dans la figure que nous donnons. Tous les détails sont scrupuleusement observés, et, pour rendre le sujet plus naturel, il a été peint et doré. On a donné à chaque corps sa couleur véritable; le fond était bleu de ciel, le pavillon bleu, avec fleurs-de-lis dorées, la mer était verte. Nous avons, du reste, eu assez l'occasion de remarquer l'usage de la sculpture polychrome dans les monumens du moyen âge ( planche 24. )

Dans le vestibule précédant la chapelle, au-dessus de la porte est placée le bas-relief (pl. 17, fig. 4).

On pouvait également s'y rendre par la galerie M., ou par l'escalier N. La porte qui donnait dans cet escalier était divisée par un meneau. Le plafond est un bijoux précieux, bien conservé, dont nous donnons le plan général, pl. 26, et le détail d'un des compartimens, planche 27. Il est voûté en berceau ogive, divisé en douze caissons par des nervures dorées, et retombant sur six culots formés d'anges tenant des deux mains les écussons de diverses familles. Ils sont dessinés dans des planches de détail, ainsi que les têtes des Anges que nous avons lieu de supposer être des portraits. Nous avons placé le même

numéro des têtes au-dessous des caissons, afin que l'on puisse voir la place qu'ils occupent dans le plafond. (Pl. 27 bis et 27 ter.)

Ils sont au nombre de vingt, dont douze groupés trois par trois, et huit autres seuls. Ces anges ont tous les ailes déployées et la tête ornée d'une petite croix d'or tenue par un ruban noir. Ils déroulent de longues légendes sur lesquelles se lisent les passages suivans, tirés des textes sacrés.

Les parties écrites en italique marquent celles effacées; celles encore visibles sont en gothique. Les numéros correspondent à ceux des pl. 26 et 27 bis.

N° 1<sup>re</sup> *Suscepimus. Deus. misericordiam. tuam. in. medio. templi. tui.*

N° 2, 3 et 4. *Et. statim. veniet. ad. templum. sanctum. tuum. Dominator. quem. vos. queritis.*

N° 5. *Acceptit. eum. Symeon. in. uluas. tuas.*

N° 6. *Evangelizo. vobis. gaudium. magnum.*

N° 7, 8 et 9. *Gloria. in. altissimis. deo. et. in. terra. pax. hominibus. bone. voluntatis.*

N° 10. *Natus. est. vobis. hodie. salvator. mundi.*

N° 11. .... *cheros. angeloru. sca. Dei. genitrix.*

N° 12, 13 et 14. *Tota. pulchra. es. amica. mea. et. macula. non. est. in. te. veni. delibano. sponsa. mea. veni. delibano. veni. coronaberis.*

N° 15. *Astitit. regina. adextris. tuis. i. vestitu. deaurato.*

N° 16. *Que. est. ista. que. ascendit. de. deserto. deliciis. affluens.*

N° 17, 18 et 19. *Que. est. ista. que. progreditur. quasi. aurora. consurgens. pulchra. ut. luna. electa. ut. sol.*

N° 20. *Hec. est. que.....*

Nous n'essayerons point de décrire toutes ces figures une à une; l'examen des planches en dira plus que ne le ferait notre description. Une

chose digne d'attention, c'est que les étoiles d'or, semées sur le ciel, sont en relief, formées d'une pâte brune-verdâtre, et collées après coup, de manière qu'elles scintillent, lorsqu'on les regarde, sans conserver une parfaite immobilité.

A l'intersection des nervures de la voûte se trouvent les fig. 2, 3, 4 (planche 27), qui sont les armes de Jacques-Cœur et de sa femme, supportées par des anges dont les vêtemens et les cheveux sont d'or; les chairs seules ont leur vraie couleur.

Si l'on revient sur ses pas, et que l'on traverse les appartemens déjà décrits, jusqu'à la chambre des Galères, on trouve dans le coin opposé à l'escalier principal, celui de la grosse tour ou du beffroi, ayant une issue sur la place Berri, puis un petit couloir donnant accès dans l'escalier *b*, se prolongeant, et aboutissant dans l'épaisseur du mur jusqu'à *X*, *a* les fosses d'aisances. *Z* est un cabinet ou chambre de valet. *Y* paraît, par sa proximité avec les deux escaliers. *B* et *Q*, avoir été une antichambre; *X* était une chambre à coucher; elle sert maintenant de chambre de conseil, et la cheminée existe encore derrière une cloison en brique; elle n'offre rien de remarquable. On a retranché une partie de cette chambre qui sert de vestiaire. Dans le coin *e* est une porte ayant encore les ferrures grossières du temps, et qui donne dans un long couloir *f*, pris dans l'épaisseur du mur, au-dessus du puits (planche 10). Ce couloir, éclairé de petites fenêtres donnant sur la cour *C*, conduit aux greniers placés au-dessus des bâtimens qui donnent sur la rue et qui contiennent la salle du baillage ou présidial (*h*), actuellement tribunal de 1<sup>re</sup> instance. (*t*, *t'*) étaient les cheminées, (*g*) était le vestibule qui avait une fenêtre sur la cour (*c*); *L* est une dépendance du parquet du procureur du roi dans laquelle on a pratiqué un escalier de service, proche le logement du concierge. Le parquet est la partie inférieure de la chapelle, dont nous donnons la vue perspective (planche 25). On y remarque les niches dans lesquelles se tenaient, pour ouïr la

messe, les maîtres de céans; les armes qui se voient encore aux clefs de voûtes nous apprennent que Jacques-Cœur était à droite de l'autel, et Macé, sa femme, à gauche. Ces niches sont d'un travail surprenant, ainsi que la crédence; les arcades ogives qui forment l'ouverture des niches ou cellules, sont découpées en dentelles; chacune des extrémités des petites ogives est terminée par des anges à genoux et déroulant des légendes. Les arrêtes de leurs voûtes sont décorées de la même manière, mais les anges sont remplacés par des feuilles de fraisier. De chaque côté de la chapelle existent six petits habitacles supportés par un cul de lampe et couronnés d'un dais très-riche, mais uniformes entr'eux; tandis qu'au contraire les culs-de-lampes sont variés. Celui au-dessus de la première porte d'entrée représente un prophète: il développe une large bande qu'il tient des deux mains; dans les doigts de la gauche sont passés les cordons qui soutiennent une espèce de petit étui de cuir, une écritoire et une plume sont entre ceux de sa droite; celui qui touche la niche se compose d'un cordon de fruits et de feuilles, et plus bas, d'un petit bandeau de feuilles découpées à jour. Au-dessous enfin, un ange aux ailes déployées et tenant une couronne d'épines; celui au-dessus de la crédence lui sert de dais; de l'autre côté, dans l'angle on a représenté David tenant sa harpe d'une main, les cordes manquent et les trous qui existent laissent à penser qu'elles étaient en métal; la tête du roi est renversée en arrière et laisse tomber la couronne qui est d'une richesse remarquable. Vient ensuite un autre prophète, la tête nue et tenant de même une banderolle et une écritoire; le dernier est composé de feuilles de choux parmi lesquelles on voit une petite figure déroulant encore une petite légende.

Les murs de cette chapelle étaient, sans doute, couverts de sujets peints à fresque. Malgré tous les soins que nous avons mis à en rechercher les traces, nous n'avons pu en découvrir la preuve: seulement, dans

la partie supérieure proche les ogives, nous avons trouvé dessous le badigeon une espèce d'enduit brun qui paraît avoir été un fond, mais nous n'en sommes pas assez sûrs pour l'affirmer. Nous avons copié l'autel au collège de Bourges, où on l'avait transporté; il décorait la chapelle; mais la reconstruction de cette partie du collège a fait supprimer ce monument; nous ignorons ce qu'il deviendra: il serait utile de le placer dans un lieu de dépôt en attendant la construction du Musée.

La difficulté de prendre les mesures exactes de cette partie de l'édifice a été cause d'une erreur qui s'est glissée dans la planche 22: les niches y sont représentées en saillie sur le mur, tandis qu'au contraire elles sont prises dans l'épaisseur du mur, comme on peut s'en convaincre dans la vue perspective (pl. 25).

La planche 30 représente la façade de cet hôtel donnant sur la rue Jacques-Cœur. Une grande porte I est accompagnée d'une plus petite K (pl. 10). Une autre porte de service, à l'extrémité du bâtiment, servait d'entrée aux cuisines, en passant par la cour c (pl. 10); c'est actuellement le dépôt du matériel des pompiers de la ville.

Ces trois issues étaient les seules ouvertures pratiquées dans le soubassement du mur extérieur de ce côté.

Les fenêtres, dont les volets sont fermés, sont modernes, ainsi que les trois autres qui sont à l'opposé de la grande porte.

Le vestibule (N. Y., pl. 10) recevait du jour de deux petites fenêtres grillées que l'on remarque à côté de la porte. La première a été agrandie dans la partie inférieure. Dans le tympan de la petite porte restent les traces d'un bas relief qui offre beaucoup d'analogie avec ceux de la planche 12. Un des orangers est encore entier de chaque côté. Au dehors, il y a une palme ou plume; au milieu la trace d'une figure d'ange à grandes draperies et aux ailes déployées, qui paraissait soutenir quelque devise; sous ses pieds, à terre, restent les traces d'un écusson.

Au-dessus est un habitacle dont le clocheton

est surmonté d'une petite figure d'ange ailée mais cassée que l'on pourrait prendre pour un saint Michel.

La clef de la voûte est ornée d'un petit ange portant un écusson. Toute la pyramide est découpée à jour, et le fond rempli par une ardoise, afin de faire ressortir les découpures.

Les deux plaques carrées que l'on voit entre les portes sont : l'une de l'assurance contre l'incendie, et l'autre, l'inscription ( Hôtel-de-Ville ).

Nous avons rétabli les meneaux des fenêtres de l'étage supérieur, et l'ordonnance de la première qui a été rétrécie, afin d'en percer une deuxième pour régulariser à l'intérieur la salle qui sert aujourd'hui de bureaux à la mairie. Il était facile de faire exactement cette restauration. Le tableau qui est au bas de chaque fenêtre a suffi ; il est divisé en médaillon rond, rempli de coquilles et de cœurs, tantôt un et deux demi, tantôt trois, le nombre varie selon la largeur des fenêtres.

Au-dessus, et au milieu de la largeur totale des deux portes, existe un très-grand dais ou baldaquin d'une structure et d'une richesse de détails remarquables, sous lequel était une statue équestre qui a été brisée à la révolution de 89. Les uns prétendent qu'elle représentait Jacques-Cœur en grand costume et revenant de son exil. Ils se servent, pour appuyer cette version, de deux figures de valets que l'on voit au-dessous des petites fenêtres qui servent à éclairer la niche de la chapelle ( planche 36 ).

Notre opinion est que ces deux figures ne sont là que pour remplir l'espace nécessaire au prolongement de ces fenêtres, et pour éviter la monotonie d'une fenêtre simulée ; nous avons encore à Bourges un exemple de ce que nous avançons ( la maison de l'école normale ).

Bien que nos pères ne fussent point scrupuleux observateurs de la symétrie, ils l'étaient du goût, car rien n'eût été plus désagréable à l'œil que ces deux trous mesquins, comparés avec un aussi beau morceau de sculpture.

D'autres, au contraire ( et ceux-là sont

plus dignes de foi, car ce sont les démolisseurs eux-mêmes ), disent que c'était Charles VII, armé de toutes pièces, visière baissée, montant un cheval au trot et couvert d'une longue housse fleurdelisée, qui permettait à peine d'apercevoir ses jambes ; il marchait du côté opposé à celui que nous l'avons fait marcher ( planche 30 ).

Le socle qui supportait cette statue est décoré de feuilles d'acanthé en relief et évidées à jour avec un art particulier. Malheureusement elles servent de retraite aux oiseaux pour y faire leurs nids, ce qui hâte leur destruction, car elles deviennent le but des enfans qui veulent les abattre. Sur chacun des angles saillans pose un groupe de colonnettes soutenant le dais formé de six arcades ogives. Les retombées des quatre de face sont terminées par des anges portant des légendes. Le tout est couronné d'une galerie découpée à jour, dont les vides sont ornés des emblèmes de Jacques-Cœur. Des gargouilles, placées aux angles, servent à déverser au loin les eaux pluviales. On remarque dans l'espace que laissent les ogives et leur encadrement, des pièces de fer, en forme de piton et dont on ignore l'usage. On en retrouve dans plusieurs endroits de cette façade ; peut-être ont-elles servi à soutenir des décorations pour un jour de fête.

Au-dessus de ce dais se trouve une des croisées dont nous avons parlé ci-dessus. Plus haut encore que ces croisées se trouve une corniche d'une richesse remarquable, qui, soutenant une galerie, permettait de faire le tour de ce pavillon, et la baie qui y donnait accès existe encore ainsi que les gonds ; elle est visible dans notre dessin, près de la dernière fenêtre de l'escalier. ( Voyez pl. 29. )

Le grand comble qui couvre la chapelle ne venait finir qu'à la hauteur du bas de la lucarne actuelle, devant laquelle on vient de placer un cadran d'horloge que le goût des décorations ne nous a pas permis de représenter ici.

Le faite de ce toit est couronné par une crête en bois à jour, et recouverte de plomb ;

elle supporte un petit clocheton sous lequel était placée la cloche de l'autel. On l'a enlevée et remplacée par celle de l'horloge. Elle se voit au musée de la ville. On y lit ces mots :

IACQVE GOUGNON ES  
 ADVOCAT. DV ROY.  
 ESCH. EN BERRY  
 IN 1652.

L'on voit par la date qu'elle n'a dû être placée là que vers l'époque où cette maison fut convertie en hôtel de ville. Elle a 0,26 centimètres de diamètre. De chaque côté les aiguilles étaient décorées d'énormes fleurs de lys à quatre faces, dont on ne voit plus que le milieu et la partie inférieure. La lucarne en bois, couverte en plomb, est toute unie; mais celle qui est au-dessus des bureaux de la mairie est ornée de fleurs de roses, de feuilles de chardons, de dragons ailés, tout cela en plomb découpé artistement. Celle de droite est beaucoup plus simple; mais la partie inférieure est ornée des armes de Macé de Léodepart. Elle offre une autre particularité, c'est qu'elle est oblique, soit qu'elle fut masquée par les maisons voisines, ou que la vue fut plus agréable, c'est ce dont on ne peut pas bien rendre compte actuellement. Un peu au-dessous de cette lucarne, le mur fait un angle rentrant, ainsi que la corniche qui le surmonte, et l'avant-dernière fenêtre est placée au sommet de cet angle, ce qui produit un effet assez bizarre.

La pl. 28 représente le balcon placé à une fenêtre de l'escalier de la chapelle. Il a trois pieds environ de hauteur sur dix de largeur, et est composé de deux grandes pierres taillées à jour, trois médaillons et deux demi remplissent toute sa longueur. Des coquilles et des cœurs sont placés au-dessus et au-dessous d'une longue banderolle déroulée, et sur laquelle on lit : A VAILLANT RIENS IN. POSSIBLE, et le chiffre R D, lié avec un cordon terminé par un gland. Comme nous en avons déjà vu un dans le bas-relief de la planche 13, il est probable que c'est le

monogramme du sculpteur de ce monument. La planche 29 est le dessin, sur une grande échelle, du lanternon de l'escalier. La multiplicité des détails qui sont perdus dans la planche 30 sont retracés ici. La figure qui le surmonte est d'un fini précieux; les artistes de ces temps ne soignaient pas moins les objets confiés à leurs ciseaux, et qui devaient être placés hors de vue, que ceux qui devaient être vus de près.

C'est au-dessous de cette figure, dans le petit clocheton, que se trouve encore le timbre de l'ancienne horloge. Il y fut placé après avoir démonté cette partie. Si on l'examine, on verra qu'il occupe tout le vide, et que les colonnettes du clocheton sont dans le plus mauvais état: elle sont reliées de fer en si grande quantité, qu'à peine si on distingue la pierre.

Cette horloge a été placée dans la petite chambre formée par la voûte de l'escalier où elle se trouve encore.

Les gargouilles au-dessous de la galerie qui couronnent ce campanille, sont composées de singes enchainés, de figures grotesques.

On ne terminerait pas si l'on voulait décrire les sculptures de la façade; nous croyons cependant avoir indiqué les plus remarquables.

La planche 31 est la vue prise de la rue Sainte-Claire. Nous en avons déjà décrit une partie en parlant de la planche 10.

Nous nous contenterons de faire connaître les noms des salles dont on voit les fenêtres de ce côté, en commençant par le côté gauche du spectateur.

La première croisée est celle de la chambre du conseil de la cour royale; celle qui n'est vue qu'à demi est celle du couloir (pl. 22); celle qui vient ensuite appartient au vestibule; les autres appartiennent au couloir de communication avec l'escalier (b) dont on voit la saillie, et au-dessous, la fenêtre de l'office (chambre des témoins).

La tour qui vient après se nommait la grosse tour: une plaque de tôle sur laquelle le nom était écrit existe encore à droite de la

première lucarne, près de quelques briques romaines qui forment un des cordons dont cette tour est ornée jusqu'au premier bandeau. Le petit appareil que l'on voit en plusieurs endroits prouve bien que c'est une construction romaine, comme nous l'avons déjà dit. Le talus, en grosses pierres, qui forme la base de cette partie, a été fait par Jacques-Cœur. La petite lucarne est moderne et éclaire la basse-fosse; la croisée au-dessus sert à la chambre des jurés; les deux au-dessus éclairent le parquet du procureur du roi; les deux de l'étage suivant sont celles des archives de la cour royale, jadis le trésor.

Vient ensuite la galerie, d'un dessin semblable au couronnement des dais extérieurs de la chapelle, mais dans un mauvais état; et pour la préserver, on a mis un toit hors-d'œuvre que nous avons cru devoir supprimer. On voit ensuite la *vigie*, que de nos jours on nomme le beffroi, bien qu'il n'y ait aucune trace de cloche. Cette tour ressemble en tout point à un donjon; il est même probable que c'était l'habitation de Jacques-Cœur; elle forme à la portée supérieure un exagone élevé au-dessus du sol d'environ 90 pieds; plusieurs de ses côtés sont criblés de coups de mousquets. On en trouve encore des traces sur le pignon de la tour carrée, et sur le tuyau d'une cheminée de la façade.

Sur le toit de Paile droite existaient deux fenêtres en mansardes, riches de détails, et que l'on a abattues sans motifs lors de la nouvelle distribution de ce bâtiment; elles ressemblaient en tout à celles qui existent encore du côté de la cour (planche 33).

Nous avons laissé en blanc la place qu'occupait l'une d'elles, dont la trace est encore visible dans l'endroit où elle touchait le mur de l'escalier.

Les trois fenêtres au-dessous du toit sont celles de la salle du conseil, maintenant la cour royale; elles avaient chacune un balcon saillant dont on voit facilement la place; au-dessous sont les deux fenêtres de la cour d'assises, autrefois des festins; plus bas, la porte

de sortie et la plaque en marbre où était l'inscription que nous avons rapportée page 21.

Au pied du perron, l'entrée d'une cave ayant encore une autre issue dans le bas de l'escalier (Q, pl. 10); et, sous le perron, se trouve l'entrée d'une autre cave, laquelle passe sous les grandes caves et se dirige vers le puits de l'hôtel de Limoges (P, pl. 10). Voilà où aboutit maintenant l'histoire du prétendu souterrain de Jacques-Cœur, qui, dit-on, communiquait avec Sancerre, selon les uns, et dont on retrouve les restes dans un ancien aqueduc romain, sur la route de Blet, selon les autres. Mais la vérité, c'est que tous les habitans du département croient à l'existence du susdit souterrain. Dans tous les cas, il ne nous est parvenu, jusqu'à présent, rien qui puisse nous en assurer la présence. Peut-être, plus tard, apprendrons-nous quelque chose de plus positif à ce sujet. Nous promettons d'en instruire nos lecteurs avec tout le soin et l'exactitude dont nous sommes capables.

La tour carrée est antique jusqu'au premier bandeau; les deux étages qu'elle contient ont été décrits ci-dessus. La tour du sud, en petit appareil, n'est pas aussi ancienne que les soubassemens des deux autres, mais elle a dû être élevée à une époque postérieure, c'est celle qui composait le fief de la chaussée dont Jacques-Cœur avait fait l'acquisition pour bâtir l'hôtel dont nous nous occupons. La fenêtre inférieure est celle du rez-de-chaussée; celle à gauche, près l'escalier, donne jour à un petit cabinet (planche 10); celle au-dessus, qui est murée, appartient à la chambre des avoués; celle qui est immédiatement sous le toit éclaire la salle qui sert de prison aux *gardes nationaux*.

Les sommets des tours et des combles sont surmontés de figures en pierre, tenant à leurs mains des lances en fer, ce qui devrait bien attirer la foudre sur l'édifice; et pourtant depuis l'instant où elles furent placées, une seule a été atteinte et est tombée, comme nous l'avons déjà vu. Toutes les che-

minées sont terminées par des fleurons ou des feuilles de fraisiers.

La planche 34 est le portrait de Jacques-Cœur, d'après le tableau qui se trouve à la mairie; nous ne savons pas à quelle époque il a été peint. Nous avons préféré copier ce portrait plutôt que la gravure qui se trouve à la bibliothèque de Paris. Nous avons même de la peine à reconnaître dans toutes les sculptures de cet hôtel rien qui ressemble à cette gravure, comme costume ni comme figure. Celui que nous offrons semble devoir être plus vrai. Nous nous appuyons, dans nos conjectures, sur une sculpture précieuse découverte tout récemment dans la salle du trésor (troisième étage de la grosse tour, planche 31).

Cette sculpture est un culot qui supporte la retombée d'une des nervures de la salle que l'on croit avoir été le trésor ou le cabinet de Jacques-Cœur, et voici ce qui donne lieu à la supposition: d'abord la porte est un châssis en fer, rempli de plaques en fer battu de deux millimètres d'épaisseur, placées de manière à doubler, voyez planche 35, figure 1; une serrure à secret, dont nous donnons le dessin dans la même planche, figure 2, servait à fermer cette porte; elle existe toujours, et les gonds ont été scellés lorsque la porte fut posée, de telle sorte que si l'on oubliait la clef en dedans, il faudrait abattre le mur pour pouvoir entrer. Les corbelets ou culots qui supportent les nervures représentent des anges, tenant l'un une banderole, un autre pinçant de la guitare; l'un tient un écusson semblable à celui fig. 4, planche 27; un autre tient une espèce de lanterne que l'on serait tenté de prendre pour une bourse; les armes du maître sont à la clef. Cette salle est éclairée par deux croisées divisées en deux parties par un meneau; une d'elles a dans l'épaisseur de son embrasure un banc de pierre bâti avec le mur. Une cheminée très-simple se trouve entre ces deux croisées; à l'opposé existait une armoire d'une grandeur immense, que l'on vient de détruire pour en reconstruire une autre qui doit contenir les archives de la

cour royale. Le carrelage de cette salle est à compartiments faits à l'aide de plusieurs grandeurs de carreaux; mais sous le meuble dont nous venons de parler, il était tout simplement posé par rangées, ce qui prouve que ce meuble était là depuis la construction de cette salle. C'est derrière cette espèce d'armoire que l'on a trouvé le culot que nous donnons, planche 37, à l'explication duquel plusieurs personnes ont renoncé. Quant à nous, nous ne voulons pas émettre d'opinion, nous décrirons fidèlement le morceau en question. Ce culot a 0,50 centimètres de large sur 0,33 centimètres de hauteur; il est évidé, refouillé et détaché du mur d'une manière surprenante; un des troncs d'arbre, celui de droite, est cassé ainsi que la couronne de la femme; la partie inférieure a été coupée pour laisser la place du meuble dont nous avons parlé. Ce sujet est composé de trois figures: la première de gauche est un fou tenant sa marotte de la main droite, et de la gauche il cherche à attraper des mouches qui sont sur le tronc d'un pommier, au faite duquel est un oiseau dans l'attitude du repos. Ensuite vient Jacques-Cœur en grand costume, le surtout bordé de menu-vair et la dague au côté; la tête de cette figure ressemble beaucoup à celle de la planche 34, ce qui, joint au costume, nous fait croire que ce personnage est bien réellement Jacques-Cœur. Il paraît indiquer une fontaine qui reflète une tête couronnée que l'on voit dans les branches d'un chêne, de chaque côté de laquelle se trouve une légende; près de la fontaine est une femme couchée à terre; elle est en costume de cour, et dans une attitude assez négligée; elle paraît attendre quelqu'un, et porte la main à sa couronne, comme si elle voulait l'ôter; elle est parée d'un collier d'une très-grande richesse. La scène se passe dans un bois; un grand mystère règne dans la démarche du personnage principal, et une grande attention semble animer la tête qui est dans les branches du chêne.

Comme ce monument est placé dans un lieu dont l'accès est difficile, nous avons cru qu'il

était utile de le détailler avec soin. Quant au sujet représenté, nous n'osons avancer ce que nous en pensons. Comment expliquer la présence de Jacques-Cœur dans un rendez-vous avec une femme qui doit être une personne de haut lignage, cette tête, ce témoin royal, placé là, dans ce chêne, comme pour entendre ce qui va se dire, cette banderolle placée de chaque côté de sa tête et qui devait, sans doute, recevoir des inscriptions; aurait-on voulu faire allusion aux griefs imputés à Jacques-Cœur, au sujet de la belle Agnès? cela n'est pas probable, cela eût été même très-imprudent, à moins que cette sculpture n'ait été terminée qu'après la réhabilitation de Jacques-Cœur. Mais alors, comment expliquer l'existence de cette armoire qui était placée devant, dès l'origine, puisque le carrelage était tout uni sous ce meuble et à compartimens dans le reste de la salle? Il est vrai que l'entrée de ce lieu n'était permise qu'au maître, que lui seul avait la clef; mais alors à quoi bon faire une pareille chose pour la cacher? cela est bien difficile à expliquer; nous doutons même que l'on y parvienne d'une manière à satisfaire toutes les convenances.

La planche 32 représente la vue perspective de la cour prise du point N (planche 10). Elle fait voir les galeries inférieures appelées anciennement le quartier des Juifs : sans doute qu'après l'incendie du palais du duc Jean, où se tenait la foire des Cendres qui portait alors le nom de foire du Palais, les marchands furent admis à exposer leurs marchandises dans l'hôtel de Jacques-Cœur. Ces galeries n'étaient pas fermées ni vitrées comme elles l'ont été depuis pour faire des locaux au greffe de première instance, le logement du concierge de ce tribunal et le corps-de-garde. Au-dessus l'on voit les fenêtres de la salle d'audience ainsi que celle du petit vestibule qui la précède. Chacune de ces croisées est séparée dans toute la hauteur de l'ordonnance par une colonnette pyramidale contrariée dans son plan, de manière qu'au premier étage elle présente l'arrête, comme on peut le voir plus faci-

lement (planche 12); mais malheureusement en 1774 on a jugé convenable, pour tracer la ligne d'un méridien, d'en abattre une jusqu'au niveau du mur : il était bien plus simple de placer sur l'arrête saillante une tringle de cuivre doré pour former le méridien, du moins l'on n'aurait rien gâté. Ce n'est pas là le seul acte de vandalisme que l'on ait à déplorer dans ce monument.

Il y a encore au-dessus de la porte des cuisines un autre cadran presque effacé. La partie supérieure de la tour qui contient l'escalier Q (planches 10 et 22) est décorée d'une galerie découpée à jour, composée de cœurs et de coquilles; l'angle saillant rachetant le pan coupé est soutenu par une figure en encorbellement, représentant un homme à grande barbe, la tête couverte d'un bonnet et tenant une longue banderolle qu'il déroule. Les aiguilles sont décorées de longues flèches ornées de feuillages en plomb artistement travaillés, comme on peut s'en convaincre par la figure I (planche 36), qui est celle de la lucarne oblique, dont nous avons parlé plus haut, page 34; les trumeaux, séparant les croisées, de l'aile du fond de la cour, côté de l'escalier d'honneur, sont décorés de niches très-riches, mais peu profondes; la corniche sur ce côté est beaucoup plus riche que sur les autres.

Entre les appartemens du rez-de-chaussée (planche 10) et ceux de la planche 22 se trouve un entresol ayant une issue par l'escalier Q; c'est actuellement le cabinet de M. le premier président.

A l'angle du pavillon (planche 33) se voient les armes de l'*Aubespine*, mêlés dans les feuillages de la corniche, ce qui ouvrira un nouveau champ aux dissertations et aux commentaires des historiens. Comment se fait-il que parmi les sculptures innombrables qui décorent cet hôtel, ainsi que parmi les vitraux se trouvent les armoiries de plusieurs familles : les *Bouchetel*, les *Aubespine*, les *Debar*, les *Trousseaux*, et autres?

Si la construction de ce monument avait

duré aussi long-temps qu'une église, ce pourrait être les armes des constructeurs; alors on suivrait facilement la marche du travail; tandis que dans l'exemple qui se présente ces divers écussons sont placés dans des places d'honneur, comme la chapelle, les vitraux, etc. On sait que ce bâtiment fut construit en l'espace de 10 ans au plus, car le fief de la chaussée fut acheté en 1443, et Jacques-Cœur fut condamné en 1453. L'hôtel fut cependant terminé de son temps, car il n'existe pas une serrure, pas une sculpture, pas une tête de clou où ne se trouvent des cœurs ou des coquilles soit en relief ou à jour.

La planche 33 montre la moitié de l'intérieur de la cour opposée à celui de la planche 32; la vue est prise de l'arcade qui conduit à la cour des cuisines. Au premier plan, la cage du grand escalier près de celle-ci, sur le toit, se voit une des lucarnes en pierre dont nous avons parlé plus haut; la décoration est la même du côté de l'escalier; seulement au rez-de-chaussée existe le perron construit depuis la nouvelle destination de ce bâtiment, en 1736. Plus loin, le petit escalier de service P ( planche 10 et 22 ), dont le couronnement est aussi riche que celui des autres tours. Dessous l'appui de la première croisée en montant on a sculpté une femme qui tient un homme par la barbe et semble vouloir le battre.

L'aile du fond est celle où se trouvent la galerie M ( planche 22 ) et la cheminée ( planche 23 ), ainsi que les détails décrits ci-dessus ( planche 36 ).

Les trois croisées à tabatière qui sont sur le toit ont été percées depuis peu à travers une voûte en bois, en forme de carène renversée, à l'effet d'obtenir un peu de jour et d'air dans la salle, dite des archives, où l'on dépose les titres et papiers de la ville; l'on doit à M. B. Ménagé l'ordre et la classification des dossiers nombreux qu'elle renferme; mais à côté des éloges que nous ne pouvons, comme archéologue, nous dispenser de donner à cet homme laborieux, nous de-

vons déplorer l'abandon où se trouve une quantité de liasses de parchemin fort ancien, jetées sans ordre dans le grenier situé au-dessus de la salle actuelle des pas perdus; peut-être y trouverait-on des chartes ou des titres précieux. Nous espérons que toutefois ces papiers n'auront pas le sort de la plupart de ces sortes d'objets, et que sitôt qu'un local vacant se présentera, l'autorité s'empressera de les faire classer. C'est aussi dans cette salle des archives où sont déposés provisoirement les grands livres à figures, les lithographies données par le gouvernement; c'est là aussi où sont placés les plâtres, modèles destinés à l'école de dessin.

Malheureusement, l'établissement futur d'un musée et d'une bibliothèque retarde le classement de ces objets, et prive le public de renseignements qui pourraient lui être utiles.

A gauche, le pavillon de la chapelle avec son baldaquin, sa crête mutilée et sa cloche.

Le pavage de cette cour est petit, fort ancien et très-solide; il est divisé en plusieurs chaussées et divers canivaux se réunissant au principal qui traverse la cour dans le sens de la largeur, et conduit les eaux dans la rue Jacques-Cœur.

Dans la *France Pittoresque*, dans le *Guide Pittoresque du voyageur en France*, la vue de cet hôtel est entourée d'arbres; je ne sais trop qui a pu faire supposer que ce monument soit situé dans un jardin, ni même sur une place. Il est vrai que cette façade est en contre épreuve et avec toute l'inexactitude possible.

Il existe encore une multiplicité de sculptures dont les détails et les dessins composeraient un volume entier; mais comme l'hôtel Jacques-Cœur n'est pas le seul monument intéressant qui existe à Bourges, et dont la description présente un grand intérêt, nous craindrions de fatiguer nos lecteurs par des explications semblables en apparence et des redites sans fin.

Mais nous croyons bien faire en terminant

cet article par quelques passages extraits du mémoire de Bonamy.

« Tous ceux qui ont parlé de Jacques-Cœur jusqu'à présent se sont copiés les uns sur les autres, et n'ont fait aucun usage des pièces de son procès qui sont en grand nombre ; c'étaient dans ces sources qu'ils auraient du puiser s'ils avaient voulu nous donner des détails exacts de sa vie ; la communication que j'en ai eue et la lecture des pièces originales, dont quelques-unes sont de la main de Jacques-Cœur, m'ont mis en état d'en parler avec plus d'exactitude, et de relever les erreurs où sont tombés tous nos historiens, en racontant les derniers événemens de la vie de cet homme célèbre.

« Au reste, ce qui concerne Jacques-Cœur ne doit pas être indifférent à des Français : c'est un citoyen recommandable par son amour pour son roi, pour la patrie, et estimable par les qualités du cœur et les talents de l'esprit. Amateur du bien public, il ne sépara jamais ses intérêts particuliers de ceux de l'état ; s'il employa ses richesses à faire des acquisitions considérables ; s'il profita de la faveur dont le roi l'honora pour placer ses enfants dans des postes élevés, il n'en est pas moins vrai que son prince trouva toujours en lui un sujet reconnaissant, prêt à le servir dans les besoins de l'état ; c'est à lui que Charles VII fut redevable du bon ordre qui régna dans ses finances, de la suppression des abus qui s'étaient introduits dans la fabrication de la monnaie et du rétablissement du commerce, totalement tombé dans le royaume pendant les guerres funestes contre l'Angleterre.

« Enfin, c'est à lui qu'est principalement due la gloire du règne de Charles VII ; car, sans vouloir rien diminuer ici des louanges que méritent les héros qui se signalèrent alors par les armes, il faut convenir que leur carrière n'aurait peut-être pas été aussi brillante qu'elle le fut, si Jacques-Cœur, par ses soins, n'eût pro-

» curé aux armées tous les secours d'argent, » de vivres et d'artillerie nécessaires dans ces » expéditions militaires ; cependant il s'en » faut beaucoup que son nom soit aussi célèbre parmi nous que celui des Dunois, des Lahire, des Xaintrilles, des Chabannes et tant d'autres qui ont si glorieusement aidé Charles VII à reconquérir son royaume.

« Anobli vers l'an 1440, il vivait avec une splendeur conforme à la noblesse dont il était décoré, et aux richesses immenses qu'il avait amassées par des voies licites, lorsqu'en 1451 une intrigue de cour renversa cette fortune trop grande pour être durable, quoiqu'elle fût légitime ; le fit condamner à perdre tous ses biens et l'obligea à s'enfuir de sa patrie pour aller mourir dans une terre étrangère. » Ses richesses, dit la Thaumassière, furent le plus grand de ses crimes, et donnèrent envie à des vautours de cour d'en poursuivre la confiscation et de lui faire faire son procès par des juges intéressés et enrichis de ses dépouilles. » C'est cette chute et les tristes effets dont elle fut suivie que je viens décrire d'après des monumens authentiques. Les mêmes monumens me serviront encore à faire voir que l'on doit regarder comme absolument chimérique tout ce que nos historiens ont dit jusqu'à présent sur la retraite et sur la mort de Jacques-Cœur dans l'île de Chypre. Ce ne furent pas ses richesses seules qui lui suscitèrent à la cour des ennemis puissants à la tête desquels était Antoine de Chabannes, comte de Dammartin ; la faveur dont Jacques-Cœur jouissait auprès du roi, qui paraissait lui donner trop de part dans sa confiance, ne fut pas un moindre objet de leur jalousie, et leur fit chercher les moyens de le perdre dans son esprit.

« La mort d'Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII, fut la première qu'ils employèrent pour y parvenir. Cette demoiselle étant venue voir le roi à l'abbaye de Jumièges,

» où il était alors pour achever la conquête  
 » de la Normandie, elle y mourut le 9 février  
 » 1450, et l'on prétendit qu'elle avait été  
 » empoisonnée par Jacques-Cœur. Jeanne de  
 » Vendôme, de l'ancienne maison des grands  
 » seigneurs de ce nom, femme de François  
 » de Montberon, seigneur de Mortagne-sur-  
 » Gironde, se rendit son accusatrice et dé-  
 » posa si formellement de l'empoisonnement,  
 » qu'on ne douta point que l'accusation ne  
 » fût fondée; en conséquence Jacques-Cœur  
 » fut arrêté le 31 juillet 1451 à Taillebourg,  
 » où il s'était rendu auprès du roi, et sans  
 » aucune information ni aucun jugement  
 » rendu, ses biens furent saisis et mis en la  
 » main du roi qui en prit cent mille écus  
 » pour la guerre de Guyenne et destina les  
 » titres à Antoine Chabannes, à Guil-  
 » laume Gauffier et à plusieurs autres qui fu-  
 » rent en même temps ses ennemis, ses géo-  
 » liers et ses juges.

» Cependant ce crime prétendu ne fut point  
 » avéré, et Jacques-Cœur daigna à peine se  
 » défendre d'une pareille accusation. Il avait  
 » été nommé par Agnès l'un de ses exécuteurs  
 » testamentaires, c'était au moins une  
 » preuve qu'elle ne l'avait pas soupçonné  
 » d'une telle noirceur. Jean Cœur, arche-  
 » vêque de Bourges et ses frères, dans un  
 » mémoire qu'ils firent pour la justification  
 » de leur père, nous fournissent une autre  
 » preuve de la fausseté de cette accusation en  
 » nous apprenant un fait que nos historiens  
 » ont ignoré: *c'est qu'Agnès-Sorel était*  
 » *morte en couche et que son enfant avait*  
 » *vécu six mois après la mort de sa mère;*  
 » ce qui est, disent-ils, preuve claire que ja-  
 » mais ne fut empoisonnée, et ce apperra  
 » par le procès de M. Robert Poitevin, mé-  
 » decin du roi et l'un des exécuteurs d'Agnès-  
 » Sorel; aussi Jeanne de Vendôme fut-  
 » elle convaincue de calomnie et condamnée à  
 » faire amende honorable à Jacques-Cœur.

» Il semblerait qu'après cela on aurait dû l'é-  
 » largir en effet par la première commission.  
 » Pour le faire arrêter les commissaires n'a-

» vaient charge que de l'examiner sur les poi-  
 » sons et sur une prétendue conspiration contre  
 » le roi dont il se purgea aussi facilement que de  
 » l'accusation du poison donné à Agnès-Sorel;  
 » mais il y avait trop de gens intéressés à ne pas  
 » laisser déclarer innocent un homme dont ils  
 » avaient déjà en partie partagé les biens. Ceux  
 » à qui il avait prêté de l'argent sans intérêts et  
 » dont nous avons encore une longue liste, se  
 » trouvaient tout d'un coup quittes de leurs  
 » dettes par la condamnation de leur bienfai-  
 » teur. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il s'é-  
 » leva contre lui tant d'ennemis qui lui cher-  
 » chaient d'autres crimes pour le rendre cou-  
 » pable; ils obtinrent donc du roi une autre  
 » commission pour faire informer sur de  
 » nouvelles accusations. Les principales étaient  
 » qu'il avait fait sortir du royaume de l'ar-  
 » gent et du cuivre en grande quantité; qu'il  
 » avait envoyé à Alexandrie un esclave chré-  
 » tien qui s'était réfugié en France, et avait  
 » abjuré le christianisme depuis son retour  
 » en Egypte; qu'il avait contrefait le petit  
 » scel du roi et ruiné le pays de Languedoc  
 » par des exactions sans nombre, par d'af-  
 » freuses concussions colorées de différens  
 » prétextes propres à faire retomber sur le  
 » prince tout le mécontentement des peuples.  
 » On l'accusait enfin d'avoir, sans la permission  
 » du roi et du pape, transporté chez les Sarra-  
 » zins une grande quantité d'armes qui n'avait  
 » pas peu contribué, disait-on, au gain d'une  
 » victoire remportée par les infidèles sur les  
 » chrétiens.

» Les enfants de Jacques-Cœur prétendaient  
 » toujours que l'arrêt donné contre leur père  
 » était un jugement inique; les avocats du  
 » parlement de Paris dirent qu'il y avait eu  
 » au procès nullité, injustice, iniquité ma-  
 » nifeste et erreur expresse, ce que Louis XI  
 » reconnut aussi en 1463 lorsqu'il dit dans  
 » ses lettres *que Jacques-Cœur avait été*  
 » *constitué prisonnier à la poursuite de*  
 » *plusieurs, ses haineux et malveillans,*  
 » *tendant à le dépouiller et eux enrichir*

» *de ses biens*. En effet, Jacques-Cœur  
 » arrêté d'abord sur un fait reconnu faux,  
 » livré non aux juges ordinaires, mais à des  
 » commissaires intéressés, fut traité comme  
 » un criminel dont on avait résolu la perte.  
 » On le transféra du château de Taillebourg à  
 » celui de Lusignan où il fut interrogé le 10  
 » septembre 1451 par Guillaume Gouffier,  
 » premier chambellan du roi qui fit aussi les  
 » premières informations, et interrogea les  
 » témoins. Les enfans de Jacques-Cœur se  
 » plaignirent que les juges n'entendaient que  
 » les ennemis de leur père, *ces gens*, di-  
 » saient-ils, *paillards, perdus, infâmes, ac-*  
 » *cusés de meurtre et décriés pour leurs*  
 » *crimes*, dont quelques-uns même dans la  
 » suite avouèrent qu'ils avaient été gagnés  
 » pour déposer contre Jacques-Cœur. »

» Enfin on lui refusa tous moyens de défense,  
 » de conseil, et même on lui ôta le pouvoir de  
 » communiquer avec son fils Jean Cœur, arche-  
 » vêque de Bourges, prélat respectable par sa  
 » piété, sa droiture, dont la mémoire est encore  
 » en vénération dans le diocèse. Jacques-Cœur  
 » voulait lui donner en présence de ses juges  
 » des renseignemens touchant les pièces jus-  
 » tificatives que l'on exigeait de lui, ce qui  
 » lui fut refusé.

« Jacques-Cœur fut encore changé de pri-  
 » son. On le conduisit du château de Lu-  
 » signan au château de Maillé où l'on continua  
 » les informations. Quoique ce ne furent pas  
 » les mêmes commissaires, ce fut toujours le  
 » même esprit qui les guidait. Après Antoine  
 » Chabanne, on n'en avait pas de plus animé  
 » contre Jacques-Cœur qu'un nommé *Olto*  
 » *Chatelain*, trésorier de Toulouse, et qui  
 » paraît avoir été l'ame de toutes les intrigues  
 » tramées contre lui.

» Jacques-Cœur perdant tout espoir d'ob-  
 » tenir justice de pareils juges, n'eut plus  
 » d'autres ressources que de s'avouer clerc  
 » et d'appeler de la procédure de gens qui  
 » étaient tous laïcs, et par conséquent incom-  
 » pétens.

» On n'eut pas égard à ces réclamations ni à

» celles de l'évêque de Poitiers, de l'archevêque  
 » de Tours; on ne voulut point non plus rece-  
 » voir les témoignages des évêques d'Agde, du  
 » cardinal d'Estouteville; on fit même en sorte  
 » que le roi n'eût pas connaissance de ces pro-  
 » testations.

« Il y avait onze mois que Jacques-Cœur  
 » était en prison et l'on avait entendu contre  
 » lui environ cinquante témoins..... On le  
 » transféra à Tours où il fut enfermé dans le  
 » château, et le roi fit expédier le 13 janvier  
 » 1453 une nouvelle commission adressée à  
 » Antoine d'Aubusson, Olto Châtelain et à  
 » d'autres commissaires, *et par laquelle*  
 » *leur fut donné puissance de besogner le*  
 » *procès jà commencé et d'interroger*  
 » *encore Jacques Cœur.....* Le 22 mars on  
 » ordonna qu'il fût mis à la question pour  
 » la vérité des faits dont il était accusé.

» En effet le lendemain, veille du dimanche  
 » des Rameaux, il fut conduit devant les com-  
 » missaires qui le firent dépouiller et lier; ce fut  
 » en vain qu'il réclama sa cléricature, qu'il re-  
 » montra qu'il avait été pris en habits et tonsure  
 » de clerc, et qu'il dit qu'il appelait de la ques-  
 » tion et procédure faites contre lui. Quelques-  
 » uns des commissaires lui dire *que, puisqu'il*  
 » *se mettait en telle matière, la question lui*  
 » *en serait plus dure*. Alors épouvanté par  
 » la crainte des tourmens, il se désista de son  
 » appel et se soumit à dire tout ce que l'on  
 » voudrait et à s'en rapporter même à Michel  
 » et à Isaac, teinturiers, *quoiqu'ils fussent*,  
 » disait-il, *ses hatneux*. Ces hommes avaient  
 » été facteurs de Jacques-Cœur et patron de  
 » ses galères; ils l'accusaient principalement  
 » de les avoir obligés d'envoyer à Alexandrie  
 » un esclave chrétien qui, ayant quitté son  
 » maître, était venu en France avec Michel  
 » Teinturier et qui, après son retour à  
 » Alexandrie, avait apostasié.

» Jacques-Cœur ne niait pas le fait, mais il  
 » soutenait qu'il ne savait pas que cet esclave  
 » fût chrétien; qu'au reste Michel Teinturier  
 » avait eu tort d'enlever et de prendre furti-  
 » vement un esclave appartenant à un Sar-

» razin contre les conventions faites avec le  
 » Soudan d'Égypte, par lesquelles on avait  
 » expressément stipulé que les sujets de l'une  
 » et l'autre nations ne s'enlevaient pas leurs  
 » serviteurs; que les marchands avaient fait  
 » une grande complainte de cette prise, et  
 » que le grand maître de Rhodes (c'était Jean  
 » de Lastic) lui avait écrit et lui mandait que  
 » c'était agir contre la sûreté donnée aux  
 » marchands français; et qu'au premier voyage  
 » ses galères en seraient inquiétées, puisque  
 » dès lors les Sarrazins voulaient se venger  
 » sur certain pleige pour marchandises qui  
 » étaient à Alexandrie.  
 » Sur cela Jacques-Cœur avait assemblé  
 » ses négocians à Montpellier pour savoir ce  
 » qu'il y aurait à faire en cette occasion, et il  
 » fut conclu qu'il fallait absolument ren-  
 » voyer cet esclave à son maître.  
 » Ce renvoi qui était un acte de justice fut  
 » néanmoins un des plus grands griefs qu'on  
 » alléguait contre Jacques-Cœur comme on le  
 » voit par l'arrêt de sa condamnation. La fer-  
 » meté avec laquelle il répondait jetait ses  
 » juges dans l'embarras, et quoiqu'ils le me-  
 » naçassent encore, le 25 mars, de lui faire  
 » donner la question, il persista dans ses jus-  
 » tifications.  
 » Ce fut dans ce même temps que mourut  
 » Macé de Léodépard, sa femme, accablée  
 » de chagrins et d'ennuis de la prison de son  
 » mari qui, quelques jours après, fut encore  
 » transféré à Poitiers; c'était la cinquième  
 » prison.  
 » Charles VII étant venu à Lusignan au  
 » mois de mai 1453, ordonna qu'on y fit ap-  
 » porter toutes les pièces du procès pour le  
 » faire examiner en sa présence et travailler  
 » à la rédaction de l'arrêt.  
 » Le 26 de ce mois l'évêque de Poitiers dé-  
 » puta ses vicaires généraux à Lusignan pour  
 » demander qu'on lui remit la personne de  
 » Jacques-Cœur comme *clerc solu*; les juges  
 » répondirent qu'il ne serait ni ne devrait  
 » être rendu; c'est pourquoi ledit évêque,  
 » considérant l'église et la juridiction ec-

» clésiastique être grevée par ladite ré-  
 » ponse et dénégation, en appela et de  
 » ceux par qui ou par l'autorité desquels  
 » elle avait été faite et donnée à celui ou à  
 » ceux auxquels de droit et de raison il  
 » devait et pouvait provoquer et appeler,  
 » et il demanda acte de son appel qui fut  
 » reçu, non par le greffier de la commission,  
 » mais par Louis Piat, notaire royal, qui  
 » s'était pour cela transporté dans l'hôtel  
 » épiscopal.  
 » C'est une chose terrible que de voir avec  
 » quel scrupule les commissaires interro-  
 » gèrent les barbiers de différents lieux où  
 » Jacques-Cœur avait été prisonnier, pour  
 » savoir si, en le rasant, ils lui avaient fait  
 » la tonsure.  
 » On sent assez à la manière dont furent  
 » faits ces actes que les tribunaux étaient fer-  
 » més pour les complaignans et que la voix  
 » de l'innocence opprimée ne pouvait parve-  
 » nir au roi; la bonté naturelle de ce prince  
 » et son équité même semblaient concourir  
 » pour la condamnation de Jacques-Cœur.  
 » Avec l'injustice et la passion de ses juges.  
 » Charles VII  
 » avait dès le commencement de la procédure  
 » recommandé aux commissaires d'agir en  
 » conscience et suivant les lois; pouvait-il  
 » les soupçonner d'être infidèles, d'avoir  
 » changé ou altéré la confession de Jacques-  
 » Cœur, et d'avoir soustrait beaucoup de  
 » choses qui servaient à sa justification  
 » comme les en accusaient ses enfans, et  
 » comme en convinrent quelques-uns des  
 » commissaires dans la suite?  
 » C'est ainsi que les plus grandes vertus des  
 » souverains deviennent inutiles, disons même  
 » nuisibles à leurs sujets, lorsque leur con-  
 » fiance tombe sur des ministres qui en abu-  
 » sent.  
 » Le roi s'étant fait rendre compte des in-  
 » formations, interrogations et autres pièces  
 » concernant l'accusé, il ordonna au chance-  
 » lier de France, Guillaume Jouvenel-des-

» Ursins, de prononcer l'arrêt au château de  
 » Lusignan le 29 mai 1453. — Par cet arrêt  
 » qui est très-long, et dont la plupart  
 » des abrégés que nous en avons sont peu  
 » exacts, Jacques-Cœur est déclaré atteint  
 » et convaincu de concussion et d'exaction  
 » des finances, d'avoir pris, levé et re-  
 » tenu plusieurs grandes sommes de deniers,  
 » tant sur le roi que sur les pays et sujets.  
 » En grandes destructions desdits pays, d'a-  
 » voir transporté de l'or et de l'argent hors  
 » du royaume et en particulier chez les Sarra-  
 » zins ennemis de la foi; d'avoir transgressé  
 » les ordonnances *royaux*, et enfin il est dé-  
 » claré coupable du crime de lèse-majesté et  
 » autres crimes pour lesquels il a encouru la  
 » peine de mort et la perte de ses biens; toutefois  
 » pour aucuns services par lui rendus au roi,  
 » et en contemplation et faveur du pape qui lui  
 » en avait fait requête et pour autres causes,  
 » sa majesté lui remet la peine de mort, le  
 » prive et déclare inhabile à toujours de tous  
 » offices royaux et publics, le condamne à  
 » faire au roi amende honorable en la per-  
 » sonne de son procureur, nue tête, sans cha-  
 » peron, tenant une torche du poids de 10  
 » livres; à racheter des mains des Sarrazins  
 » l'enfant qu'il avait renvoyé à Alexandrie,  
 » si faire se peut; sinon à racheter en sa  
 » place un *chrétien* desdits Sarrazins et à le  
 » faire amener à Montpellier; et en outre,  
 » condamne ledit Jacques-Cœur, pour les  
 » sommes par lui retenues, en la somme de  
 » cent mille écus, et en celle de trois cent  
 » mille écus en amende profitable au roi, et à  
 » tenir prison jusqu'à pleine satisfaction,  
 » au surplus déclare tous ses biens confisqués,  
 » le bannit perpétuellement du royaume, ré-  
 » servé sur ce le bon plaisir du roi; et, au  
 » regard de l'empoisonnement d'Agnès-Sorel,  
 » *ce prince* « déclare pour ce que le  
 » procès n'est pas en état d'être jugé pour  
 » le présent, qu'il n'en fait aucun juge-  
 » ment et pour cause. »

» Ce dernier article doit paraître d'autant  
 » plus extraordinaire que Jeanne de Vendôme

» avait été condamnée, comme calomniatrice,  
 » à faire réparation à Jacques-Cœur et à se  
 » tenir éloignée de dix lieues de tous les en-  
 » droits où se trouveraient le roi et la reine,  
 » le roi lui remettant la peine de mort qu'elle  
 » avait encourue. . . . .

« . . . . . L'amende prononcée contre  
 » Jacques-Cœur nous paraît excessive, car les  
 » quatre cent mille écus feraient au jourd'hui  
 » de notre monnaie quatre millions deux cent  
 » vingt-huit mille trois cent soixante livres.  
 » Mais quelque exorbitante que fût cette  
 » somme, il était en état de la payer, et il  
 » n'avait pas besoin pour y satisfaire du se-  
 » cours de ses facteurs, comme quelques  
 » historiens l'ont avancé. L'on a déjà vu que le  
 » roi s'était saisi de cent mille écus dès le  
 » commencement de la procédure; et la vente  
 » de ses terres, au nombre de plus de qua-  
 » rante paroisses, et des maisons et meubles  
 » qu'il avait dans plusieurs provinces du  
 » royaume, étaient plus que suffisants pour  
 » payer les autres trois cent mille écus. . . .

» C'était, si l'on en croit Borel, le fameux  
 » Raymond Lulle(1), qui ayant trouvé à Mont-  
 » pellier Jacques-Cœur jeune, conçut de l'ami-  
 » tié pour lui et lui communiqua le secret de  
 » faire de l'or. Mais tout le secret de Jacques-  
 » Cœur consistait dans ses talens et son habi-  
 » leté dans le trafic. On n'est plus étonné de  
 » ses richesses immenses lorsqu'on fait ré-  
 » flexion qu'il avait en propre dix ou douze  
 » vaisseaux qui voyageaient continuellement  
 » pour son compte en Egypte et dans les  
 » échelles du levant; que depuis vingt ans  
 » il faisait lui seul plus de commerce que tous  
 » les marchands de l'Europe ensemble. Aussi  
 » voit-on par les pièces de son procès, qu'il  
 » avait par-là encore la haine des Génois, des  
 » Vénitiens et de tous les Italiens dont il avait  
 » ruiné le trafic . . . . . »

(1) Raymond Lulle, surnommé le docteur Illu-  
 miné, né à Majorque, en 1236, fut assommé à coups  
 de pierre en Mauritanie, le 29 mars 1315, âgé de 80 ans.  
 Comment aurait-il pu connaître Jacques-Cœur ?  
 (Dict. hist. 1739).

Telle était la situation de Jacques-Cœur lorsqu'il fut arrêté, quoique sa condamnation ne lui eût point été signifiée dans sa prison de Poitiers le même jour qu'elle fut prononcée à Lusignan; cependant le 2 juin suivant, Jean Dauvet s'était transporté à Poitiers par-devant Jacques-Cœur en vertu des lettres du roi, données à Lusignan le 1<sup>er</sup> juin 1453, pour lui faire commandement de payer la somme de quatre cent mille écus. Il répondit qu'il « *lui était impossible de payer une si grande somme, et que ses biens n'étaient suffisants de la fournir à beau-* » *coup près; qu'il devait deux cent vingt mille écus qu'il avait empruntés pour les affaires du roi, c'est pourquoi qu'il priait le sieur Dauvet et M. Dammartin de remontrer au roi son pauvre fait et lui supplier qu'il lui plaise d'avoir pitié et compassion de lui et de ses pauvres enfans.* » Jacques-Cœur en s'exprimant ainsi, n'entendait certainement parler que de l'argent comptant qu'il pouvait avoir actuellement, car ses biens valaient plus que l'amende à laquelle il avait été condamné comme nous l'avons dit.

Malgré les réclamations faites par MM. Pierre de Chaumont, abbé de Saint-Cyprien et Jean Trépault, vicaire-général et official, députés par l'évêque de Poitiers au grand conseil, à l'effet de réclamer Jacques-Cœur comme sujet de l'église, et de protester contre l'exécution du jugement, le malheureux Jacques-Cœur, à la vue d'une foule de peuple, accourut à ce spectacle, entendit prononcer son arrêt et fit amende honorable publiquement une torche au poing sans ceinture et sans chaperon.

« *C'est ainsi qu'il fut condamné après avoir été pendant vingt-deux mois en différentes prisons. Son procès, pour nous servir des termes de la consultation des avocats, fut fait de place en place, de château en château... Les témoins furent recolés et confrontés; il y eut mutation de commissaires parmi lesquels s'y trouvaient de notables gens.* »

» *Les uns ont été au commencement et les autres non : ainsi ne peut qu'il n'y ait eu des fautes au jugement.*

« Jean Dauvet, procureur-général du parlement, fut commis pour mettre l'arrêt à exécution, et faire vendre tous les biens meubles et immeubles; il n'y eut aucun de ses juges qui n'eût quelque portion de ces grandes richesses qu'il avait amassées; mais Antoine de Chabanne fut le mieux partagé; son lot fut la seigneurie de Saint-Fargeau, les baronnies de Touci et de Péreuse, c'est-à-dire, presque tout le pays connu sous le nom de Puisaye, consistant en plus de vingt paroisses. L'on a déjà vu que les terres de Jacques-Cœur avaient été distribuées dès le commencement de la procédure, avant qu'il y ait eu encore aucun jugement rendu contre lui; néanmoins, comme il aurait paru trop odieux que les donataires ne les possédassent qu'en vertu d'une confiscation prématurée, ils se les firent adjudger après la condamnation; les terres du pays de Puisaye qui avaient été mises en criée, à la requête du procureur du roi, furent adjudgées en l'auditoire du trésor de Paris, le 30 janvier 1456, à Antoine de Chabanne, pour la somme de vingt mille écus d'or; et il en rendit foi et hommage au roi, le 10 février de l'année suivante. Guillaume Gouffier, premier chambellan, eut la terre et la seigneurie de la Motte, celle de Boissi, la moitié de celle de Rouanne et de Aou, pour dix mille écus, et le roi se réserva, pour en ordonner à son plaisir, les sommes qui étaient dues à Jacques-Cœur par ses débiteurs, parmi lesquels on trouve François de Montberon et Jeanne de Vendôme sa femme.

« Il s'agit maintenant d'examiner ce que devient Jacques-Cœur après son arrêt, en quel lieu il se retira et où il mourut, quelles furent les suites de sa condamnation et enfin s'il est vrai que sa mémoire fut réhabilitée par le parlement, comme le disent quelques auteurs.

« Sans nous arrêter aux opinions émises par

plusieurs auteurs sur sa prétendue évasion, ses mules ferrées à l'envers, son passage en l'île de Chypre, son mariage avec une dame nommée Théodora, son retour à la fortune par les prêts que lui firent ses facteurs, l'établissement de ses deux prétendues filles, la fondation, faite par lui, d'un hôpital de pèlerins à Famagouste et son inhumation dans les Carmes de cette ville, toutes ces diverses opinions ne paraissent devoir leur existence qu'à André Theret (comme le dit Bonamy), ce voyageur qui vivait sous Henri III, et qui, de son temps, était décrié par son ignorance et ses mensonges, rapporte qu'il avait vu dans l'île de Chypre le tombeau de Jacques-Cœur avec cette épithaphe : *Hic jacet Jacobus Cordatus civis Bituricensis...*

Les auteurs que j'ai cités auraient dû néanmoins faire plus d'usage d'un titre dont ils ont eu connaissance; je veux dire des lettres de Charles VII, du 5 août 1457, par lesquelles il rend aux enfans de Jacques-Cœur une partie du bien de leur père, car le roi, dans ces lettres, parle toujours de Jacques-Cœur comme étant mort alors en exposant *sa personne à l'encontre des ennemis de la foi catholique*, et le livre des obits de l'église Saint-Etienne de Bourges, à laquelle Jacques-Cœur avait fait beaucoup de bien, donne à ce grand homme la qualité de capitaine-général des armées de l'église contre les infidèles : *Obiit generosi animi Jacobus Cordis ecclesiæque capitaneus generalis contra infideles*. Ces deux pièces authentiques devaient faire conclure que le court espace de temps écoulé depuis la fin de l'année 1454 jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de celle de 1456, temps employé au moins en partie à des expéditions militaires, ne pouvait s'accorder avec un mariage d'où seraient sorties deux filles, et avec les opérations nécessaires pour faire un nouvel établissement et une nouvelle fortune; il était naturel au contraire de penser que ce ne devait pas être dans l'île de Chypre, mais en Italie, que Jacques Cœur avait dû chercher un asyle contre ses persécuteurs,

puisqu'on le fait mourir à la tête des armées de l'église contre les infidèles....

C'est en effet le parti qu'avait pris Jacques Cœur, comme nous l'apprenons par d'autres lettres de Charles VII, données à Saint-Prix, en Dauphiné, au mois de février 1457. Ces lettres parlent de Jacques Cœur comme étant mort : ce serait le dénouement de ses dernières aventures. Elles contiennent une abolition accordée à un nommé Jean du Village (1), qui, non-seulement avait contribué à l'évasion de Jacques Cœur, mais encore s'était opposé à l'exécution des ordres du roi pour la saisie de ses biens. Cet homme, devenu célèbre dans la suite, mérite bien que nous le fassions connaître plus particulièrement.

Si quelques-uns des facteurs de Jacques Cœur furent ses accusateurs et ses plus cruels ennemis, il y en a eu d'autres en plus grand nombre qui partagèrent la disgrâce d'un si bon maître, ils ne l'abandonnèrent pas dans ses malheurs. Obligés de s'enfuir à la nouvelle de son emprisonnement, ils mirent à couvert tout ce qu'ils purent emporter de leurs biens et de ceux de Jacques-Cœur, avec qui ils étaient associés dans son commerce. Les principaux étaient : Guillaume Varic et Jean du Village. Le premier avait fait une fortune considérable, et avait été annobli par Charles VII, comme je l'ai dit; le second, natif de Bourges, avait été élevé jeune par Jacques-Cœur, qui, reconnaissant en lui des sentimens de probité, et des talents pour le trafic, lui avait fait épouser sa nièce, et lui avait confié le commandement de ses galères. Il fut dans la suite seigneur de Lançon, en Provence, viguier de Marseille, capitaine-général de la mer, conseiller et maître-d'hôtel de René, roi de Sicile et chambellan du duc de Calabre, fils de ce prince; car c'est une chose à remarquer ici en passant que tous ceux qui furent employés par Jacques-Cœur parvinrent

(1) Il reste encore un du Village, propriétaire cultivateur, canton des Aix-d'Angillon, et qui, dit-on, aurait hérité de la probité de son ancêtre.

à des postes honorables ; ce qui prouve combien il se connaissait en mérite.

Jean du Village était dans un port du Languedoc, lorsque les officiers du roi se transportèrent dans cette province pour se saisir des navires de Jacques Cœur, et de toutes les marchandises qui y étaient. Jean du Village s'opposa à cette saisie. Non seulement il demanda une décharge de la part du roi, mais il voulut encore en avoir une de Jacques Cœur. La vigueur qu'il témoigna en cette occasion fut cause que les commissaires du Roi ne portèrent pas alors plus loin cette affaire et laissèrent en repos Jean du Village. Une opposition si marquée aux ordres de son souverain devait lui faire appréhender des suites fâcheuses ; et ce fut pour se mettre à l'abri de toute poursuite qu'il se retira à Marseille, qui n'était pas encore de la dépendance du royaume. Néanmoins, quelque temps après, avec la permission de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence, on emprisonna la femme et les enfans, et l'on saisit tous les biens de Jean du Village, qui se sauva dans les pays étrangers, et ne revint en France qu'après la mort de Jacques Cœur. Charles VII, touché alors de compassion envers Jean du Village, reconnaissant qu'*en tous autres cas il était homme de bonnes vie et conservation, et aussi qu'il était fort duit et expérimenté au fait de navigage*, lui pardonna, par les lettres dont j'ai parlé ci-dessus, toutes les fautes qu'il avait commises au sujet de Jacques Cœur, et dont il avait fait l'aveu dans une requête présentée au roi au mois de février 1457.

C'est par la requête, relatée dans les lettres d'abolition que le roi lui accorda, que nous apprenons le détail de la sortie de Jacques Cœur hors du royaume, où il était encore au commencement de l'année 1455. Quelques recherches que j'ai pu faire, je n'ai pu découvrir de quelle manière il était sorti de la prison de Poitiers après sa condamnation ; mais enfin il était encore, au mois de janvier 1455, dans la ville de Beaucaire où, suivant la rela-

tion de Jean du Village, il s'était rendu en franchise dans le couvent des Cordeliers.

Il ne faut pas entendre par le terme de franchise une retraite d'où Jacques Cœur fut en liberté de sortir quand il aurait voulu, comme on va le voir.

Ce fut delà qu'il envoya, par un frère Cordelier, à Jean du Village, qui s'était réfugié à Marseille, une lettre par laquelle il le pria *que pour Dieu il eût pitié de lui en trouvant moyen de le tirer hors de là et de lui sauver la vie*. Jean du Village, mû de pitié à la lecture de cette lettre, résolut de sauver son bienfaiteur. « Il considérait, dit-il au roi dans » la requête, qu'étant serviteur et parent de » feu Jacques Cœur, *que tous les biens qu'il » avait en ce monde lui étaient et sont » venus par son moyen, et ainsi qu'il » était comme une renommée, que Jacques Cœur ferait son appointment envers le roi et ne perdrait pas tous ses biens ; il n'avait pas cru commettre une action blâmable de le soustraire au ressentiment de ses ennemis.* » En effet, Jean du Village prit le parti d'aller à Tarascon, situé sur le Rhône, vis-à-vis de Beaucaire : il s'y logea chez les Cordeliers pour être plus à portée de savoir les intentions de Jacques Cœur, à qui il fit donner avis de son arrivée par un Cordelier de Tarascon, qui, sous prétexte d'une visite qu'il allait faire aux Cordeliers de Beaucaire, trouva facilement le moyen de parler à leur prisonnier. Jacques Cœur donna au moine des tablettes par lesquelles il pria Jean du Village, comme son fils, *que pour Dieu il le jettât dehors de là ; car il appréhendait fort qu'on ne le fit mourir en ladite franchise sous le sceau du roi*. Ce dernier trait prouve l'acharnement des ennemis de Jacques Cœur, qui, non contents de l'avoir dépouillé de la plus grande partie de ses biens, cherchaient encore à lui ôter la vie. Jean du Village lui fit dire, pour le reconforter, « *Que, puisqu'il avait volonté de sortir des Cordeliers de Beaucaire, il avait courage, moyennant*

» l'aide de Dieu, de l'en mettre dehors ,  
 » et qu'en attendant l'exécution de son  
 » projet il eût à faire bonne chair. »

Il retourna en diligence à Marseille où il fit part de ses desseins à deux autres facteurs de Jacques Cœur nommés Guillaume Gymard et Guillardet, natifs de Bourges, que l'emprisonnement de leur maître avait aussi obligés de prendre la fuite. Ceux-ci l'encouragèrent et s'offrirent à le suivre. Comme Jean du Village avait des navires armés à sa disposition, il n'eut pas de peine à trouver *dix-huit ou vingt compagnons de guerre*, dont lui et ses deux associés jugèrent à propos de le faire escorter. Cette petite troupe étant arrivée à Tarascon, on fit avertir Jacques Cœur de se tenir prêt le lendemain à sortir des Cordeliers après qu'il aurait entendu leurs matines qui se disaient à minuit.

Il était question d'entrer dans la ville de Beaucaire, entourée de murailles; mais un des soldats de Jean du Village connaissait une ouverture dans un endroit du mur que l'on pouvait facilement agrandir, et par où il serait facile de passer sans être aperçu. Ils traversèrent donc le Rhône dans une barque qu'ils avaient louée avec les instrumens dont ils avaient besoin; et étant arrivés au pied des murs de Beaucaire, ils y attendirent l'heure marquée pour se rendre au couvent des Cordeliers. Jacques Cœur étant venu à leur rencontre, à la sortie des matines, ils lui firent repasser le Rhône dans leur barque jusqu'à Tarascon, d'où ils le conduisirent par terre à la Tour de Boue, petit port de Provence où Jean du Village avait ordonné qu'on lui tint toute prête une barque dans laquelle il fit monter Jacques Cœur, et l'ayant fait débarquer auprès de Marseille, il le conduisit par terre jusqu'à Nice. Jacques Cœur s'y embarqua sur un navire armé, et se rendit à Pise, d'où enfin il arriva heureusement à Rome.

Il put encore avoir la consolation d'y voir le pape Nicolas V, qui, pendant sa prison, avait, mais inutilement, écrit en sa faveur à Charles VII; il l'avait honoré de son amitié et

avait conçu une grande estime pour lui lorsqu'il vint à Rome en qualité d'ambassadeur à cette célèbre ambassade d'obédience de Charles VII, qui rehaussa si fort le lustre de la nation française aux yeux des Romains, et dont toute la pompe et la magnificence étaient dues aux richesses et aux soins de Jacques Cœur. Le pape ne voulut point alors qu'il y eût d'autre demeure que son palais, et dans une maladie qu'il y eut, il lui rendit des visites fréquentes; il ordonna à ses médecins d'en avoir autant de soins que de sa propre personne. Mais il ne dut pas jouir long-temps du plaisir de revoir un pontife qui avait pris tant de part à ses malheurs; la mort enleva Nicolas V, les derniers jours de mars 1455, après huit années de pontificat.

Jacques Cœur n'ayant plus rien à craindre de ses ennemis au milieu de la ville de Rome, s'y occupa à régler ses affaires et à se faire rendre compte des biens dont ses facteurs avaient eu l'administration; car toutes les richesses de Jacques Cœur n'étaient pas en France. Il était en correspondance avec les négociants de l'Italie et du Levant; ses vaisseaux faisaient encore des voyages sur la Méditerranée pendant sa prison, et ceux de ses facteurs qui lui demeurèrent fidèles mirent en sûreté les biens de leur maître. Ainsi, malgré la confiscation de ceux qui se trouvèrent en France, lorsqu'il fut emprisonné, il trouva encore des ressources. Jean du Village dit que pendant le séjour que Jacques Cœur fit à Rome, il alla l'y trouver et *besogna avecque lui de toutes les charges et administrations de ses galées et faicts qu'ils avaient eus ensemble*, et qu'après avoir partagé ce qui leur devait revenir, ils se séparèrent contents l'un de l'autre.

Ainsi il est constant, par le récit de Jean du Village, que Jacques Cœur passa l'année 1455 à Rome; et comme il mourut au mois de novembre l'année suivante, on sent bien, sans que j'en avertisse, qu'il est impossible qu'il ait passé dans l'île de Chypre pour s'y marier; qu'il ait eu deux filles de son ma-

riage, et enfin qu'il y ait fait cette grande fortune dont parlent presque tous nos historiens.

Mais si Jacques Cœur n'est pas mort dans l'île de Chypre, où s'est-il donc retiré après son départ de Rome? Je n'ai trouvé qu'un auteur qui ait pu me donner quelque éclaircissement sur ce sujet : c'est Jean d'Anton, historien de Louis XII, qui avait vécu avec les enfans de Jacques Cœur. Cet auteur, après avoir raconté une expédition des Français, dans l'île de Metelin en 1501, dit que leur flotte aborda à l'île de Chio pour y descendre les malades dont quelques-uns moururent et furent enterrés dans l'église des Cordeliers, *auquel lieu, ajoute-t-il, est pareillement enseveli fut Jacques Cœur dedans le milieu du chœur de ladite église.* Ce témoignage de Jean d'Anton paraît d'autant mieux fondé qu'il s'accorde parfaitement avec ce que disent les lettres de Charles VII et l'obituaire de Saint-Etienne de Bourges, que Jacques Cœur est mort en combattant contre les infidèles à la tête des troupes de l'église. Il n'y a qu'à faire voir qu'en 1456 le pape Calixte III arma en effet à Ostie, contre les Turcs nouvellement maîtres de Constantinople, une flotte qui vint débarquer à l'île de Chio et qui est la seule sur laquelle Jacques Cœur ait pu avoir quelque commandement.

La prise de Constantinople par Mahomet II, le 27 mai 1453, avait répandu la terreur dans toute l'Europe. Le pape Nicolas V avait exhorté les princes chrétiens à s'opposer à un torrent qui menaçait toute la chrétienté; mais les guerres qui les divisaient alors ne permettaient pas d'espérer un prompt secours, et Nicolas existant encore au mois de mars 1455, Calixte III qui lui succéda au mois d'avril suivant résolut d'exécuter les projets de son prédécesseur. Il avait fait à son élection un vœu solennel de déclarer la guerre aux Turcs et de faire tous ses efforts pour reprendre sur eux la ville de Constantinople. Quoiqu'il ne fût pas secondé par les princes chrétiens, deux cent mille écus d'or qu'il trouva dans le tré-

sor de l'église, les décimes qu'il avait imposés sur le clergé et les aumônes que lui ramassaient les prédicateurs qu'il avait envoyés prêcher la croisade, le mirent en état d'armer une flotte de seize galères.

Michel Ducas, auteur contemporain et l'un des historiens de l'histoire Byzantine, dit que cette flotte était commandée par le patriarche d'Aquilée et qu'elle fut destinée à porter des secours aux îles les plus voisines de la domination des turcs, comme à Rhodes, à Chio, Lesbos, Lemnos, Imfros, Somothrace et Thasos. Ce ne peut être que sur cette flotte que s'embarqua Jacques Cœur. Il commandait apparemment sous les ordres du patriarche d'Aquilée. Michel Ducas rapporte les expéditions de cette flotte qui, s'étant jointe à des pirates catalans et d'autres nations, ravagea pendant trois ans les côtes de l'Asie mineure et les îles dont les turcs s'étaient emparés. Mais Jacques Cœur ne put avoir part à tous ces ravages, puisqu'il mourut au mois de novembre 1456. Michel Ducas qui marque exactement tous les lieux où s'arrêta la flotte, ne fait aucune mention de l'île de Chypre : il dit expressément qu'en partant de l'Italie elle vint en droiture à l'île de Rhodes où, après avoir demeuré quelque temps, elle aborda à l'île de Chio où elle séjourna aussi, et ce fut alors que Jacques Cœur, étant tombé malade dans cette île, il y mourut, puisque Jean d'Anton assure qu'il fut enterré au milieu du chœur de l'église des Cordeliers. Nous ne savons aucun détail des circonstances de sa mort. Charles VII, dans ses lettres du 5 août 1457, nous apprend seulement « *que Cœur, à la fin de ses jours, lui avoit recommandé ses enfans, en le suppliant humblement qu'eu égard aux grands biens et honneurs qu'il avoit eus en son temps autour de lui, son plaisir fût de leur donner aucune chose, afin que ceux qui estoient séculiers pussent honnestement vivre sans nécessité.* »

La planche 38 donne les détails de l'autel, dessinés sous le No 25.

Le Berri fut érigé en duché-pairie par le roi Jean II, dit Le Bon, en 1360 (1), en faveur de son troisième fils, Jean de France, qui fit bâtir le palais dont nous donnons la description, ainsi que la Sainte-Chapelle, plusieurs maisons domaniales, et le château de Mehun-sur-Yèvre (2). C'est à ce prince, dont le goût éclairé pour les beaux-arts et son amour du luxe et de la représentation, avait attiré à sa cour les meilleurs artistes du temps, que l'on doit les nombreux chef-d'œuvres de peinture, et principalement de sculpture, dont il nous reste encore de nombreux et beaux fragments.

Le duc Jean avait 20 ans lorsqu'il reçut le Berri en apanage. Ce fut sans doute vers cette époque qu'il construisit son palais, appelé depuis Palais-Royal de Bourges. Les fondements en furent posés d'un côté sur les murs de l'ancienne cité, ainsi que nous avons vu déjà que l'avait été la maison de Jacques-Cœur. Sa position, au sud-ouest, est la plus belle de la ville, il occupait l'emplacement de la préfecture, autrefois l'hôtel de l'Intendance de la prison et des ateliers où, jusqu'en 1827, on fabriquait les salpêtres.

Si l'on en croit les personnes qui ont écrit sur le Berri, ce monument n'aurait été achevé qu'après la mort du duc, par ces successeurs, (3) ce qui nous paraît assez improbable, car le duc était dans l'intention de faire placer son tombeau dans l'église Saint-Etienne à laquelle il avait fait beaucoup de bien. Mais sur le refus que lui fit le chapitre, il prit le parti de joindre à son palais une Chapelle, où il devait faire placer son tombeau. Il composa même l'épithaphe suivante :

J'ai été grand de race et d'apparence,  
Fils, frère et oncle de roys de France :  
Aux princes cher, des peuples honoré,  
De mon Berry, peu s'en faut adoré ;

(1) Aux archives du département existe la charte originale, signée du Roi; elle est en latin; l'encre est affaiblie par endroits et le sceau est brisé.

(2) Froissart, Chroniques.

(3) Romelot, Histoire de la Cathédrale, pag. 247. — Butet, Statistique du Cher.

Mais je vois bien qu'au sang n'est la grandeur,  
N'aux biens mondains, ne gist le grand-heur.  
Le sang royal, ni les provinces larges,  
N'exemptent point les princes de grandes charges  
La vertu seule allège un fardeau fort,  
Et la foy peut exempter de la mort.

Malgré les soins du Duc, son tombeau n'y fut élevé qu'après sa mort, par son neveu Charles VII. La Chapelle fut construite en cinq ans, et le duc ne mourut qu'onze ans après. Or, le palais, commencé avant la Chapelle, a dû être achevé dans un laps de temps que l'on peut supposer avoir été de cinquante-six ans environ.

On dit aussi que les juridictions de Bourges y furent transférées en 1487 (1). Elles n'y restèrent pas long-temps; car nous y voyons mourir, en 1504, Jeanne de Valois, fille de Louis XI, et première épouse de Louis XII.

Il fut habité par différens personnages, comme nous le verrons plus tard, sous le titre de *logis du Roy* (2).

C'est sans doute une idée originale que de commencer la description d'un monument par celle du tombeau de son fondateur. Cette bizarrerie s'expliquera naturellement par l'abondance des matériaux qui nous restent de ce mausolée. Dans tous les cas, notre titre de pittoresque pourrait nous faire absoudre.

La statue qui est couchée sur le tombeau montre incontestablement la ressemblance du duc; aussi n'avons-nous pas hésité à commencer par un portrait fait d'après cette statue. (planche 39). Nous avons reproduit jusqu'aux moindres mutilations, crainte de nous exposer à être taxé d'inexactitude. Il est presque de face et éclairé avec l'effet que produit sa position horizontale dans la chapelle souterraine de la cathédrale de Bourges, où il est encore; malgré les mutilations qu'il eut à subir de la

(1) Romelot, Description de l'église cathédrale, 247.

(2) Voyez l'église de Foëcy, deuxième volume de la seconde partie, Epithaphe de Claude de Lalov, an 1610.

révolution il n'a pas changé de place. Les ossements ont été exhumés; mais il n'est pas dit que ceux de la duchesse y aient été trouvés; cependant l'abbé Romelot dit formellement qu'ils furent transférés de la Sainte-Chapelle en août 1757, et placés dans un caveau du rond-point de la chapelle souterraine.

S'il faut en croire la description que fait cet abbé du monument du duc, il aurait eu beaucoup de ressemblance avec ceux des ducs de Bourgogne, exécutés, en 1404, par Claux Sluter, Claux de Vouzonne, son neveu, valet de chambre du duc et son *tailleur d'Imaiges*, et par Jacques de la Barse. Aussi retrouve-t-on cette ressemblance entre la restitution que nous avons faite ( planche 49 ), et les monuments cités ci-dessus.

Le duc est représenté couché les mains croisées sur la poitrine, la tête posée sur deux coussins, les pieds appuyés sur un ours muselé et enchaîné.

Cette statue exécutée en marbre blanc est du plus beau travail et d'un poli parfait; la tête nue, légèrement chauve sur le sommet, est ornée d'une couronne formée d'un cercle d'or, aux deux bords duquel est un rang de petites perles dont deux sont cassées. Elles encadrent un rang de pierres dont les unes sont rondes et les autres carrées, placées alternativement. On y voit encore des traces de peinture et de dorure; celles carrées étaient rouge de laque, et les rondes bleues; le cercle et les montures étaient dorées; l'œil gauche est un peu mutilé, et le nez entièrement cassé; les coussins sur lesquels la tête pose sont de différentes grandeurs: celui de dessous est uni, celui de dessus est plus petit, avec un gland à chaque coin; ils portent des traces de dorure, n<sup>o</sup> 1, 2, 3 et 4 ( planche 40 ). Le corps est vêtu de deux robes longues; les manches de celle de dessous descendent jusqu'aux poignets, où elles ferment juste par de petits boutons, au nombre de neuf; celles de dessus sont plus courtes, et ne viennent qu'au milieu de l'avant-bras. On voit les plis de chacune de ces robes au-dessus du pied gauche. Le tout est recouvert

du manteau ducal, doublé d'hermine et bordé de dorure, au-dedans et au-dehors ( n<sup>o</sup> 1 et 2 ); les taches noires de l'hermine sont faites de marbre, incrustées très-juste et très-proprement.

Les mains sont assez belles, sans rides, mais un peu grêles; la droite tient le reste d'un sceptre, dont on voit le tenon sur l'épaule gauche et une partie au-dessous de la main; la gauche tient une banderole qui se déroule sur l'épaule droite; on y lit ces mots:

*Quid sublime genus, quid opes, quid gloria præstant prospice, mox aderant hæc mihi, nunc abeunt.*

ROMELOT.

Et selon M. Bouillet de Clermont (1):

*Quid sublime decus, quid opes, quid gla præstent prospice, mox aderant LXX mihi, nunc abeunt.*

Ne voulant pas émettre notre opinion sur la meilleure copie, nous nous contenterons de la donner ( planche 50 ).

Les souliers sont un peu pointus, et laissent voir la forme des doigts.

La muselière de l'ours est ornée de perles et de deux plaques aux armes du Berri; les griffes et la chaîne étaient dorées. Elle est terminée par un grand anneau rond. L'ours est couché sur un coussin dont les plis nombreux attestent la mollesse. La longueur totale de ce groupe est de 2 mètres et la largeur de 0 m 63 cent. Il posait sur une table de marbre noir, de 2 mètres 72 cent., et de 1 mètre 25 cent., déduction du chanfrein sur lequel se lit l'inscription suivante:

† Cy repose, prince de très noble mémoire, Monseigneur Jehan, fils, frère, oncle de Roys de France et nepveu de l'empereur Charles, Roy de . . . , Duc de Berry et d'Auvergne, Comte de Poictou, d'Estampes, de Gien, de Boulogne et d'Auvergne, Et pair de France, Qui édifia, fonda, doua et garnilt de très saintes Reliques et de très riches or-

(1) Promenades archéologiques de Clermont à Bourges.

nemens ceste Sainte-Chapelle, Et trépassa à Paris, en l'aage de 76 ans, l'an mil quatre cens et seize, le quinzième jour de juing; Prie Dieu pour l'ame de luy. Et en mémoire duquel Charles VII<sup>e</sup>, Roy de France et son nepveu et héritier prince très ypians et très victorieux, fit faire ceste sépulture.

Il en est de cette épitaphe comme des autres inscriptions; elle a été dénaturée. Nous engageons le lecteur à se reporter à l'inscription originale que nous avons gravée planche 50, après l'avoir levée, par estampage, sur le monument même, et copiée à l'envers. Nous avons laissé un mot en blanc; c'est le nom du royaume de l'empereur Charles, que nous croyons bien être Charles I ou IV, élu roi de Rome et de Bohême, après la mort de son père, Jean de Luxembourg, en 1346.

La statue était accompagnée de chaque côté, de petites colonnettes en marbre blanc avec fronton et crochet. La tête du duc était ombragée par un triple dais, également en marbre, et si l'on en doit croire le modèle en bois, existant au musée de la ville de Bourges, sept statuette décoraient chaque long-côté, deux autres, les petits; en tout dix-huit; un dais à jour couronnait chaque statuette, si ce modèle est juste, car il a été exécuté par un tourneur de la ville, nommé Gabard: nous ne le consulterons que pour renseignement. Nous donnons la gravure des statuette que possède le musée, où elles sont parvenues après avoir passé par les mains d'une infinité de personnes. Elles sont au nombre de huit; deux autres appartiennent encore à M. le comte de F....; quatre autres, dit-on, à M. le marquis de V.... Six d'entre elles ont été moulées et se vendent à Paris chez tous les marchands de curiosités; ce sont les n<sup>os</sup> 42, 43, 45, 46, 47, 48; les autres sont encore originales. Rien n'est mieux senti que l'expression de chagrin de ces figures; tout pleure, jusqu'aux draperies, cette expression est à la lettre. Dans le n<sup>o</sup> 42, on n'aperçoit d'humain qu'un seul bout de pied, ce petit morceau de pierre pleure, il sanglotte même; les autres

annoncent aussi un chagrin profond. Ce sont des religieux des deux sexes; tous tiennent un livre à fermoir, un seul laisse voir une jambe et semble appartenir à un ordre militaire, n<sup>o</sup> 44; la tête n'est pas visible, mais l'expression n'est pas douteuse. Les draperies sont jetées d'une manière admirable; rien de raide, comme on aurait lieu de s'y attendre dans les sculptures de ce siècle. On voit sur ces statues des fragments de dorure, comme sur celle du duc; presque tous les bords des draperies sont décorés d'une petite bande large de 3 à 4 millimètres. Plusieurs ont une espèce de collier sur leur collet.

A l'aide de ces documents, nous avons essayé de restituer ce superbe mausolée tel qu'il était encore avant 1789. Une grille de fer, très-serrée, le préservait de l'approche des curieux. La manière de réunir les panneaux de cette grille est représentée, planche 51, ainsi que l'ensemble d'un panneau. Il en existe encore plusieurs fragmens appartenant à MM. D..... Un des panneaux a des réseaux plus serrés de 0<sup>m</sup> 01 cent. Il était facile de les enlever, soit pour nétoyer ou bien pour les jours de cérémonie. La manière dont cette grille est faite, prouve le soin que l'on a apporté à l'exécution de tout ce monument.

D'après l'ordre que nous avons adopté, il paraîtra extraordinaire de trouver ici les plans et vues de la Sainte-Chapelle, du Palais royal de Bourges. Ces parties, ainsi que la chapelle de la maison de Jacques-Cœur, dans l'article précédent, ne peuvent être séparées des édifices auxquels elles appartiennent, ni être reportées au chapitre de l'architecture religieuse. La Sainte-Chapelle aurait pu faire exception, car sa construction, toute hors d'œuvre, la rendait susceptible d'être rangée parmi les églises; mais nous ne considérons comme telles que les paroisses et les chapelles conventuelles.

Selon la description de l'abbé Romelot, « cette chapelle aurait eu en longueur, hors » d'œuvre, 88 pieds; en largeur, 43 pieds. » Les murs avaient 4 pieds d'épaisseur; leur

» hauteur, jusqu'à la naissance de la voûte, » 42 pieds, et 63 pieds 6 pouces (1). La char- » pente, depuis le dessus de l'entablement » jusqu'au faitage, 29 pieds de haut. »

Nous ne partageons pas entièrement l'opinion de M. Romelot, guidé par la science du dessin et par des tableaux faits d'après le monument, tandis qu'il était encore debout. Nous dirons donc que nous croyons qu'il devait avoir, hors d'œuvre, en longueur 30 mètres, et 12 mètres de large, du sol; jusqu'au dessus de la balustrade 15 mètres, et jusqu'au faitage, 26 mètres. Les dessins que nous offrons au lecteur ont été exécutés d'après deux tableaux très-anciens et très-détériorés, mais d'une scrupuleuse exactitude. Leurs fautes de perspective n'empêcheront pas l'observateur minutieux de reconnaître la position et l'ordonnance de ce moment. Nous ne donnerons pas le dessin du modèle dont nous avons parlé plus haut, ne voulant pas compliquer notre description d'une gravure qui a été déjà exécutée par nous pour un autre ouvrage (2).

La planche 52 montre la vue sud. De la Sainte-Chapelle et d'une partie des salles du palais, cinq grandes croisées, divisées en cinq meneaux, décorent chaque flanc de l'édifice, trois autres forment l'abside; au-dessus règne une balustrade découpée à jour et qui servait de garde au comble, lequel était couvert en plomb. Au-dessus de la croisée du milieu du long pan s'élève un espèce de fronton dans le tympan duquel est représenté un vœu; le Saint-Esprit occupe le haut du bas-relief et répand ses rayons sur une figure assise dans un fauteuil; derrière sont deux figures à genoux: l'une est un homme, l'autre une femme couronnée; du côté opposé est une autre figure de femme.

Les clochetons qui couronnent les têtes des contreforts sont plus purs que dans le dessin

(1) Probablement sous clef, ce que M. Romelot ne dit pas.

(2) *Description de la célèbre Monstre du mystère des Apôtres*, Labouvie. — Bourges, 1836.

suivant; ils ressemblent beaucoup à ceux du plan de Gabard; dans la cour de la préfecture, près du puits, git à terre une des fleurs de lys qui les surmontait.

À gauche de la chapelle, en retour d'équerre, le bâtiment des salles du palais; trois grandes croisées paraissent les éclairer de ce côté; trois lucarnes décorées en plomb donnaient du jour dans les greniers; deux grands tuyaux de cheminée s'élèvent au-dessus des combles; un escalier, découpé avec une grande légèreté, sortait au-dehors. C'est sans doute celui dont on voit encore les restes dans le mur de la prison actuelle (planche 54).

La planche 53 montre le côté nord. La construction est la même. Le clocher est plus ouvragé que dans l'autre tableau. Le sujet du fronton paraît être une annonce. Mais ici la forme du terrain change. Le soubassement se trouve formé par un étage inférieur qui semble devoir contenir le trésor ou chartrier à en juger par les énormes grilles qui en défendent les croisées. Une petite porte y donnait entrée; près d'elle existe une petite croisée ou judas; les contreforts qui, de ce côté, descendent plus bas de 10 pieds environ, sont ornés de pyramides et de crochets; au-dessus une balustrade du même goût que celle du comble, mais un peu plus haute; au bas de la cinquième travée on distingue une espèce de croisée composée de deux compartiments et de riches ornements de sculpture; au côté opposé, une croisée semblable. Toutes deux paraissent éclairer les tribunes desquelles le prince et son épouse entendaient l'office, ainsi que nous l'avons déjà vu dans la chapelle de Jacques-Cœur.

Pour arriver au plateau du pérystyle qui couvrait l'entrée de la chapelle, il y avait un escalier de 24 marches environ, lequel était à pan coupé; un côté était appuyé le long du mur qui existe encore et dont une partie du chaperon se voit dans le terrain vague où sont les ruines des greniers à blé de St.-Étienne. Au haut de cet escalier, quatre arcades ogives couvertes en terrasse, et bordées d'une balus-

trade, les quatre contreforts également décorés de pyramidions, sous ce porche qui donnait accès dans la chapelle ainsi que dans les salles du palais dont la porte était surmontée des armoiries du duc, à gauche, en entrant, étaient les statues des *parents du duc et ses progéniteurs* (1). Trois de ces statues existent encore dans le sépulcre de l'église St.-Étienne; elle sont en pierre mal travaillée, d'un mauvais dessin: l'une représente un personnage féminin dont le costume est très-indéterminé, les cheveux sont ornés d'un bandeau de perles; l'autre est un homme vêtu d'un riche manteau et la tête ceinte d'un cercle de perles; la troisième est couverte d'une draperie et la tête est nue. Elles sont toutes trois à genoux les mains jointes; elles étaient posées sur un socle.

Au-dessus, le long du mur, était une inscription; à droite, l'image d'un cerf colossal, peut-être ce fameux *ranchier* dont parlent tant les historiens du pays, mais sur lequel chacun a débité plus ou moins de contes. Celui que nous voyons dans le tableau que nous avons copié, porte le bois d'un cerf dixcors, tandis que Chaumeau prétend que ses cornes étaient plates comme celle d'un élan. On dit aussi que « ses ossements étaient suspendus à la » voûte par une chaîne de fer; l'effigie portait » au col l'écu de France, suspendu par le » moyen d'une large ceinture sur laquelle » était écrit *qu'il avait vécu 100 ans, qu'il » était haut de 15 coudées.* » On avait trouvé sa sépulture et son squelette dans le Dauphiné et non dans le Berry, quoique dans le peuple on l'appelât le géant du Berry.

Au-dessus de ce porche, toujours planche 53, on aperçoit le grand pignon des salles du palais ainsi que deux grandes croisées dont l'une devait éclairer la charpente; quatre tuyaux de cheminée se distinguent fort bien et prouvent en même temps qu'il y en avait deux de chaque côté, à part les trois qui étaient encore au fond et adossés au mur sé-

paratif de la grande salle d'avec le palais proprement dit. (Voir le plan général).

L'intérieur de cette chapelle était composé de quatorze faisceaux de colonnettes groupées trois par trois, peintes et dorées de couleurs variées; dans la partie inférieure, au-dessus des stalles, elles étaient interrompues et formaient un habitacle dans lequel était placé un des apôtres. Probablement que les deux, proche le mur occidental, n'en avaient pas, ce qui réduit le nombre à douze. Cette ordonnance formait trois voûtes d'arêtes, ayant, comme à la cathédrale, une colonne au milieu, laquelle porte un ceintre ogive en arc doubleau. La voûte était peinte en azur; les nervures affectaient les couleurs des colonnettes auxquelles elle faisaient suite.

Les deux premières travées formaient l'avant-chœur ou nef, laquelle était séparée du chœur par une porte en bois à jour (pl. 55), qui, maintenant, est placée sous la grande tour de la cathédrale; de chaque côté il y avait un autel; les deux travées suivantes formaient le chœur; au milieu était placé le tombeau du duc (planche 49), autour étaient des stalles en bois sculpté et d'un très-beau travail, si l'on en juge par celle de l'officiant et de ses deux acolytes, laquelle existe encore dans l'église de Morogues, canton des Aix, où elle est placée depuis la révolution de 89. Elle fut vendue un louis ou deux, sciée en morceaux, pour en faciliter le transport; un curé la fit changer de place, et mutiler de nouveau en coupant les colonnes intérieures, afin de laisser libre l'entrée latérale de l'église devant laquelle il l'avait fait placer. Seulement, il eût la précaution de garder les colonnes ainsi séparées. Nous nous arrêterons un moment pour décrire ce morceau capital de sculpture en bois, tout en faisant remarquer que ce qui en fait le merveilleux, serait fait de nos jours avec la plus grande facilité à l'aide de nos machines; mais au xv<sup>e</sup> siècle il n'en était pas ainsi. Les arts ne se faisaient pas à la mécanique, la tête seule guidait la main, et le temps venait en aide. (Planche 56.)

(1) Chaumeau, *Histoire du Berry.*

Il était composé d'un banc à trois places, de plus en plus hautes. Huit colonnes soutenaient le tout ( si toutefois il y en avait quatre devant, ce dont nous avons lieu de douter, bien qu'il y ait un trou de goujon à chaque séparation d'ogives, ce pouvait bien être des culots comme on en voit au retombé des nervures ) et formaient trois voûtes d'arêtes, dont les saillies étaient découpées comme l'archivolte extérieur; des crochets, des feuilles de choux; une galerie découpée, mais avec un fond, forme la principale partie. Au-dessus sont trois niches, dont celle du milieu plus grande; dessous chacune d'elle était sans doute une statue, à en juger par le petit socle qui existe encore. Ces niches sont surmontées de clochetons à jour; c'est là que se développe le mérite de ce travail. Quelle délicatesse! quelle légèreté! on est d'abord étourdi de la multiplicité des détails, on croit voir un amas de chaînes suspendues, ou bien encore un filet de pêcheur; les plus grandes pièces n'ont pas plus de 6 centimètres carrés, je veux parler des colonnettes montantes qui soutiennent le tout, car les bois des détails n'ont pas plus d'un centimètre; quatre arcs-boutans en rampe soutiennent les pyramides; le tout est porté par des ogives remplis de meneaux semblables à ceux des croisées; mais ici l'artiste a paru se jouer de la difficulté que pouvait présenter la matière et la réduction de l'échelle sur laquelle il devait opérer, malgré les mutilations sans nombre que cette œuvre a essuyées, on retrouve aisément des traces de dorure sur les voûtes inférieures, celles des pyramides étaient bleues, étoilées d'or à six pointes; les tympanes des frontons, ainsi que le milieu des pyramides, étaient foncés et peints de couleur rouge, de même que les dés des petits piédestaux. La hauteur totale est actuellement de 9 mètres 50 centimètres, la largeur de 2 mètres 55 centimètres, l'épaisseur de 80 centimètres.

Le chapitre de la cathédrale, auquel nous avons fait connaître l'existence de ce monu-

ment, a fait offrir à la fabrique de Morogues de le lui changer ou acheter, moyennant une somme assez avantageuse; ce qu'elle a refusé, élevant ses prétentions tellement, que le prix donné en 1408 n'aurait pu l'égalier, ce qui a, jusqu'à ce jour, empêché la négociation. L'intention du chapitre de Bourges était de placer ce dais pour couronnement du siège de l'archevêque, ou mieux encore pour banc d'œuvre vis-à-vis la chaire à prêcher projetée, avec laquelle ils s'harmoniseraient convenablement. Il faut espérer que le temps viendra où la fabrique de Morogues comprendra mieux ses intérêts et ceux des arts, en rendant à une destination plus convenable un monument qui se détruit tous les jours dans le lieu où il se trouve.

Sous la clef de voûte du rond-point était le maître-autel, qui était, dit-on, décoré d'un tableau; derrière, près, et sous la croisée, un quatrième autel, dit de Notre-Dame la Blanche, sur lequel était une statue de la sainte Vierge en marbre blanc. De chaque côté, celles agenouillées du duc et de sa femme en grand costume. La statue de la Vierge, dont les restes sont actuellement dans la chapelle souterraine de Bourges, est du même travail que la statue du duc comme fini, mais d'un marbre plus blanc et d'un dessin plus savant; les plis des draperies sont mieux sentis, le costume est plus ancien que celui de l'époque, il se rapproche des tuniques du XIII<sup>e</sup> siècle, ceintes d'une courroie étroite dont les trous sont bordés d'une pièce de métal. Cette statue est couverte d'un manteau; la tête, qui est cassée et manque, portait une couronne semblable à celle du duc Jean. L'enfant Jésus est assis sur les genoux de sa mère, il semble donner la bénédiction, à en juger par le reste des bras; la tête de l'enfant manque aussi, toutes les parties saillantes des draperies sont écornées, les mains et les pieds ont été brisés. On retrouve encore des parties de dorures; les cheveux de la Vierge, qui se répandent sur ses épaules, y sont encore entièrement; les mains avaient

déjà été restaurées une fois ; on y voit des gougons de fer, du plâtre et des couleurs à l'huile ; elle est de grandeur naturelle et pourrait être restaurée. Nous la donnons sous deux aspects, de face et de profil (planches 57 et 58.)

La statue du duc ( planche 59 ) est aussi de grandeur naturelle ; il est à genoux, les mains jointes ; vêtu d'un manteau bleu à chaperon d'hermine, montant, en forme de fraise, jusque dessous les oreilles, et doublé de pareil, bien drapé, et peint partie en détrempe partie à l'huile ; les queues sont peintes à l'huile et dessinées en manière de blason ; la tête et les mains sont cassées ; la tête existe encore, mais mutilée, et parfaitement semblable à celle du tombeau ; la couronne à peu près pareille, et la tête également chauve ; les robes de dessous sont taillées de la même manière. Cette statue est à genoux sur un coussin rouge aux angles duquel était un gland.

Le prie-dieu est un simple prisme quadrangulaire, recouvert d'une draperie bleue, bien ajusté, sans roideur, et même on peut remarquer une certaine affectation à éviter ce défaut, et qui a produit celui contraire. On se demande comment on a pu draper ainsi un meuble si petit avec une aussi grande quantité d'étoffe. La couleur ne tient pas ; les fleurs de lys sont dorées et très-grandes ; le mordant qui est très-fort et solide fait relief comme si elles étaient brodées ; le bleu étant très-effacé, la dorure a beaucoup souffert.

Le livre est ouvert, il contenait sept lignes à chaque page ; le caractère est semblable à celui du tombeau ; la majuscule ornée est presque effacée ; la tranche est dorée ; les deux sinets tombent par devant ; les deux cordons, visibles dans notre dessin, servaient sans doute à le fermer. Il pose sur une espèce de nappe de velours vert dont le dessous et le retroussis est rouge-brun ; du côté droit il est placé dans les feuilles du livre et semble marquer une leçon.

Il est bien à regretter que la statue de la duchesse ( planche 60 ) soit mutilée de ma-

nière à ne pas nous laisser connaître un seul des traits de cette femme dont nous n'avons pu nous procurer aucune image. Le costume est assez curieux : c'est une tunique longue à taille courte, serrée sous la gorge par une ceinture, rayée en travers comme le velours épinglé, large, longue et dont le bout tombe jusqu'à terre ; derrière le dos, un peu vers la droite, des œillets en métal recevaient l'ardillon de la boucle qui est fort grande ; les manches sont ouvertes, traînantes à terre ; elles ressemblent chacune à un grand châle ; le dedans est doublé d'hermine, le corsage est à plis nombreux et très-réguliers ; l'étoffe offre un dessin à grand ramage ( planche 61 ) ; au col était une chaîne d'or en cordon double, les entrelacs remplis d'un gland de chêne ; le médaillon est fruste.

Le prie-dieu est pareil, à peu de chose près, à celui du duc ; il est plus mutilé ; le fond bleu ne tient pas du tout. En dessous était un autre genre de peinture à petits réseaux carrés, qui s'enlèvent par écailles dès que l'on y touche ; les fleurs de lys actuelles ont sans doute été faites après coup.

La robe est solidement peinte, et même elle paraît vernie. La nappe qui supporte le livre est jaune, le dehors rouge. On remarque à côté du livre un chapelet.

Il existe encore dans la cave du palais où l'on fabriquait le salpêtre, comme nous l'avons dit plus haut, un petit escalier en bois et en spirale de 1 m. 15 c. de diamètre et de 14 marches, la hauteur totale est de 3 m. 10 c. planche 62.

Nous donnons le détail de deux panneaux, dont un droit et un rampant. On prétend que cet escalier était placé derrière le maître autel, et servait à allumer les cierges. Nous ne voyons pas jusqu'à quel point cela peut être exact ; mais nous n'avons pas balancé à le dessiner, attendu que nous avons reconnu le goût et la manière de l'artiste qui a exécuté les autres parties dont nous avons parlé ci-dessus. La figure 1, pl. 63, est un panneau qui doit aussi venir de ce monument,

ayant été acheté à la vente des démolitions ; il n'existe qu'un côté de cette stalle ; mais son goût de dessin beaucoup plus moderne peut faire supposer qu'il vient d'un banc ayant appartenu à Jeanne de France, lorsqu'elle habitait ce palais. Il représente un évangéliste, avec son animal symbolique, et portant un chapeau de cardinal. Les quatre panneaux devaient en représenter chacun un et devaient former deux stalles placées de chaque côté du chœur ; les 3 autres ne nous sont pas parvenues.

Les ornemens de cette Sainte-Chapelle étaient d'une richesse extraordinaire, nous en avons vu quelques fragmens, mais trop peu importans pour être dessinés. Ce dont nous sommes le plus sûr, c'est qu'ils étaient couverts de perles et de pierreries. Comme à cette époque l'art de façonner les perles n'était pas encore connu, celles qui s'étaient détachées et qui étaient restées dans les chapiers n'étaient pas considérées et étaient données par les sacristains en cadeau à de jeunes mariées pour parer leurs têtes, comme on aurait donné quelque verroterie à des sauvages, de sorte qu'une vigneronne qui avait à peine de quoi payer les frais de ses noces avait sur sa tête pour plusieurs mille francs de perles qui ne lui avaient rien coûté, et qui, de là, passaient plus tard à ses enfans ou à ceux de ses amis, comme jouets sans valeur. Combien de trésors se sont ainsi perdus (1) ! La quantité de perles qui existaient dans cette église et dans le palais du duc ferait presque supposer que la fortune entière de ce prince avait été ainsi transformée ; cela paraît avoir été chez lui jusqu'à la manie. Nous avons vu, dans la description de son tombeau, même son ours, dont la muselière en était aussi ornée.

Cette splendeur éclatante, jointe à de grands

(1) Ce que nous avançons là pourrait paraître fabuleux, ne voulant pas nommer les personnes desquelles nous tenons de semblables détails ; nous en acceptons la responsabilité.

biens et de nombreuses dotations, finirent par attirer l'attention des envieux. Aussi, M. le duc de Larocheffoucault, archevêque de Bourges (1), saisit-il toutes les occasions de faire supprimer le chapitre de la Sainte-Chapelle, et de le réunir à celui de la cathédrale, ainsi que tous les biens et revenus, comme nous l'apprenons par un extrait des lettres-patentes donné à Versailles, par le roi Louis XV, que nous avons copié d'un petit manuscrit relié et écrit par un prêtre de l'église du Château.

*Extrait des lettres touchant la réunion du chapitre de la Sainte-Chapelle à celui de Saint-Etienne, église métropolitaine de la ville de Bourges.*

Le samedi 6 mars, au chapitre extraordinaire tenu après la Grand'Messe, le trésorier et le grand-chantre, etc., décidèrent de tenir un registre de ce qui s'est passé depuis l'événement du 18 février, et ainsi conçu :

« Le mercredi 18 février 1756, à sept heures du soir, un ouragan terrible abattit le pignon de l'église, côté du couchant, lequel depuis l'incendie de 1693 était resté plus haut que la couverture de l'église, lequel, en tombant, écrasa la voûte de la nef jusqu'au clocher. La voûte au-dessus des orgues, chargée de pierres énormes, soutint le poids sans en être ébranlée. Quatre croisées et leurs vitraux furent brisés ; le côté gauche des stalles des chanoines mis en pièces, et le côté droit un peu endommagé.

» Le lendemain matin furent dites, à Saint-Jean-le-Vieil, à 7 heures 1/2, la grand'messe, après quoi on prit des mesures pour faire un passage dans le chœur de la Sainte-Chapelle, afin de descendre le saint Sacrement, ce qu'on ne put exécuter qu'après vêpres.

» Pour cette cérémonie, on partit de Saint-Jean-le-Vieil processionnellement. Tout le chapitre entra dans le chœur. Un chanoine, qui

(1) Voyez Description de l'église Saint-Satur, 2<sup>e</sup> partie, 2<sup>e</sup> section.

fut nommé pour cela, descendit le très-saint Sacrement de la custode, le posa sur l'autel de la Vierge, et après l'avoir encensé et fait la prière, on couvrit le saint Sacrement d'une voile, et on l'entoura processionnellement à Saint-Jean-le-Vieil, en chantant le psaume *Miserere*. Le dais fut porté par deux chanoines, et quatre des plus anciens portaient une torche allumée à côté du dais. Lorsqu'on fut arrivé à Saint-Jean-le-Vieil, le célébrant posa le très-saint Sacrement sur l'autel; après l'avoir encensé, on donna la bénédiction.

Les jours suivans furent employés à ôter les pierres qui étaient sur la voûte de l'orgue et à ranger les matériaux.

Le vendredi 20, le chapitre écrivit à son Eminence le cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Bourges, chargé de la feuille des bénéfices, la lettre suivante :

MONSEIGNEUR,

« Livré à la douleur la plus amère par l'accident terrible qui vient d'arriver à notre église, il ne nous reste d'espérance que dans la bonté de votre Eminence. Hier, dix-huit du mois, à sept heures du soir, un ouragan terrible abattit le pignon de la Sainte-Chapelle, qui, depuis l'incendie, était resté plus haut que le toit. Le pignon tomba sur la charpente, l'écrasa avec la voûte de la nef, ébranla celle du chœur; le reste de l'église fut endommagé, en sorte qu'il nous est impossible d'y faire le service divin, et que nous nous sommes réfugiés à Saint-Jean-le-Vieil. Votre Eminence sait assez l'état de ce chapitre pour être persuadée qu'en vain tenterions-nous par nous-mêmes de remédier à un aussi grand mal; nous nous jettons entre les bras de votre Eminence qui peut ordonner de nous ce qu'elle jugera à propos. Nous attendons ses ordres.

Nous sommes avec un très-profond respect, etc.

Le chapitre écrivit aussi à M. le secrétaire au département des affaires du clergé, la lettre suivante :

« Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, de fondation et nomination royale,

faisait l'office divin dans une église fort belle, quoique endommagée par un incendie arrivé il y a plus de 60 ans. Le vent furieux qui, hier, désola notre ville, a ruiné presque en entier cette église. Toute la charpente de la nef est emportée, la voûte de cette nef écrasée et celle du chœur ébranlée, en sorte qu'il nous est impossible d'y continuer le service divin.

« Nous prenons la liberté de recourir à votre grandeur, qui prend en main les intérêts du clergé, et nous espérons qu'elle voudra bien entrer dans notre peine et nous être favorable pour le rétablissement de cette église.

Nous sommes, etc. »

Le samedi 21, MM. de la cathédrale envoyèrent une députation chez M. Dorsanne, chantre de la Sainte-Chapelle, pour offrir au chapitre l'église de Saint-Etienne, à l'effet d'y faire l'office conjointement ou séparément.

La compagnie, ayant été assemblée par M. Dorsanne, fit répondre, par une députation composée de plusieurs chanoines, qu'il ne pouvait accepter sans savoir l'intention de Sa Majesté, qu'ils avaient écrit à son Eminence monseigneur le cardinal de La Rochefoucault, ce qu'ils firent le 22 février 1754.

M. LE CARDINAL,

« Par une générosité qui convient parfaitement à une compagnie dont vous êtes le chef, et qui prend beaucoup de part à notre disgrâce, ils nous ont offert de faire l'office conjointement avec eux jusqu'à ce que la Sainte-Chapelle, dont nous souhaitons ardemment le rétablissement, puisse être réparée.

» Nous sommes très-sensibles à leur bon cœur et très-flattés de l'honneur qu'ils nous ont fait. Nous leur avons marqué notre reconnaissance qui ne s'effacera jamais de nos cœurs. Nous croyons que nous pouvons, sans manquer à nos statuts, et par conséquent à notre devoir, cesser de remplir l'intention de notre fondateur, les services et offices qu'il nous a prescrits, ce que nous ne pourrions acquitter ailleurs, d'autant plus qu'il nous reste encore Saint-Jean-le-Vieil où nous faisons l'office de notre mieux, comme

ont fait nos prédécesseurs pendant plus d'un an, lors de l'incendie de 1693. D'ailleurs, ayant l'honneur de dépendre du roi, nous avons pensé que la décision d'un point si important ne nous appartient pas; c'est à V. E. qui possède à si juste titre la confiance de Sa Majesté que nous le rapportons, dans l'intention de nous conformer entièrement à ses ordres. Nous sommes avec un très-profond respect, etc. »

Le samedi 28 février 1756, le chapitre de la Sainte-Chapelle reçut une lettre de Son Eminence, ainsi conçue :

« J'ai reçu, messieurs, les deux lettres que vous m'avez écrites. Je prends toute la part possible au terrible accident arrivé à votre église. J'en ai rendu compte au roi qui en a été aussi informé par le contrôleur-général à qui M. l'intendant en a donné avis. Sa Majesté désire être informée de ce qui serait à faire pour le rétablissement, et le contrôleur en écrit à M. l'intendant. M. le trésorier va à Bourges pour partager avec vous les soins et les peines que ces accidens vont causer.

» A l'égard des offres que vous ont faites MM. de la cathédrale, je ne puis qu'y applaudir. Je n'ai reçu votre seconde lettre et la leur qu'à mon retour de Versailles. Je saurai les intentions du roi à ce sujet, à qui je rendrai compte de ce que vous me marquez, et je vous en informerai. Je me flatte que vous êtes bien persuadés que je ferai, dans cette fâcheuse circonstance, tout mon possible pour vous donner des preuves des sentiments avec lequel je vous suis attaché en général et en particulier, et vous honore plus que je ne peux l'exprimer.

• *Le cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.*

• Paris, le 26 février 1756. »

Le trésorier arriva de Paris le 29 février; dès le lendemain et les jours suivants, le chapitre prit des mesures pour faire dresser un devis et estimation des réparations à faire à la Sainte-Chapelle. L'ingénieur de la pro-

vince en avait été chargé par M. l'intendant, de la part de M. le contrôleur général. Le plan de l'église avait été commencé par M. Rey, sous-ingénieur, aussitôt après l'accident du 17 février. Au lieu de lever le plan de l'église telle qu'elle était avant la chute du pignon, on fit le plan de l'église et du palais, tels que ces édifices avaient été dans toute leur splendeur; de façon que le devis montait à 200,000 livres au moins, tandis que 10,000 livres auraient suffi pour rétablir le dernier accident. Ce fut le dernier coup donné par le cardinal qui désirait cette destruction.

Le 6 mars 1756, le chapitre ayant été convoqué après la grande messe, il fut lu une lettre de Son Eminence à M. le trésorier, conçue en ces termes :

« J'ai rendu compte au roi, monsieur, du contenu de la lettre de MM. de la Sainte-Chapelle, au sujet des offres que vous ont faites MM. de la cathédrale. Sa Majesté approuve fort qu'ils en profitent. Je vous prie de leur faire part de la réponse que je me suis chargé de leur faire. Je compte que je ne tarderai pas à recevoir de vos nouvelles et de celles de l'état où vous aurez laissé votre église. Vous connaissez, mon cher abbé, les sentimens avec lesquels je vous suis tendrement attaché et vous honore parfaitement.

• *Le cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.*

• Versailles, 1<sup>er</sup> mars 1756. »

Le chapitre envoya une députation à MM. de la cathédrale, en la personne de M. le doyen. la députation était composée de MM. Dorsanne, chantre, et de Bravignon, chanoine. Ils furent chargés de dire à MM. de la cathédrale, que, vu l'approbation expresse de Sa Majesté, rien ne les empêchait d'accepter l'offre qui leur avait été faite de célébrer l'office conjointement avec eux.

Les députés rendirent compte au chapitre, après complies, que MM. de la cathédrale avaient nommé quatre députés pour convenir, avec quatre autres députés qui seraient nommés par la Sainte-Chapelle, des articles né-

cessaires pour l'association. L'article capitulaire est signé : LENCOSNE, *trésorier*.

Le dimanche 7 mars 1756, au chapitre extraordinaire, tenu après la grande messe où étaient M. le trésorier, M. Dorsanne, chantre, MM. de Combreuse, de Laverdine, de Bravignon, Perrot, Dérigoult, Morel, Berthier et Boulaud, on a communiqué aux chapelain et vicaire la lettre de Son Eminence qui notifie l'approbation expresse de Sa Majesté au sujet de l'offre faite par MM. de la cathédrale, et les chapelain et vicaire ont répondu qu'ils se conformeraient à ce qui sera réglé.

Après avoir été convoqués pour le chapitre extraordinaire du 20 mars 1756, à trois heures, où se sont trouvés M. le trésorier, M. Dorsanne, chantre, de Combreuse, de Bravignon, Perrot, Dérigoult, de la Chovinière, Morel, Berthier et Boulaud ;

Après avoir pris communication des articles projetés entre les députés des deux chapitres de la cathédrale et de la Sainte-Chapelle dont il est fait mention ci-dessus, ont signé l'acte suivant qu'ils ont chargé MM. de Bravignon et Dérigoult de porter à M. l'abbé Gauthier :

« Nous soussignés trésorier, chantre, chanoines de la Sainte-Chapelle, assemblés en chapitre extraordinaire, tenu le 20 mars 1756 avant complies, avons consenti à l'association *ad tempus* pour l'office divin dans l'église de la cathédrale, aux clauses et conditions portées dans le projet communiqué par MM. de la cathédrale; et quant à l'article concernant l'aumusse d'hermine, carreau, tapis et coussin que M. le trésorier a coutume de porter et d'avoir à la Sainte-Chapelle et que nous désirons qu'il conserve à la cathédrale, nous supplions Son Eminence Mgr le cardinal de La Rochefoucault d'en décider, n'ayant refusé d'adhérer aux propositions de MM. de la cathédrale quant à ce que, par le zèle que nous devons avoir pour notre chef et sans nous départir du profond respect que nous avons pour Son Eminence, donnons pouvoir à MM. de Bravignon et Dérigoult de porter le

présent acte à M. l'abbé Gauthier qui a bien voulu se charger d'en écrire à Son Eminence de la part des deux chapitres. Fait les jour et an que dessus. L'acte capitulaire est signé :

» LENCOSNE, *trésorier*. »

Le 18 mars il fut lu, au chapitre assemblé, une lettre du cardinal, faisant connaître la satisfaction qu'il éprouvait de l'accord qui paraissait exister entre les deux compagnies; que Son Eminence consentait à se charger de la médiation que les deux corps lui avaient déféré, touchant l'aumusse et carreau de M. le trésorier; qu'elle donnerait son avis avant Pâques; qu'ayant ci-devant proposé qu'on s'en rapportât à sa décision, ce qui avait été désiré par les deux chapitres, même avant qu'on eût pu savoir ses intentions, elle était très-flattée de ne s'être pas trompée dans le jugement qu'elle avait porté des deux compagnies à cet égard; qu'elle souhaitait que les deux compagnies fussent informées de sa réponse aux moyens de laquelle ils pourraient chanter ensemble les louanges du Seigneur le dimanche suivant, 21 mars; en conséquence de cette lettre et d'un chapitre particulier et extraordinaire qui avait été tenu le même jour après la grand'messe, il a été réglé que samedi 20 mars, tous ceux qui composent le chapitre de la Sainte-Chapelle se rendraient le soir à la cathédrale à l'heure de complies pour y commencer l'office canonial en commun avec MM. de la cathédrale. MM. de Bravignon et Dérigoult ont été nommés pour porter la parole au doyen de la cathédrale. L'acte capitulaire est signé : DORSANNE.

Le 19 mars fut réglé par un chapitre où étaient MM. Dorsanne, chantre, de Laverdine, de Bravignon, Perrot, Morel, Berthier, etc., etc., les fondations, obits et loyer de l'église pendant le temps que le chapitre fera l'office en concurrence avec celui de la cathédrale.

Il a été arrêté unanimement que l'interruption de leur office canonial, pendant qu'ils feront l'office en commun avec MM. de la cathédrale, ne pourra donner aucune atteinte à leurs statuts, usages et coutumes, lesquels

seront remis en vigueur aussitôt que Dieu leur fera la grâce de rentrer dans leur église. Le lundi 22 mars ont arrêté que les articles du traité fait avec MM. de la cathédrale pour l'association *ad tempus*, quant à l'office divin, serait inséré dans leur registre capitulaire.

Nous ne rapportons pas tous les articles des conditions de cérémonial, des heures convenues entre les deux chapitres. Nous citerons seulement le 3<sup>e</sup> article portant *que le doyen* de l'église cathédrale conservera son rang et la première dignité du chœur *post pontificalem*, jouira de tous les honneurs et de toutes les prérogatives dont il est en possession.

On voit bien que dans tout ceci il y avait jalousie sur tous les points. Les ornements du sacerdoce du grand chantre de la Sainte-Chapelle étaient d'une magnificence extraordinaire et éclipsaient de beaucoup ceux du clergé de la cathédrale. Les honneurs qu'on lui rendait, durant la célébration des offices, étaient infinis; les prêtres de la cathédrale ne purent supporter cela, dans leur propre église surtout. Lorsque le cardinal officiait, sa vanité en eût été froissée. Ce fut même ce qui contribua à la ruine de ce chapitre, car l'accident arrivé le 17 février ne fit que servir de prétexte pour arriver à un but que l'on s'était proposé d'avance. Il n'y eut pas que le chapitre de la Sainte-Chapelle dont les richesses avaient flatté la cupidité du cardinal; bien d'autres bénéfices devaient encore être éteints et réunis à la cathédrale, ou régis par des créatures vendues. Nous en citerons plusieurs exemples dans le cours de cet ouvrage.

On voit, d'après la correspondance ci-dessus, l'esprit qui animait chaque parti. Du côté du chapitre de la cathédrale, guidé par son archevêque, on ne voulait pas laisser officier le clergé de la Sainte-Chapelle à Saint-Jean-le-Vieil, et on ne voulait pas leur laisser étaler leur luxe à Saint-Etienne; d'ailleurs c'était leur bien que l'on voulait saisir. D'un autre côté, le chapitre aurait voulu obtenir du roi

les fonds nécessaires à la restauration de leur église; c'était justement ce qu'il aurait dû éviter, surtout dans la circonstance. Il aurait beaucoup mieux fait de vendre une partie de leur propriété; ce qui ne l'aurait guère appauvri, puisque 10,000 livres auraient suffi pour la restauration de l'église seule.

Nous terminerons en donnant un extrait des lettres-patentes données par le roi à Versailles, portant suppression du chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais royal de Bourges, et dont incorporation des biens et revenus dudit chapitre à celui de l'église métropolitaine de ladite ville de Bourges, scellées par S. M. en personne et registrées en parlement pour être exécutées selon leur forme et teneur, le vingt-six février mil sept cent cinquante-sept, ont été extraits les articles qui suivent :

#### ARTICLE PREMIER.

Nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons à perpétuité notre Sainte-Chapelle de Bourges, ensemble les trésoreries, chantreries, canonicat et prébende, chapelanies et vicairies de ladite Sainte-Chapelle, généralement quelconques; n'entendons qu'il y soit dorénavant pourvu, et voulant augmenter la décence et la majesté du culte divin dans l'église métropolitaine de Bourges, nous avons fait et faisons don irrévocable et à perpétuité, à ladite église métropolitaine de Bourges, et au chapitre d'icelles, aux charges, clauses et conditions ci-après, de tous les biens meubles et immeubles, fruits, profits, revenus et émoluments, droits utiles et honorifiques, vases sacrés, argenterie, linges et ornements d'église, et tous autres effets mobiliers, généralement quelconques, appartenants et compétents à notre dite Sainte-Chapelle, pour lesdits biens, fruits, revenus, droits et effets mobiliers, être à toujours incorporés, ainsi que nous les incorporons par les présentes, aux autres biens de ladite église métropolitaine, lui appartenir désormais, et

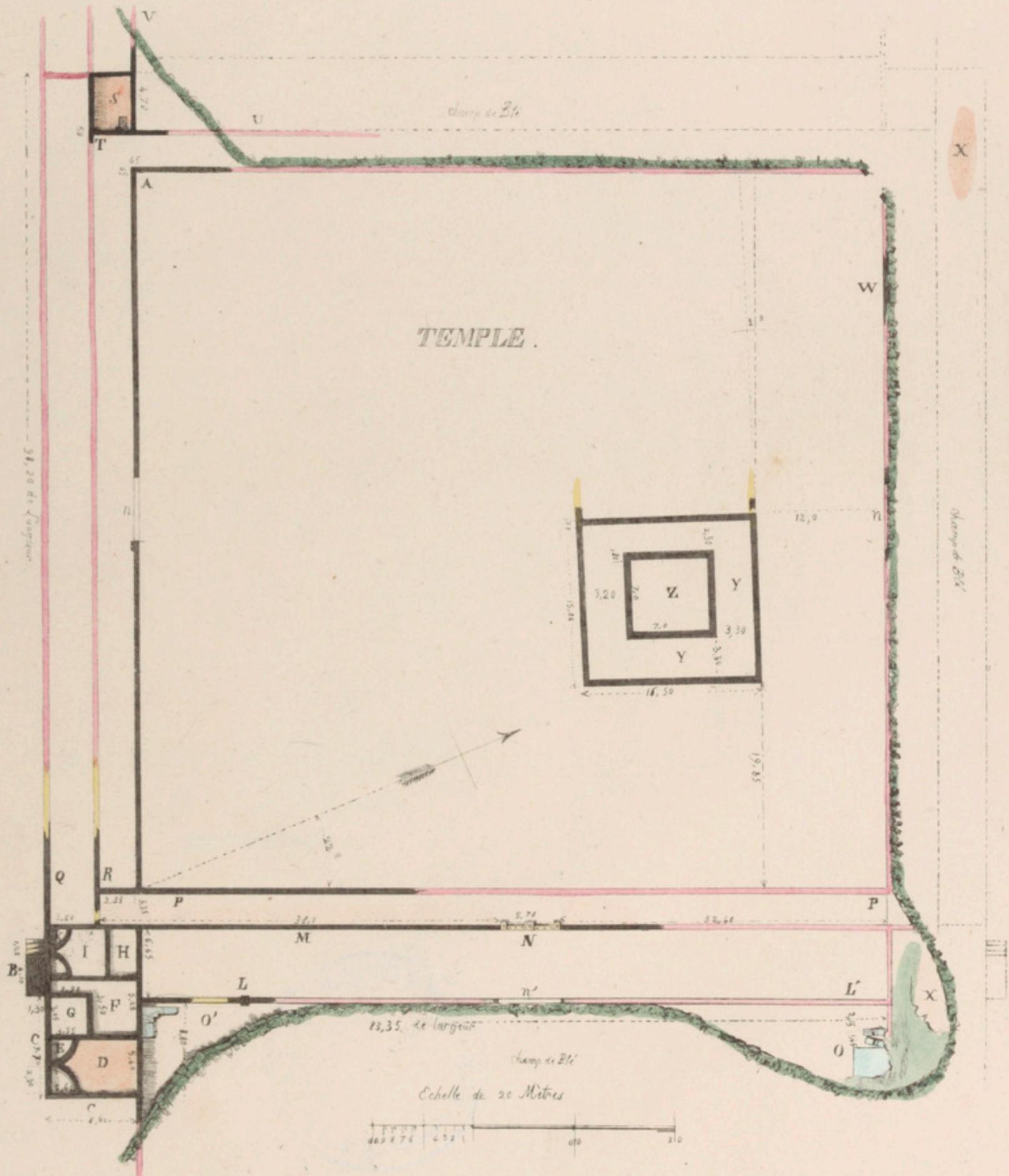
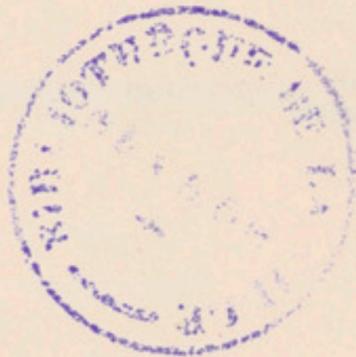
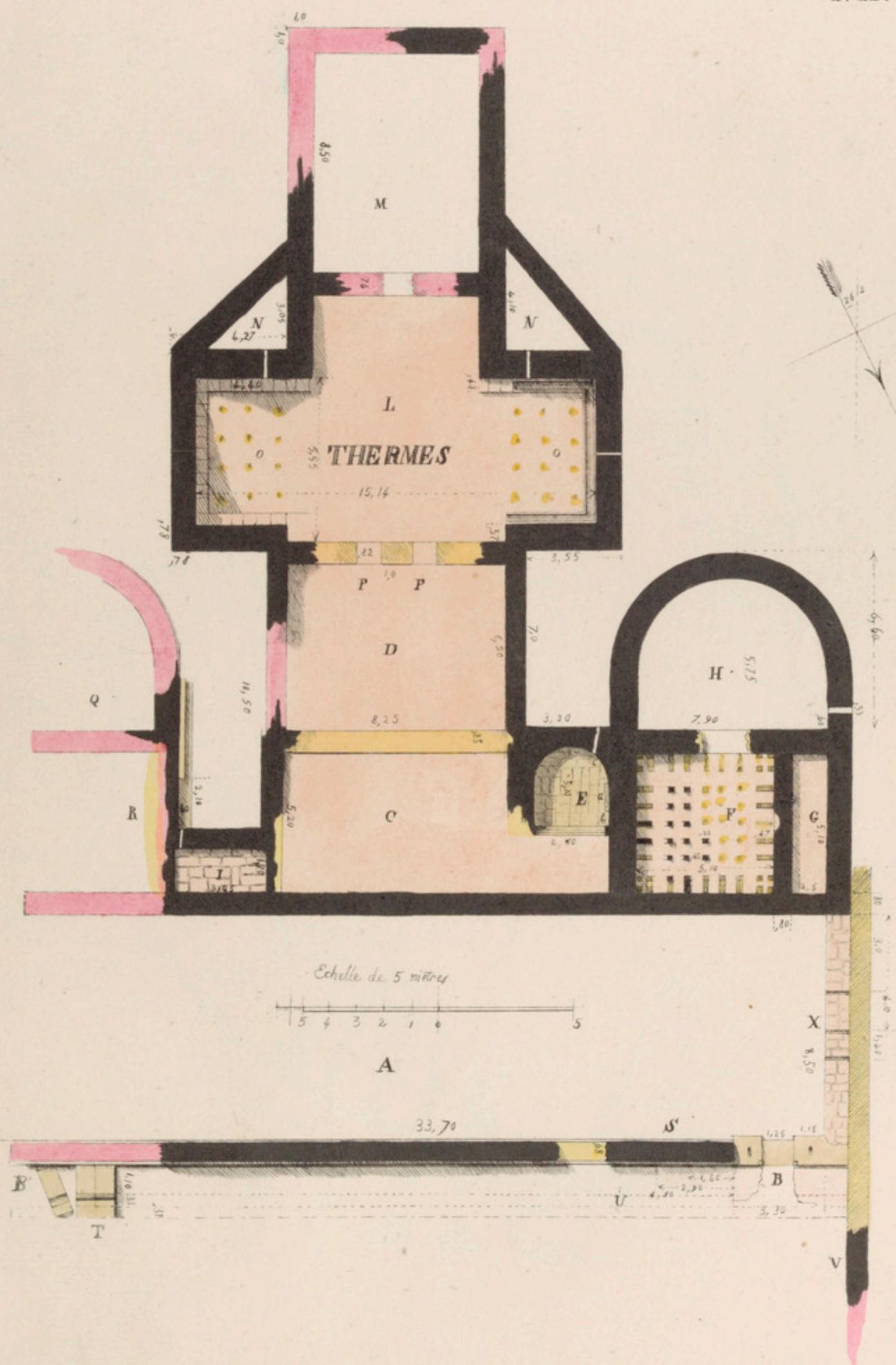


TABLE DE MATIÈRE

pour l'année 1900

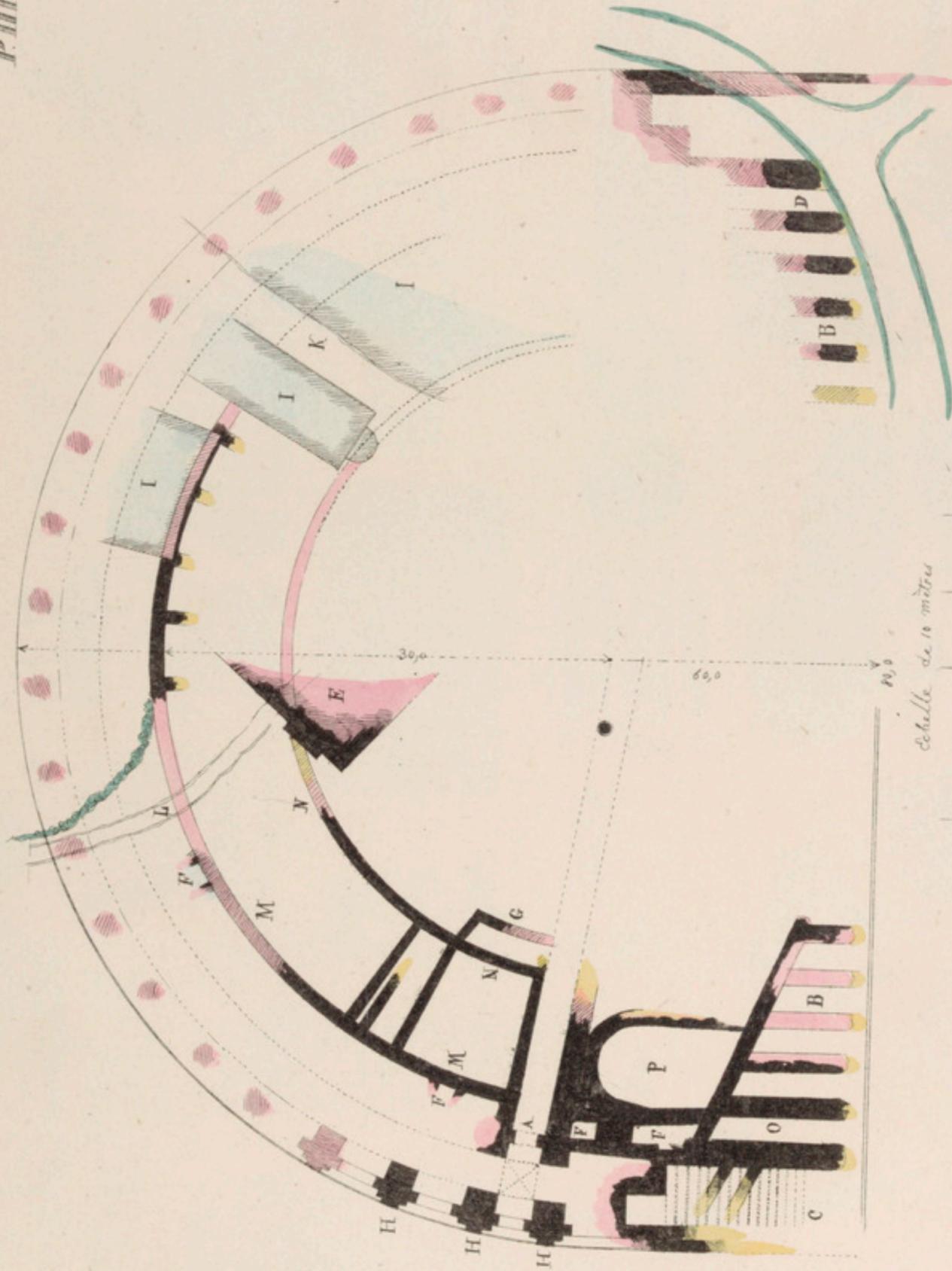
PARIS





THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
FOR THE LIBRARY OF THE  
MUSEUM OF COMPARATIVE ZOOLOGY





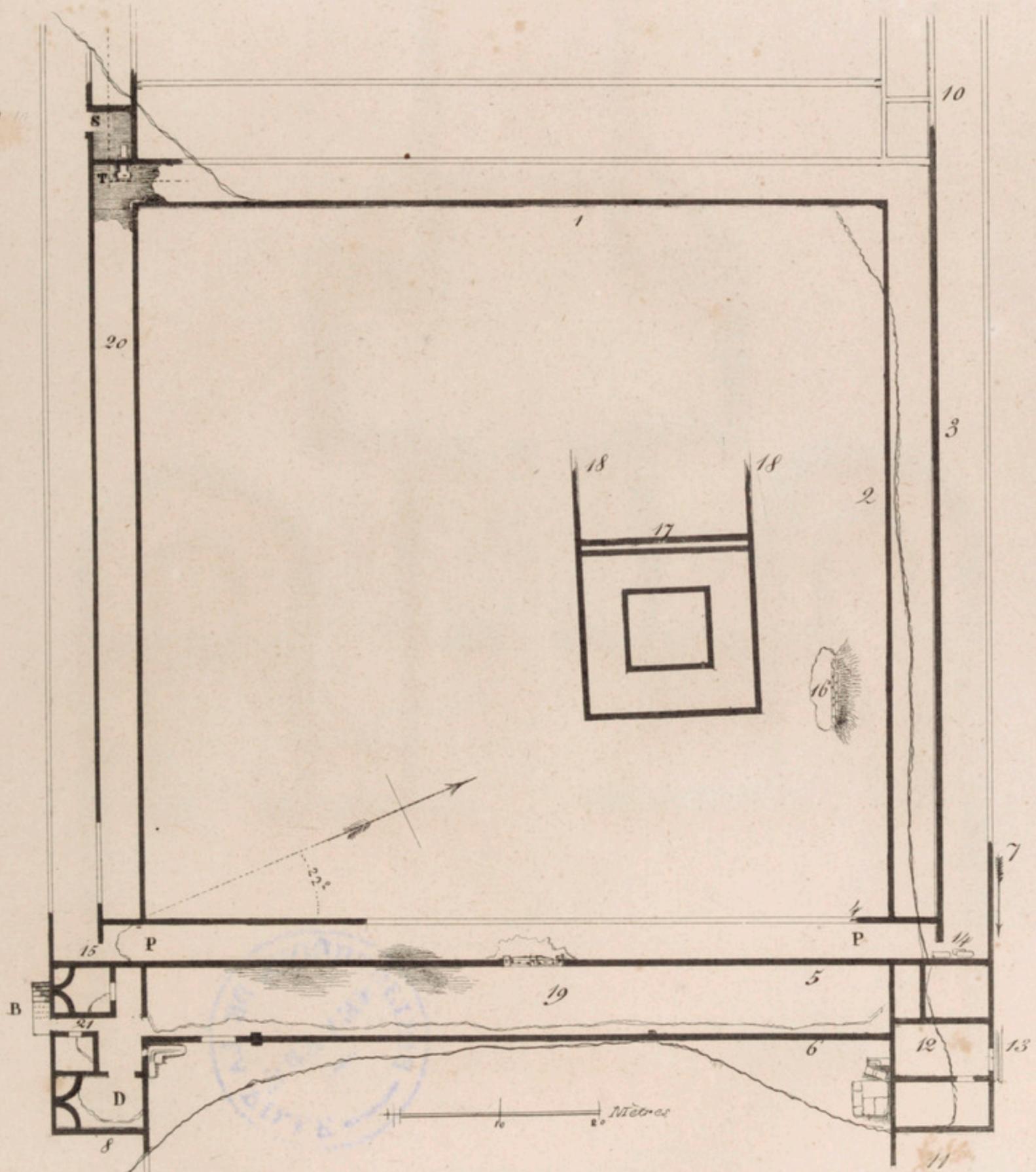
Schelle de 10 mètres  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

LIBRARY OF THE  
MUSEUM OF  
ART AND HISTORY





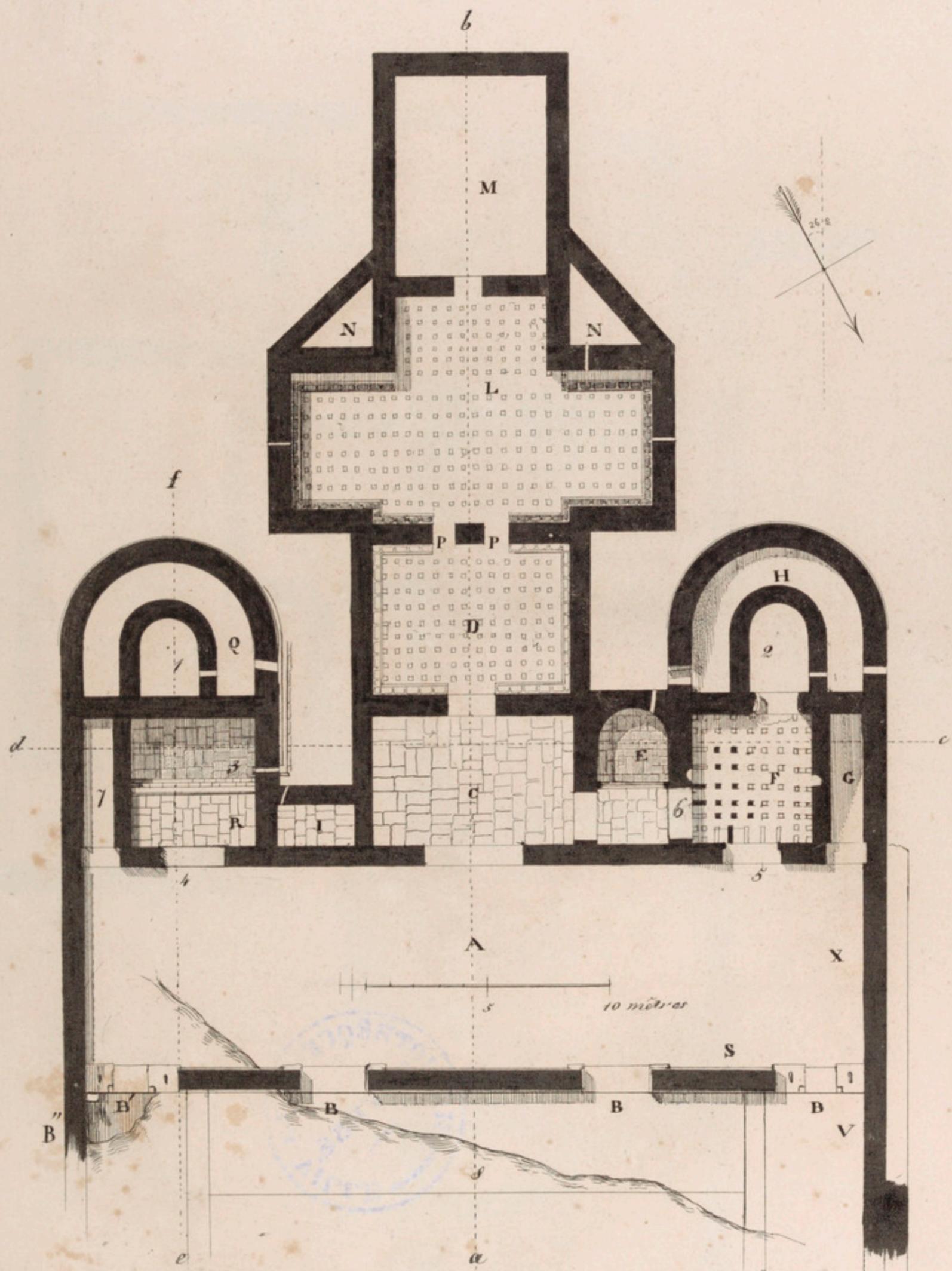




Hare Litho.

VILLA DE CHAUDRON  
MAY 1852

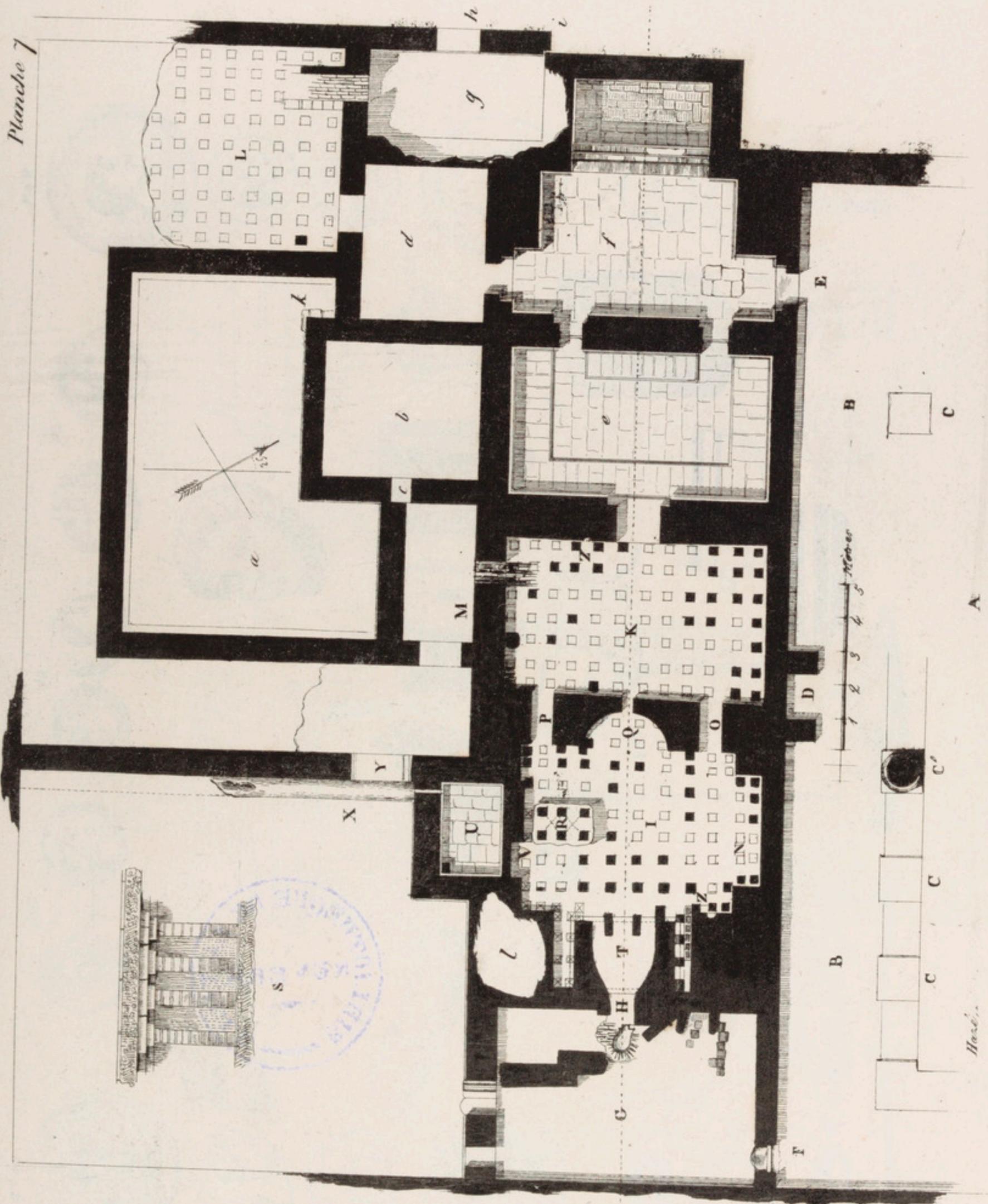




Hare Litho

VILLA DE CHAUMONT  
*par Comte de...*  
NIEVENS





Manuscript



PLAN DE LA  
*[Faint handwritten text]*  
 [Faint text]



Manuscript 8





WILLIAM BR...

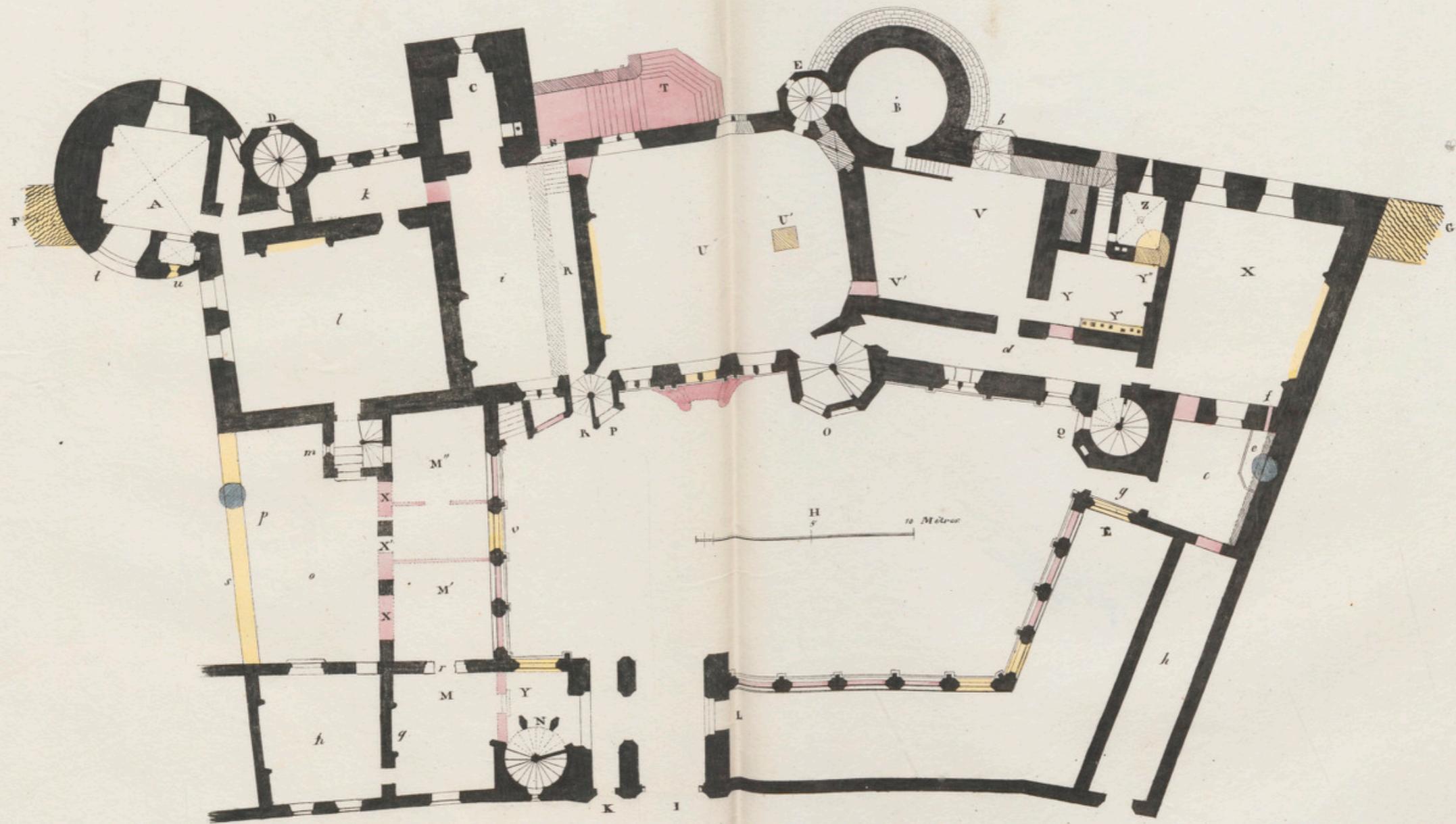


Route de S<sup>t</sup> Amand à Montluçon.

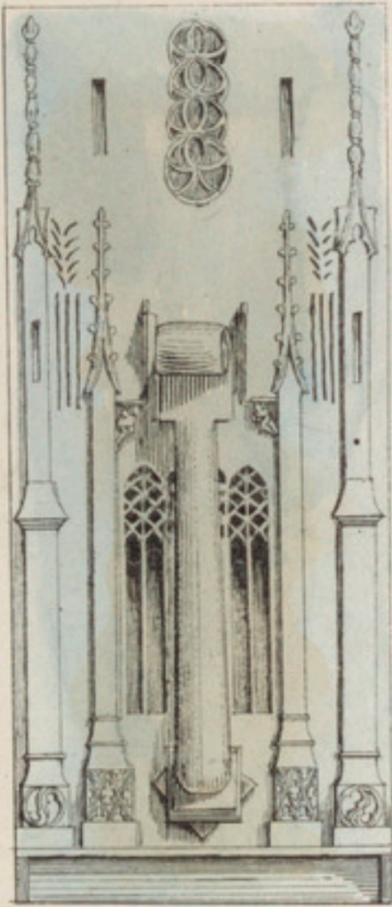
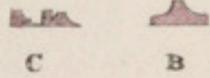
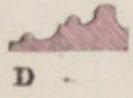




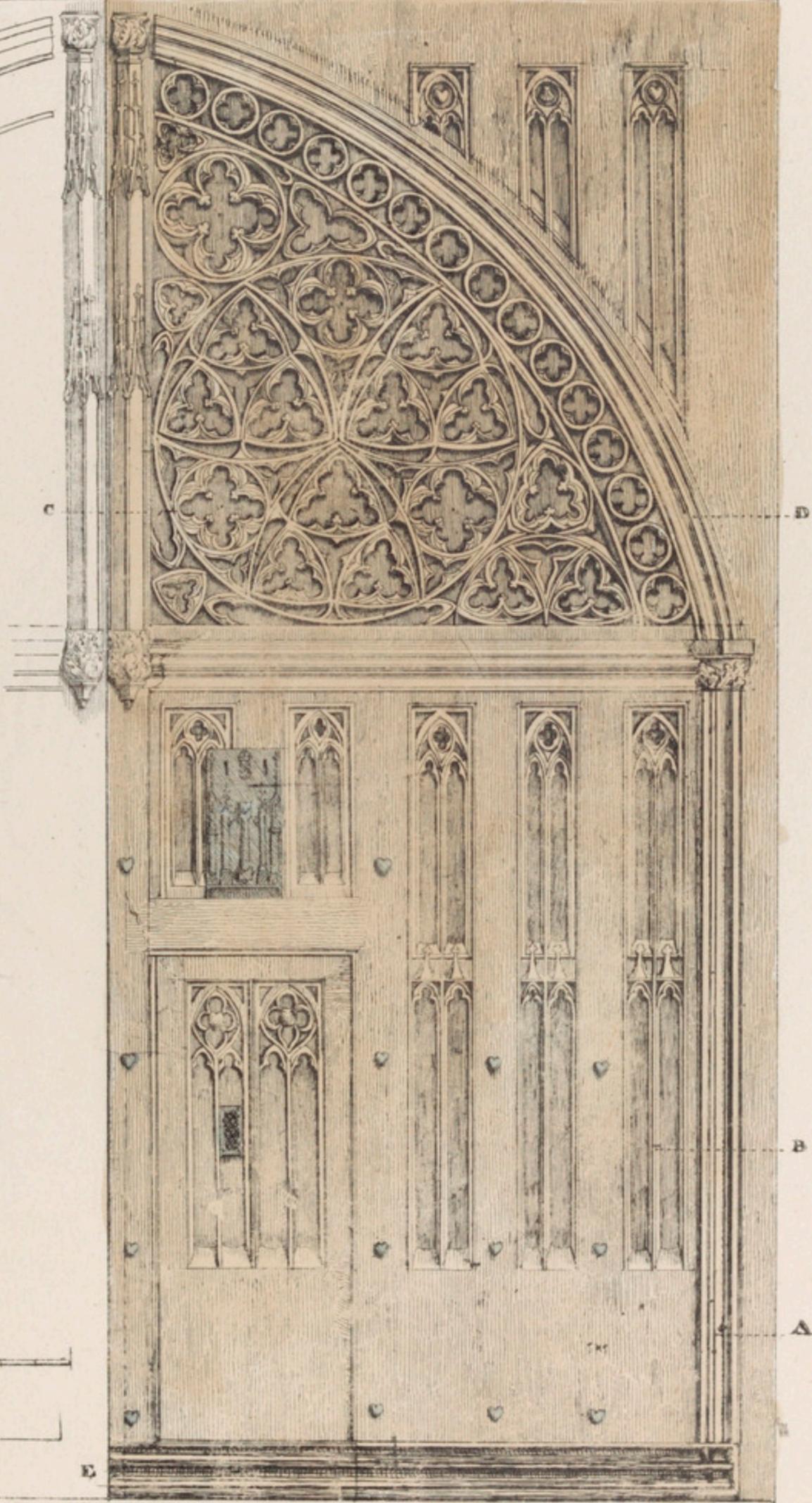




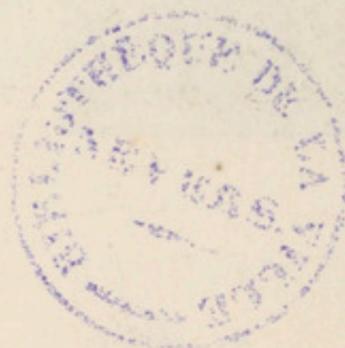
Wm. H. ...  
1850  
NEW YORK



Echelle de 1 Metre.



VELLA DE ...  
...



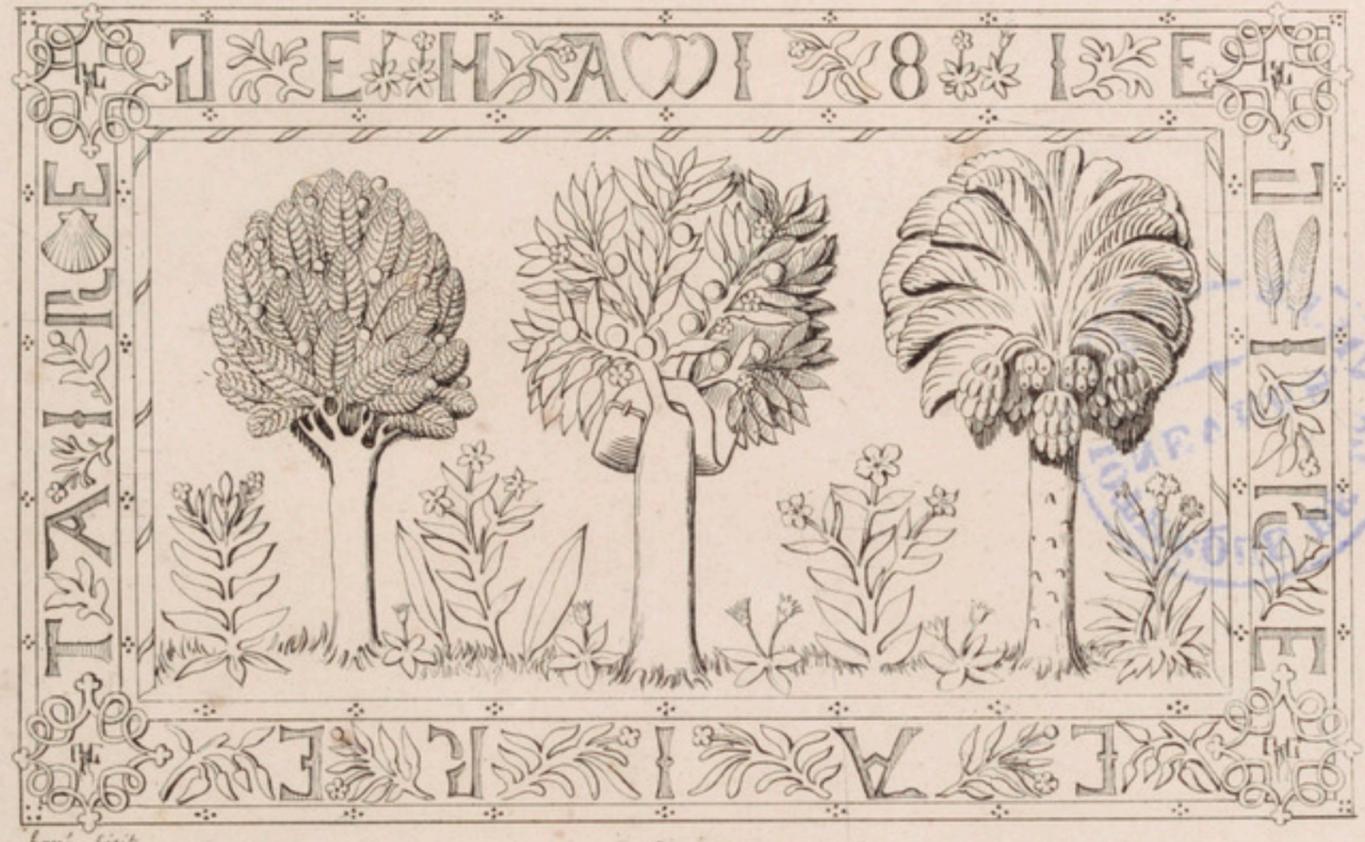




Rogé. fecit.

VILLA DE CHAUMONT  
*par Louis de Lamoignon*  
NIEVRE

0



hazé licit

fig 5



fig. 1

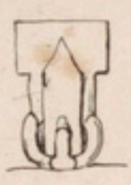


fig 4

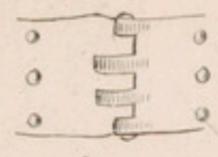


fig 3



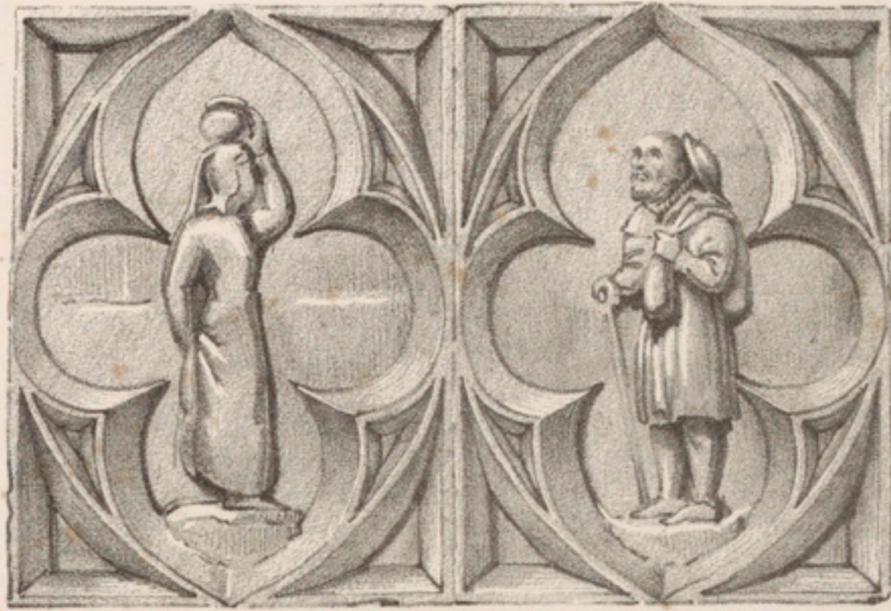
fig. 2



VILLA DE CHAUMONT  
par Nancy-la-Éclair  
NIEVRE



*pour Envoyer la Carte*  
MONTREUIL



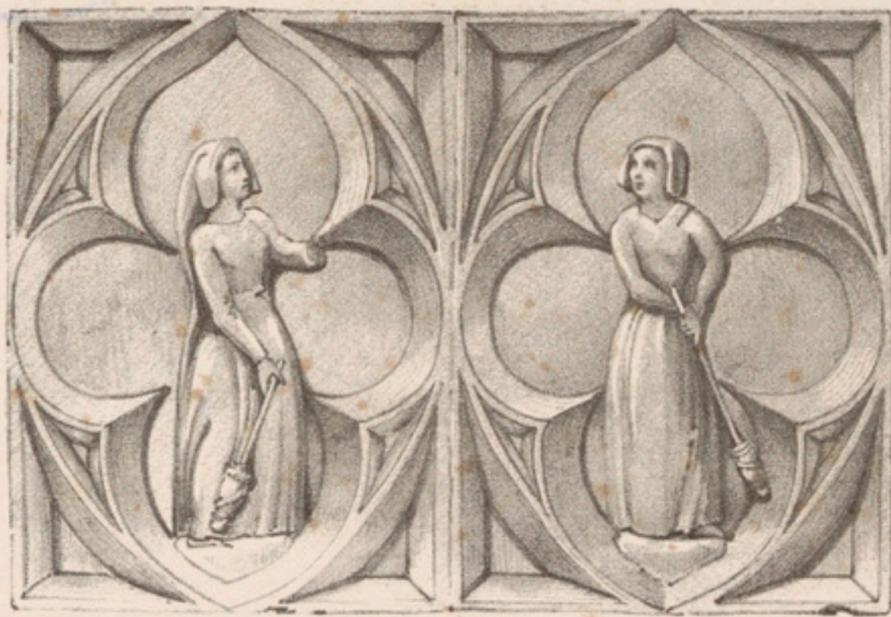
I.

K.



G.

H.



C.

D.

These feet.



L.

M.



E.

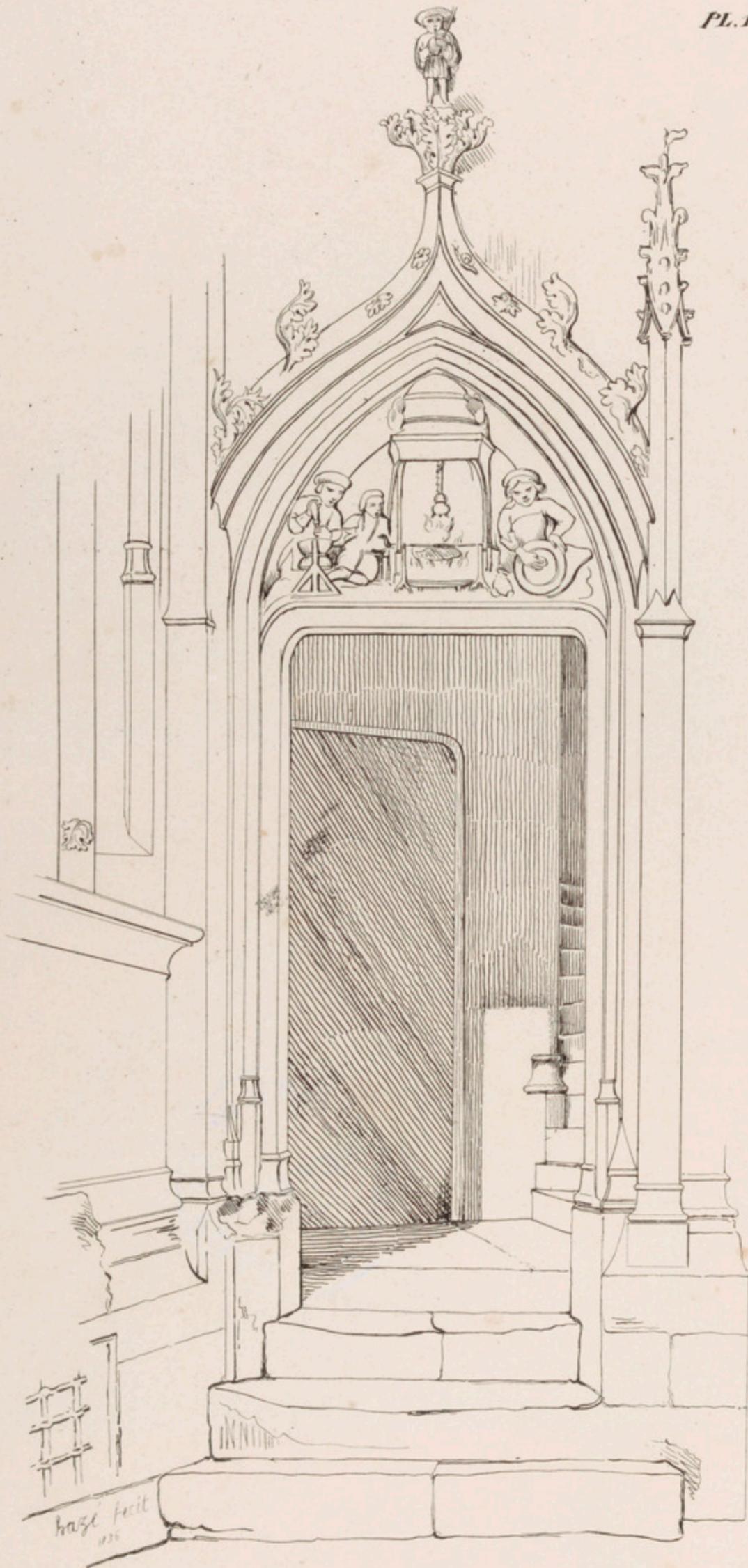
F.



A.

B.





haze fait  
1776

VILLA DE  
S. JUAN DE LOS RIOS  
NEVADA





Fig. 1



Fig. 2



VILLA DE CHAUMON

*par Charles Escher*  
MONTREUX





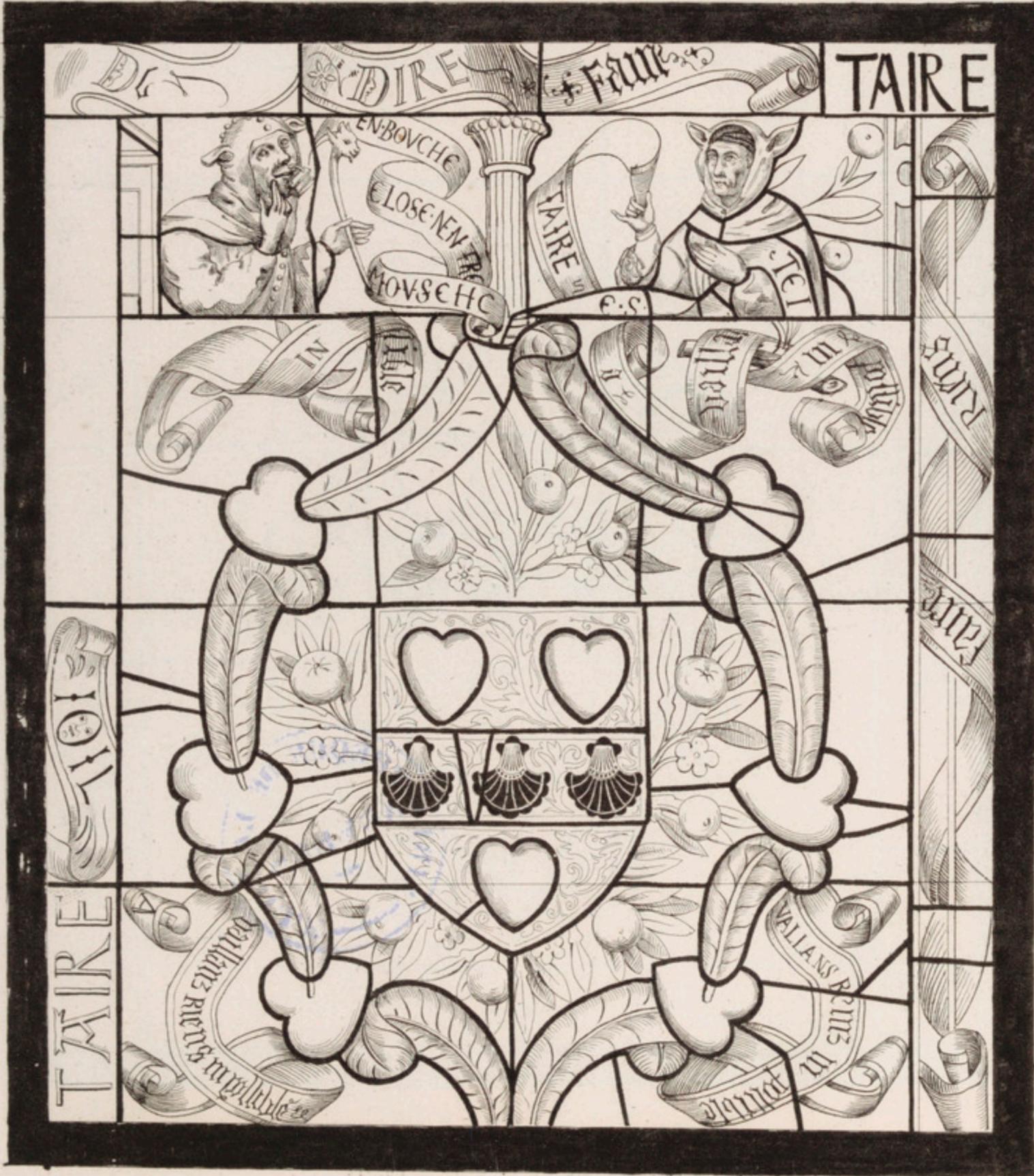
Fig. 3.



Fig. 7.

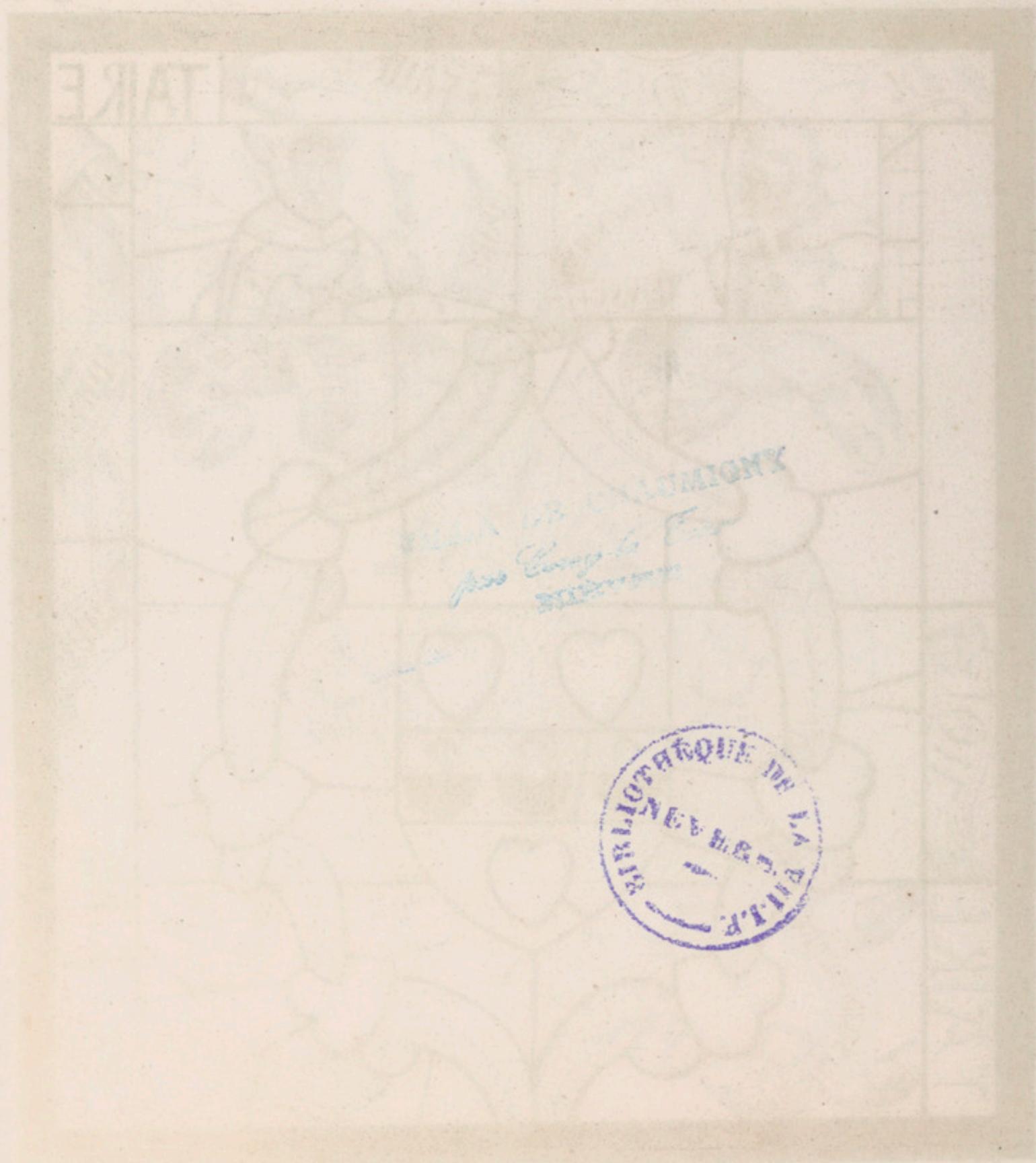
VELLA DE CUMUNION  
Año 1880  
SERVADO





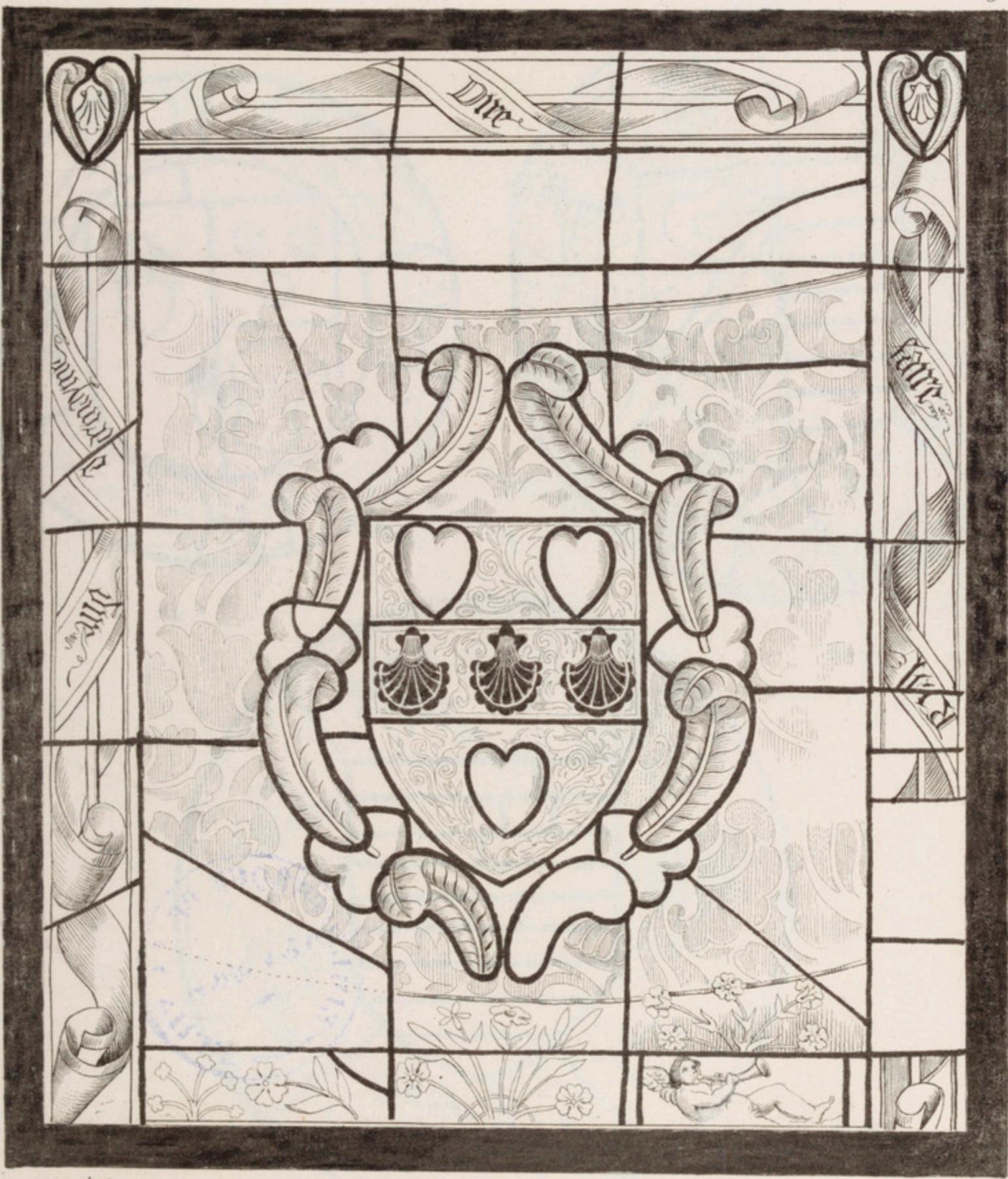
HAZÉ fecit

TARE



*Handwritten text in blue ink, possibly a signature or date.*





HAZÉ fecit





Fig. 1.

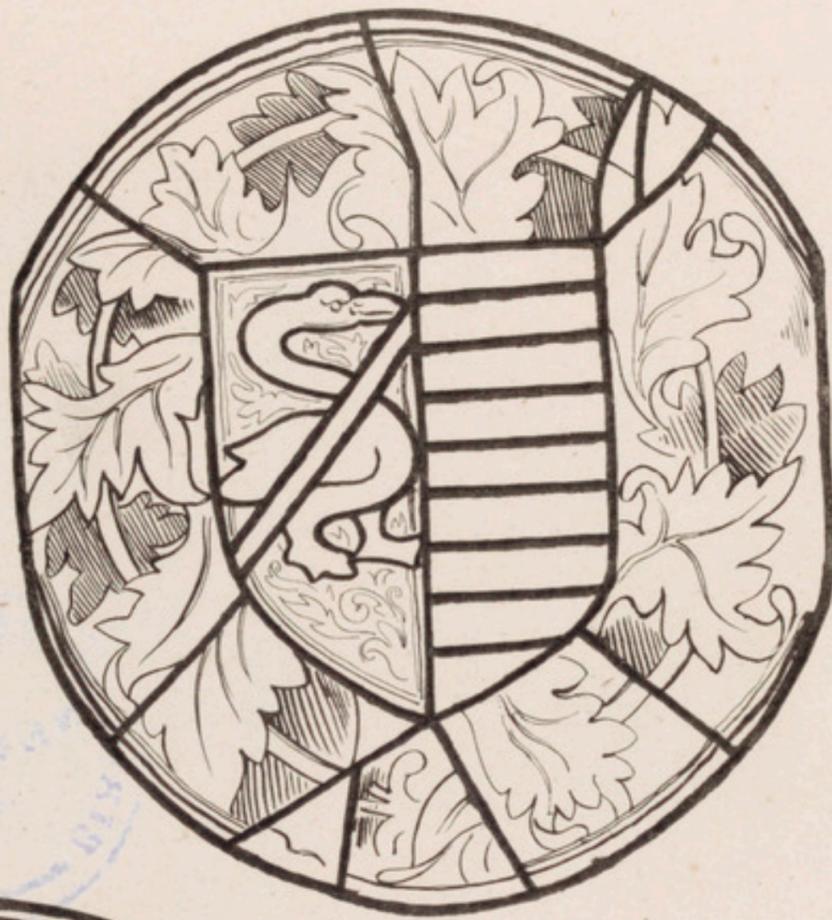
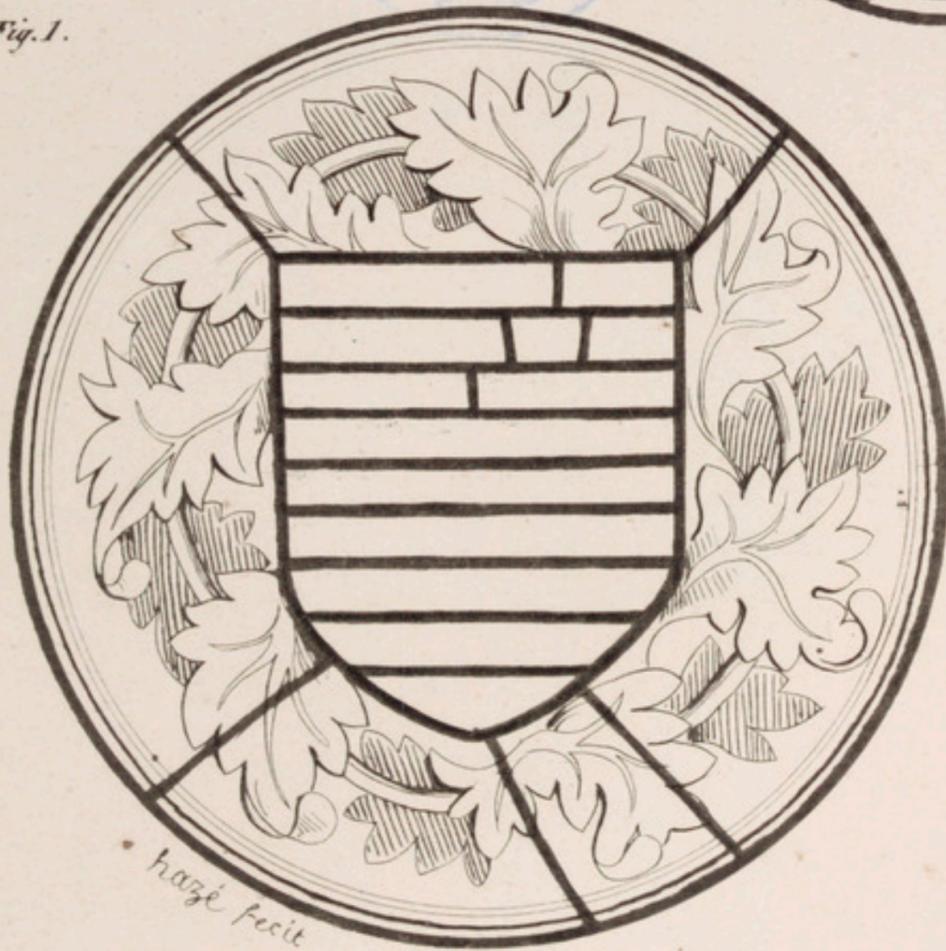


Fig. 2.

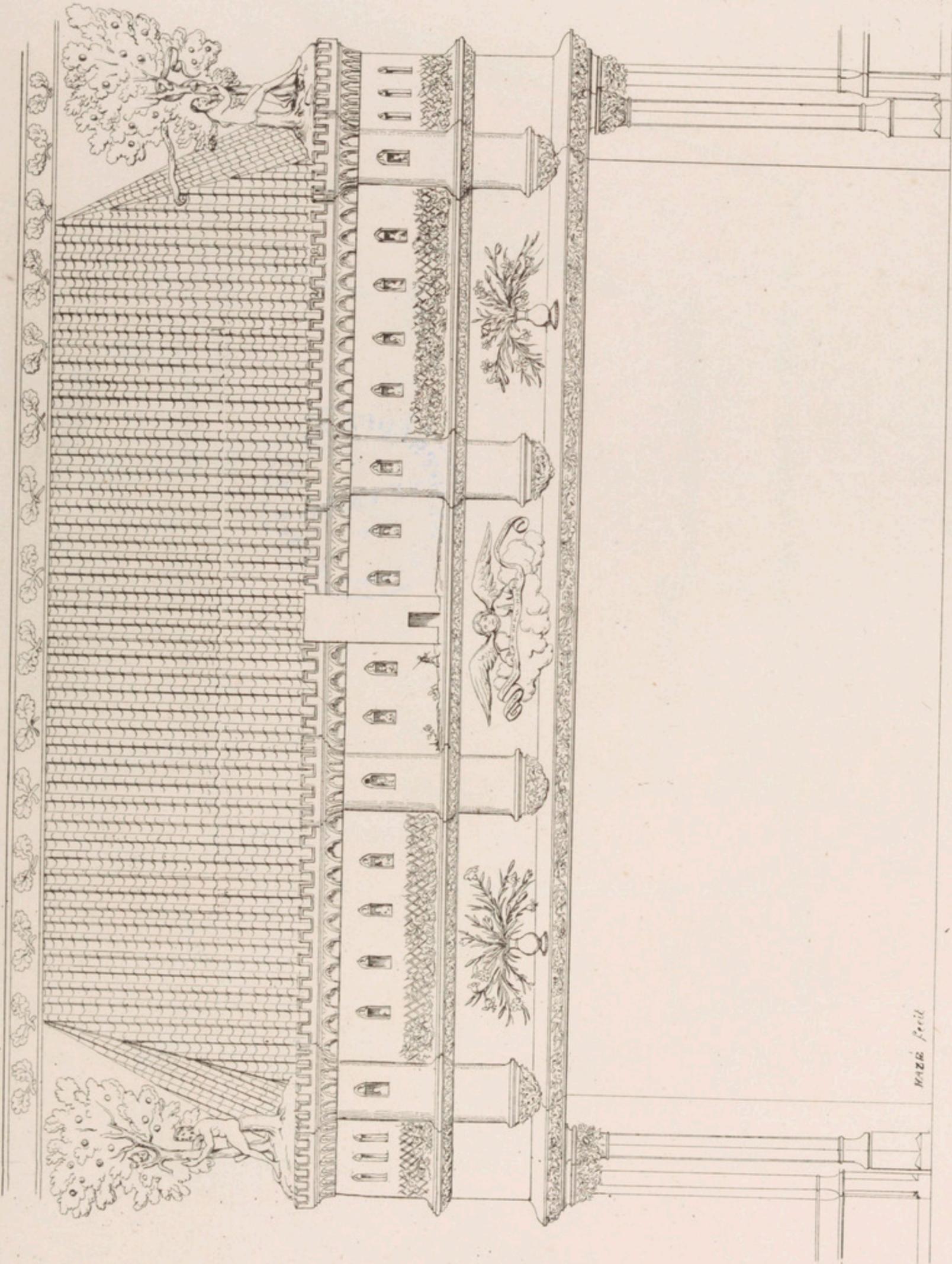


• habitat in cavalia

Fig. 3.



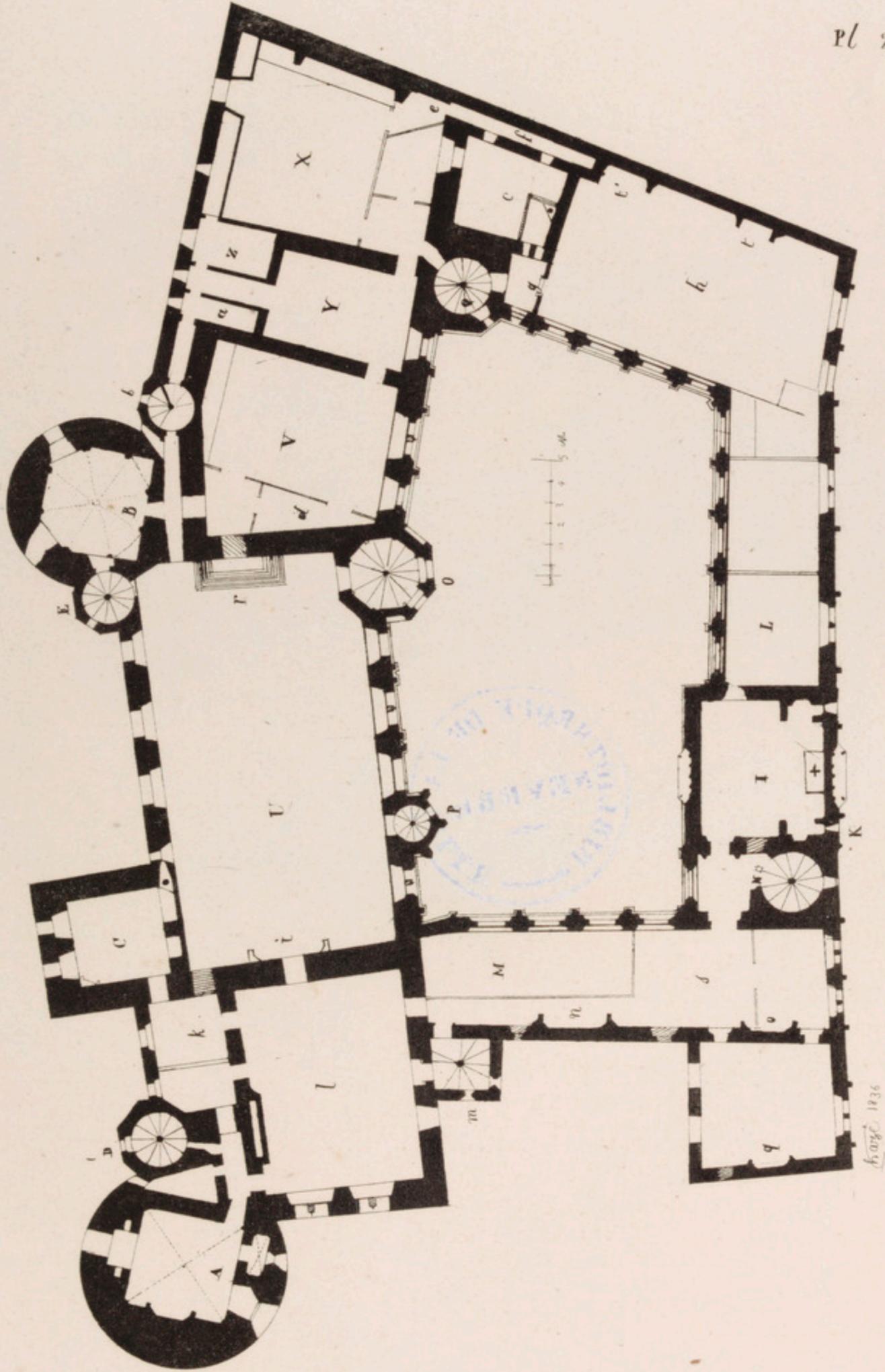
VILLE DE BRUXELLES  
BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE  
BRUXELLES



MARE FEIL



MAIRIE  
NEVERS  
1881

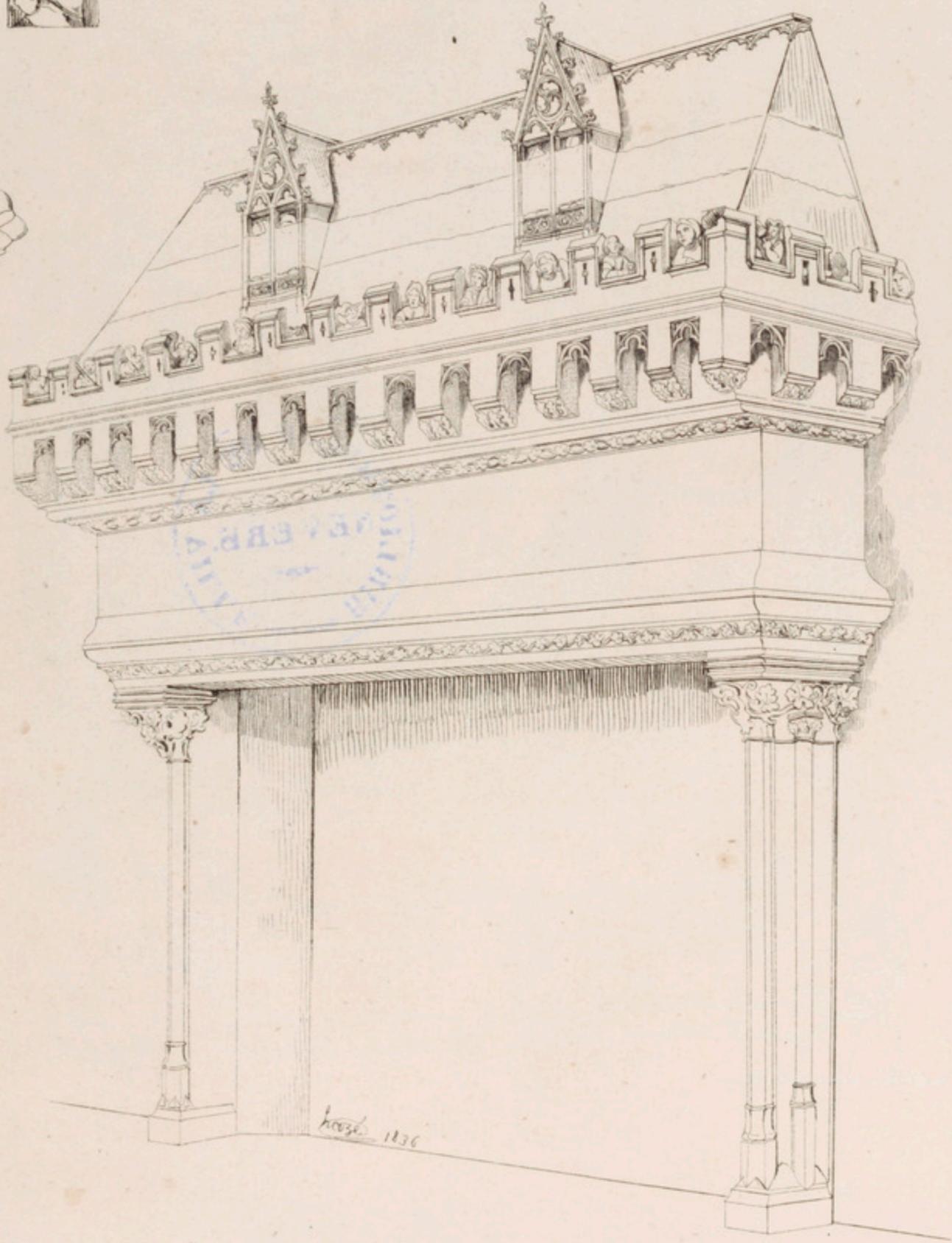


1836



BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE  
NEUCHÂTEL

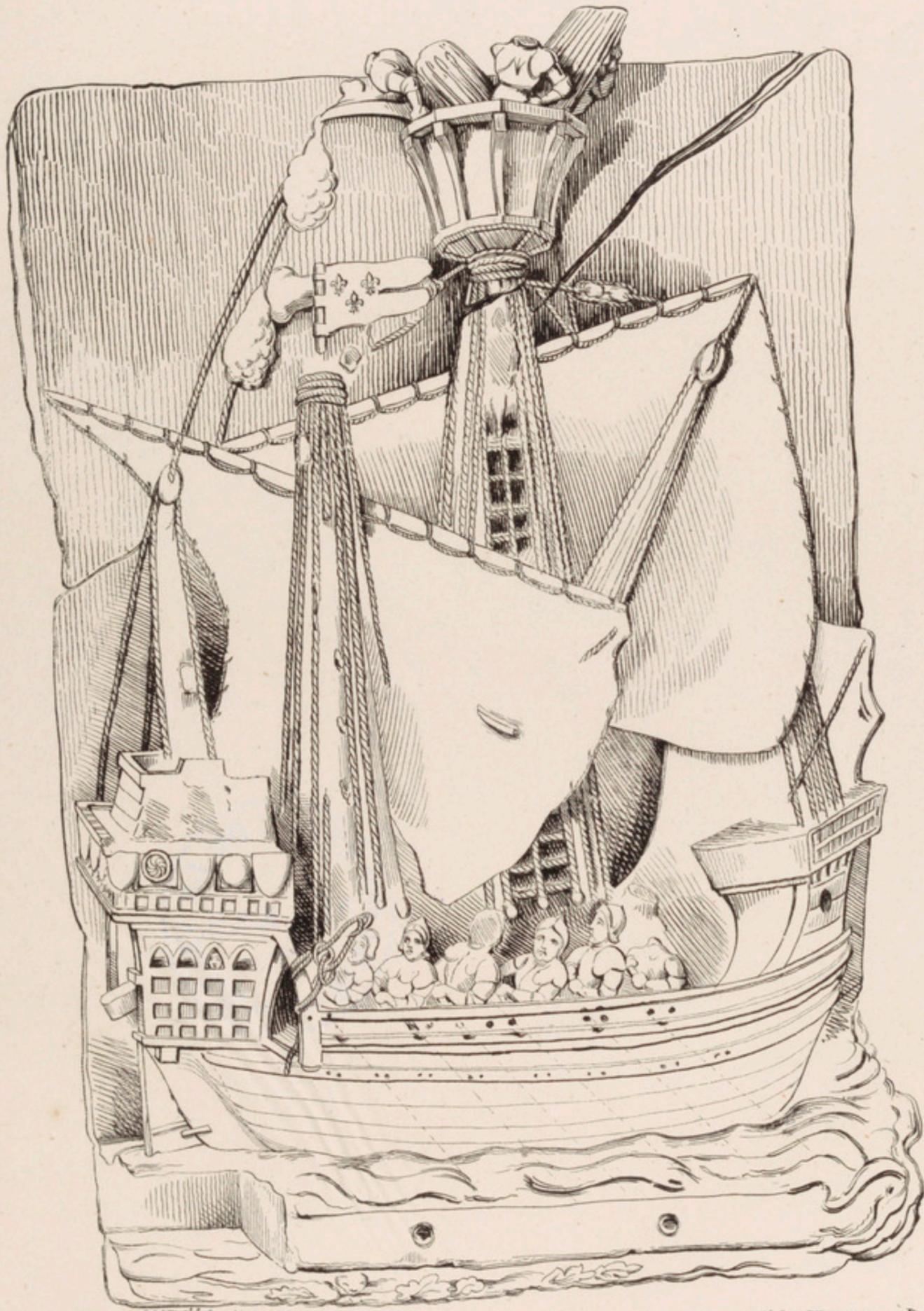
NEUCHÂTEL  
LE 17-10-1883



Kooze 1836

VILLA DE CHAUMIGNY  
*aux Eaux-la Evre*  
NEVRE

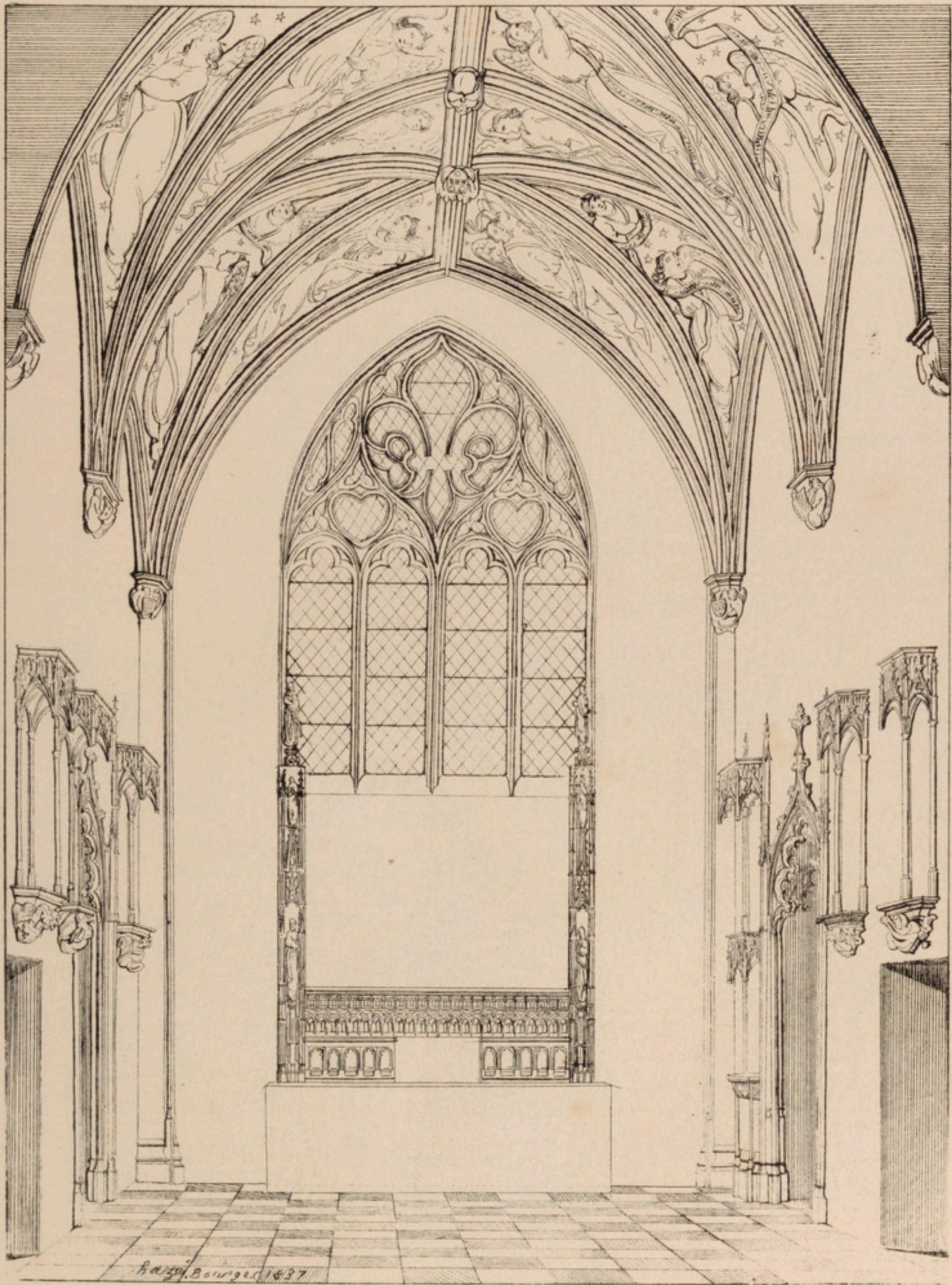




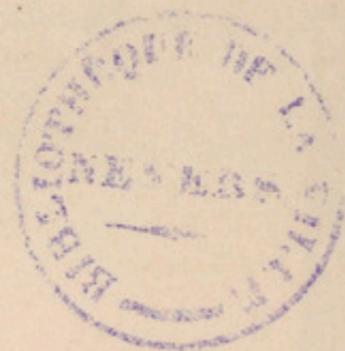
HAZÉ fecit 1836

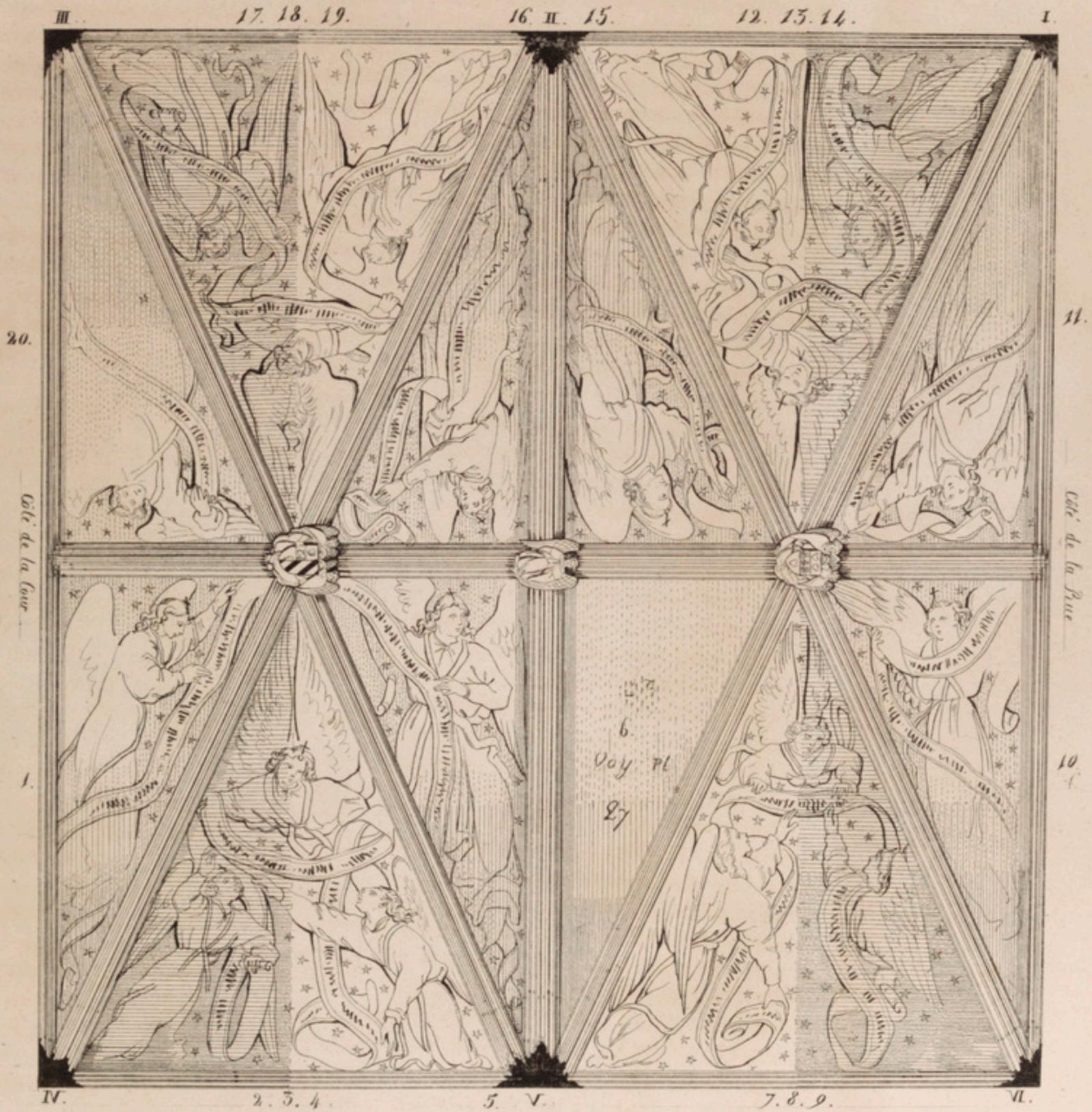
Litho. Marceron à Bourges.





H. de Bourges 1837





*Grise Bourges. 1837.*

LIBRARY OF THE  
CITY OF CHICAGO  
1873



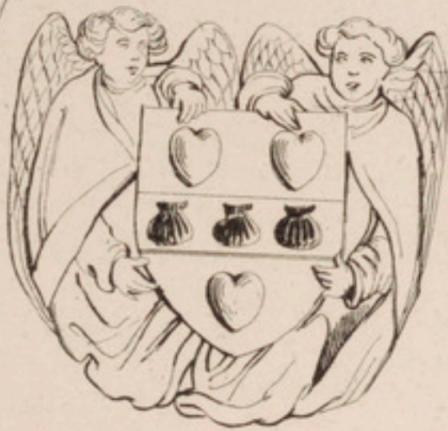


Fig I

F. 2



F. 5



F. 4



harzé. Bourges. 1837.



VILLA DE CHAMPAGNE  
*par Courcy-la-Ecluse*  
NIÈVRE



haze Bourges 1837

VILLA DE CHUMION  
C. & F. E.  
1877



1



2



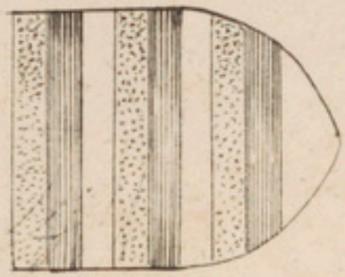
3



4



6



5

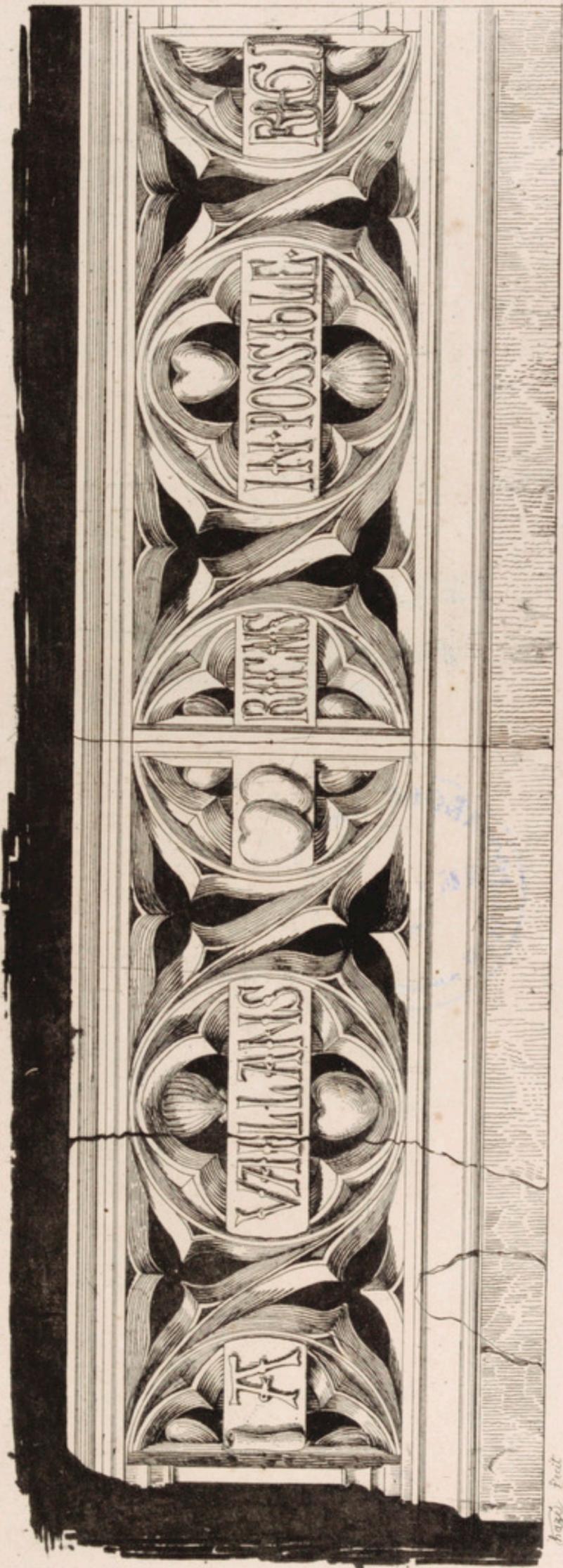


chez Bourges. 1837

Pl. 27  
ter



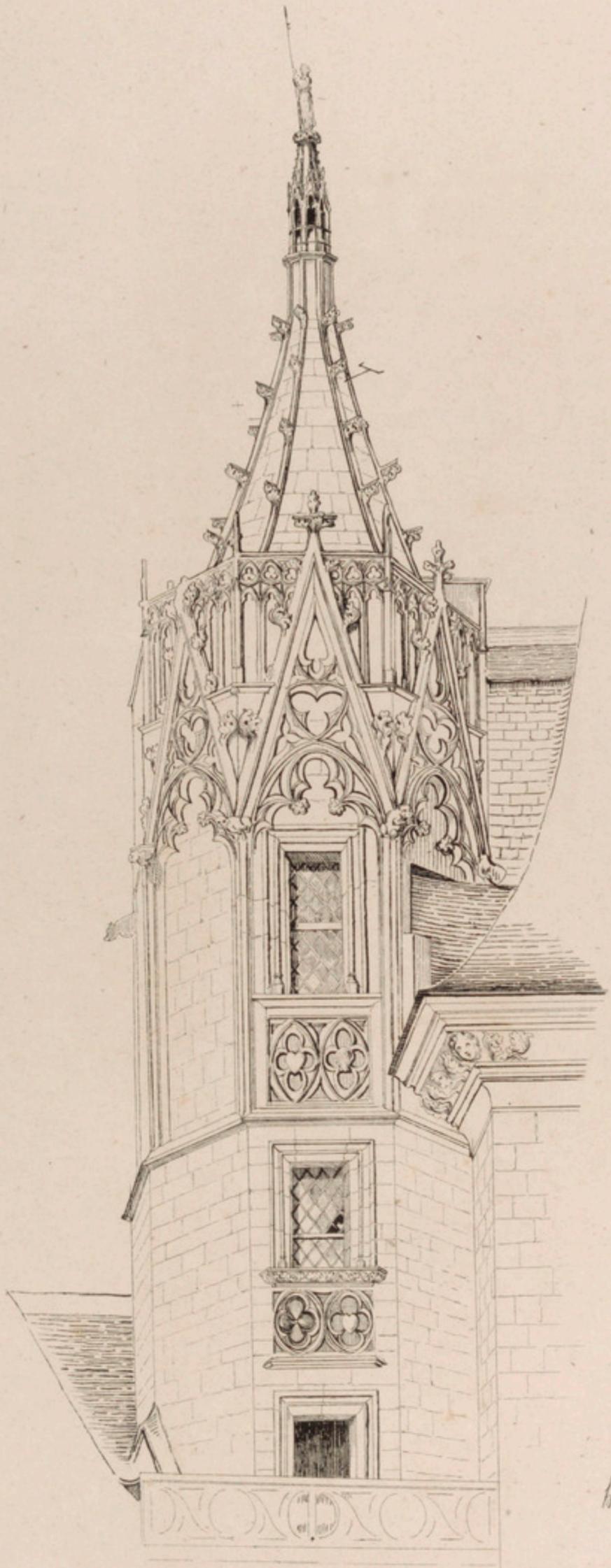
Very faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



haged. Peck

VILLA DE CANTON  
por *Gregorio Escobar*  
MILVITE

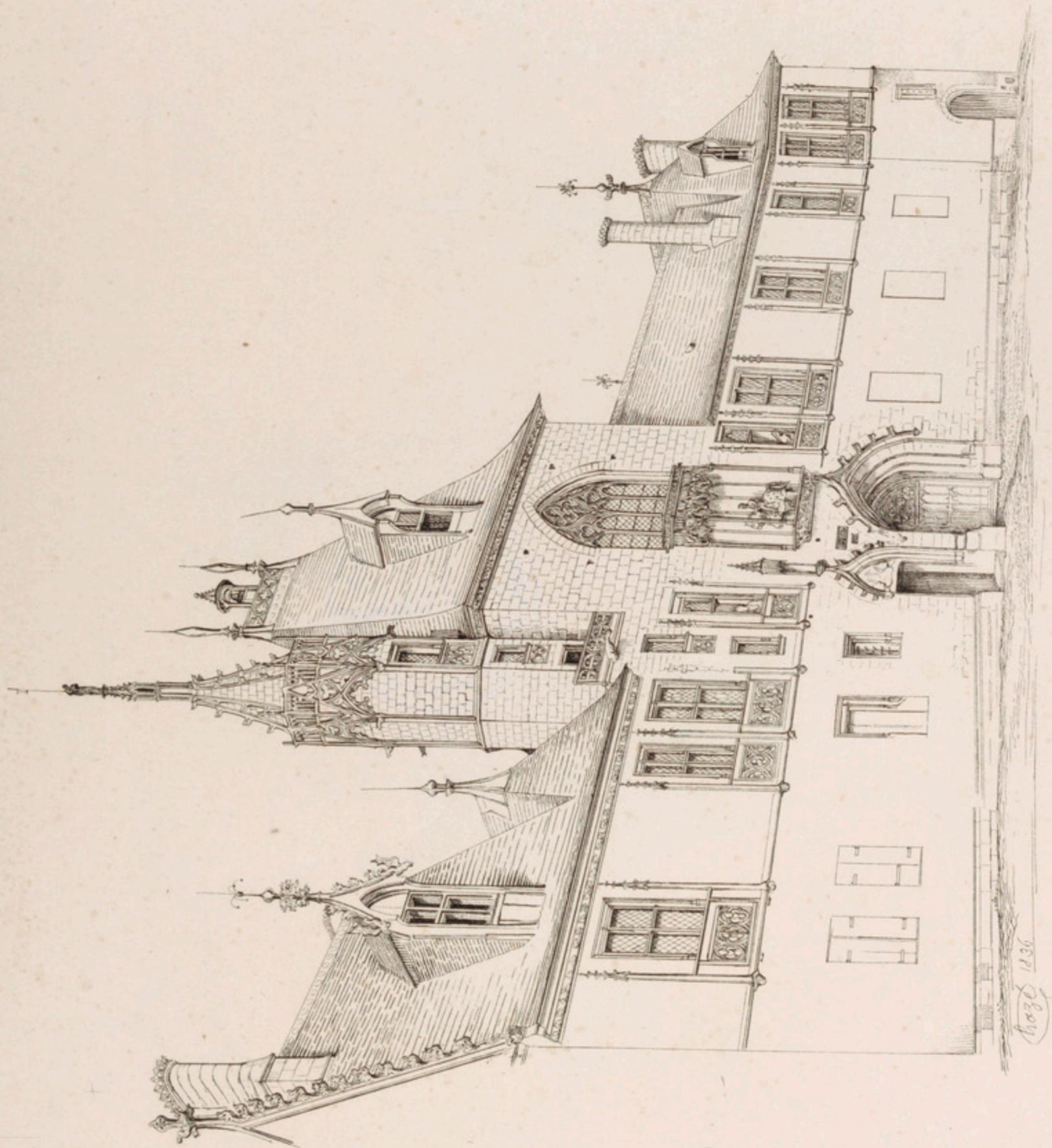




haze. Bourges. 1837

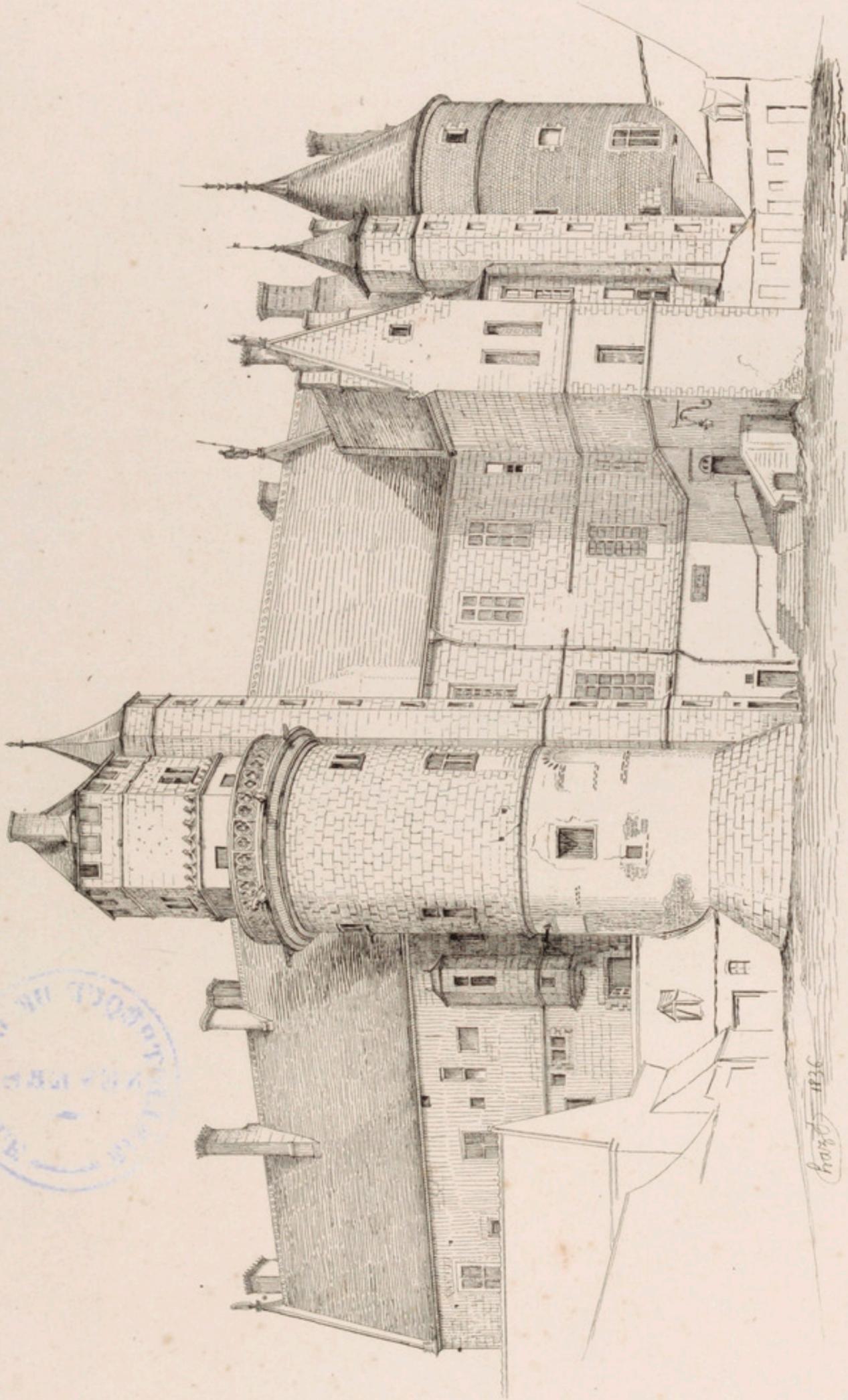


VILLA DE CERUSIGNI  
*And. Luigi de Esca*  
STEVENS



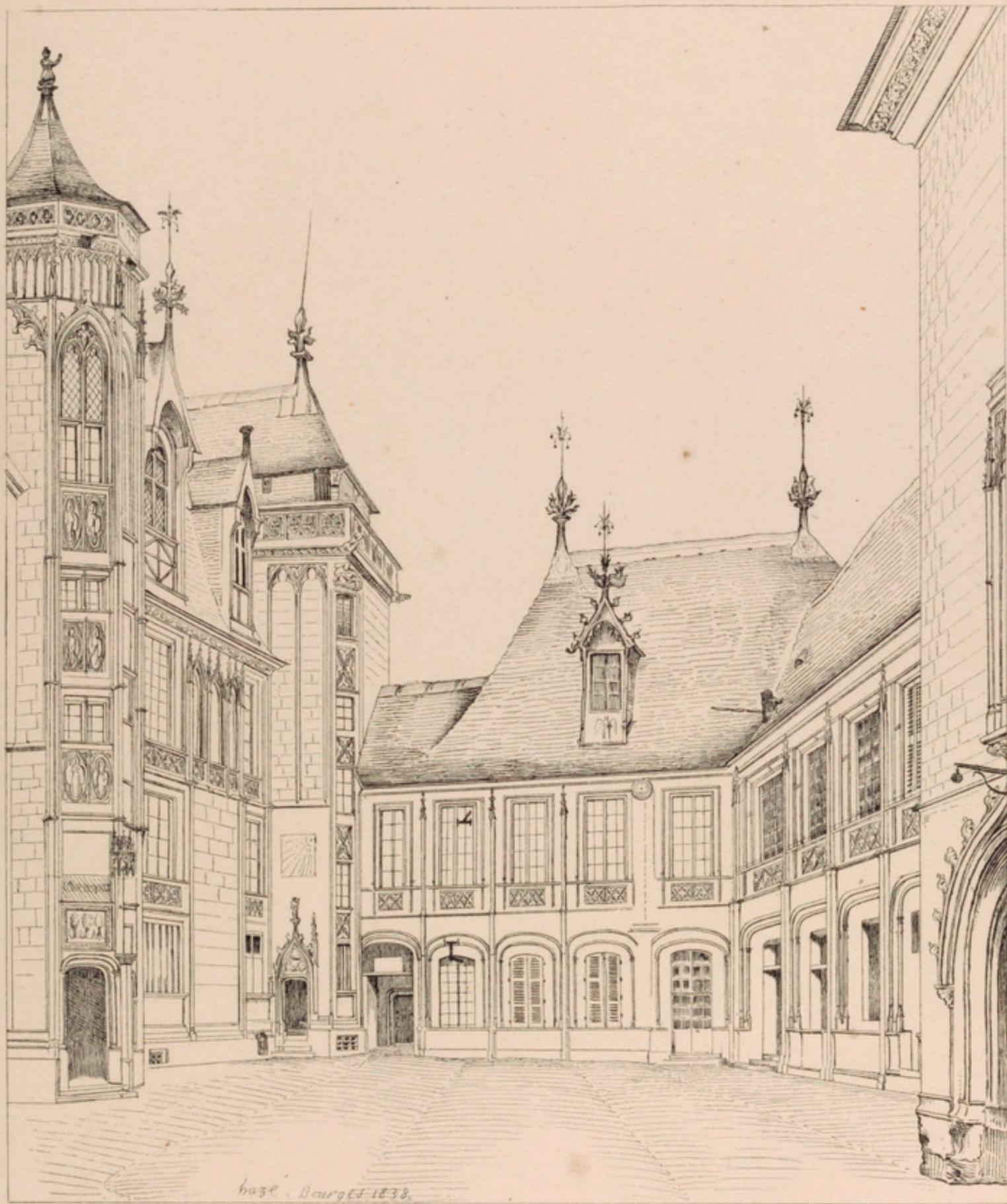
MISSISSIPPI  
STATE DEPARTMENT  
OF AGRICULTURE





*Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page.*

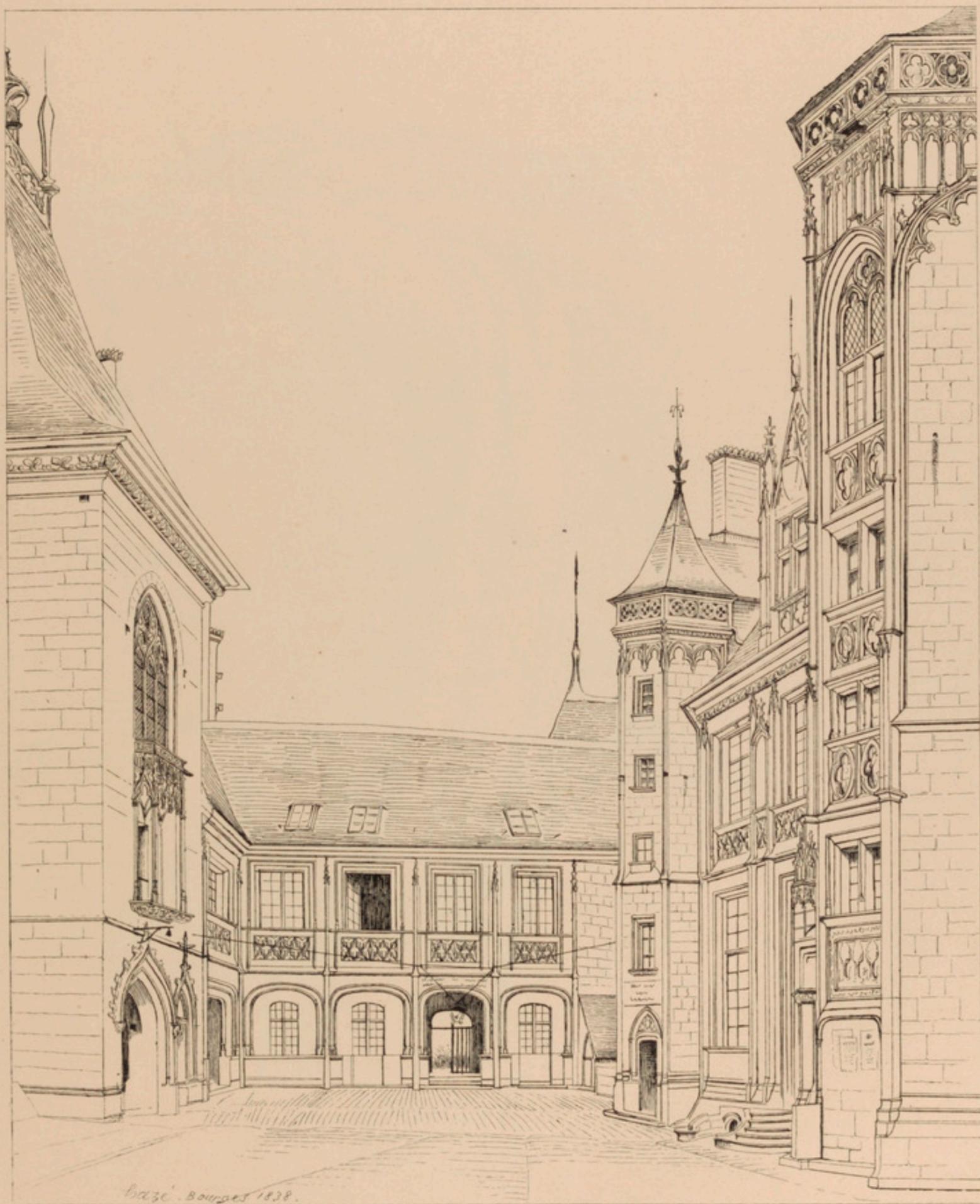




base. Burgl. 1838.

WILLIAM H. ...  
...  
...





Baze Bourges 1838.



*par Courrier de Nevers*  
NEVERS



VILLA DE CIRUMIONI  
*San Lorenzo la Grande*  
NIEVRE



Fig 2

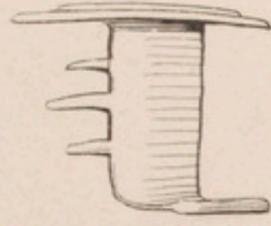
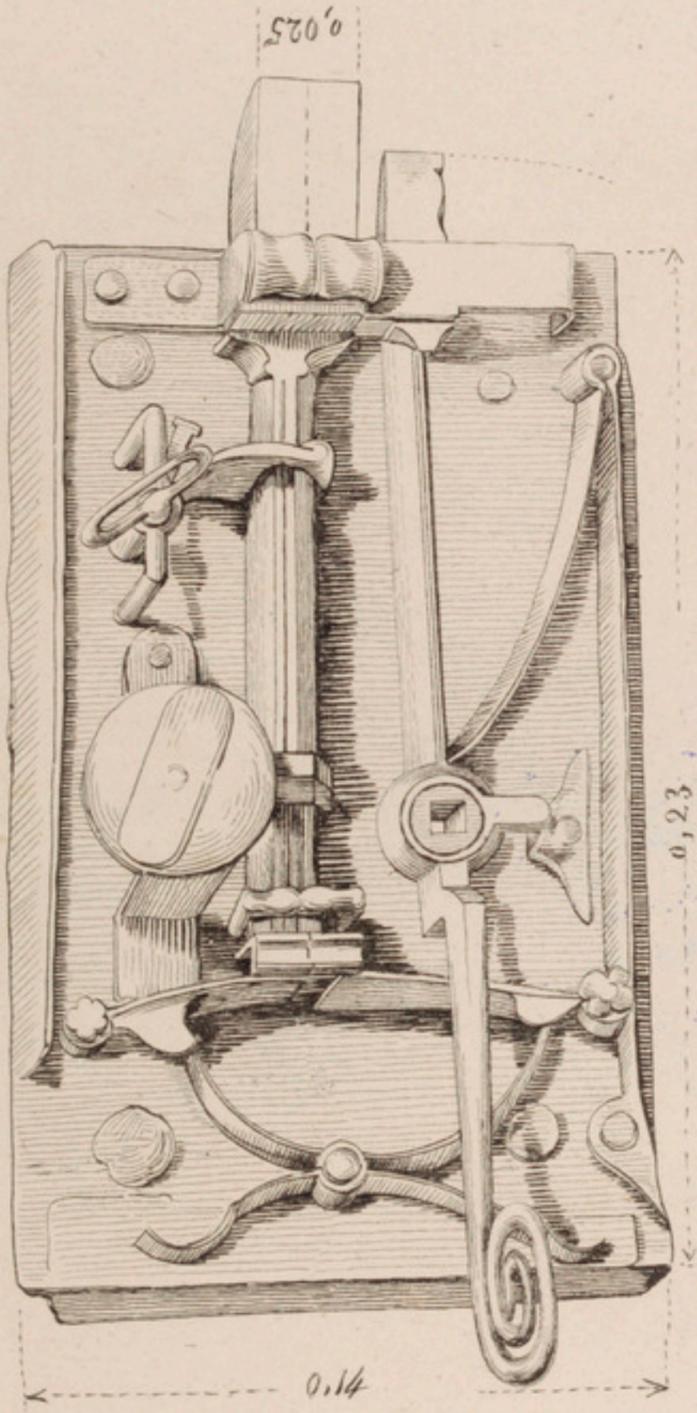


Fig 3

Fig 1



base Bourges 1837



VELLA DE CHAMONIX

*pour l'usage de la Ville*

CHAMONIX



F. 2



F. 1



F. 2

hoaze. Bourges 1837.



VILLE DE CHATELAIN

*par Louis le Grand*

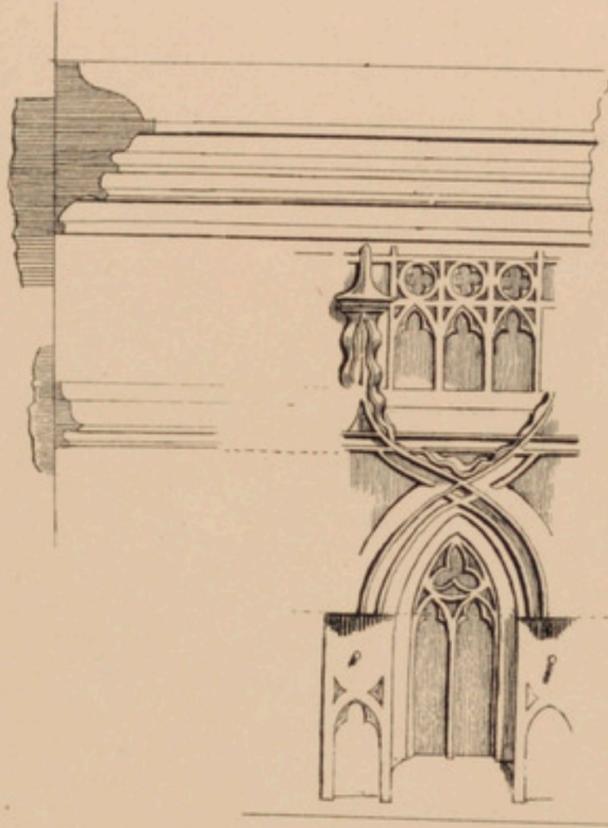
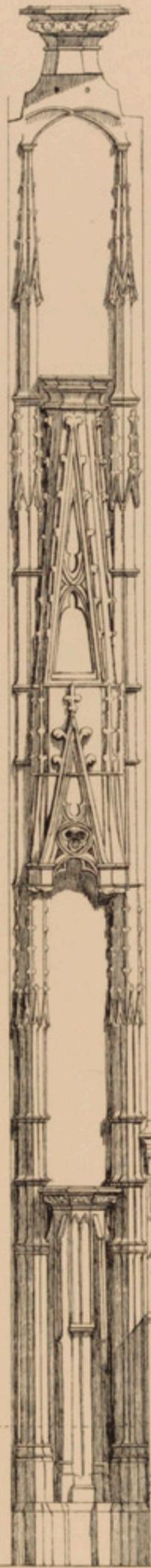
NIEUVILLE



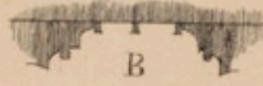


DE LA VILLE  
MONTPELLIER  
MONTPELLIER

P. 38.



B.

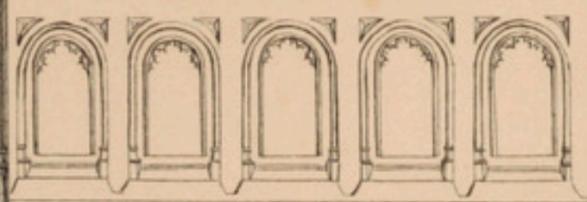
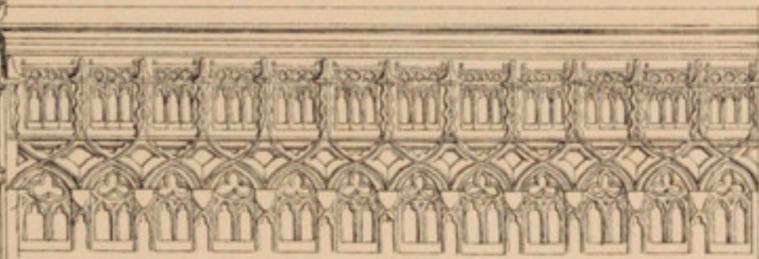


B



A

M



M

haze 1839

A



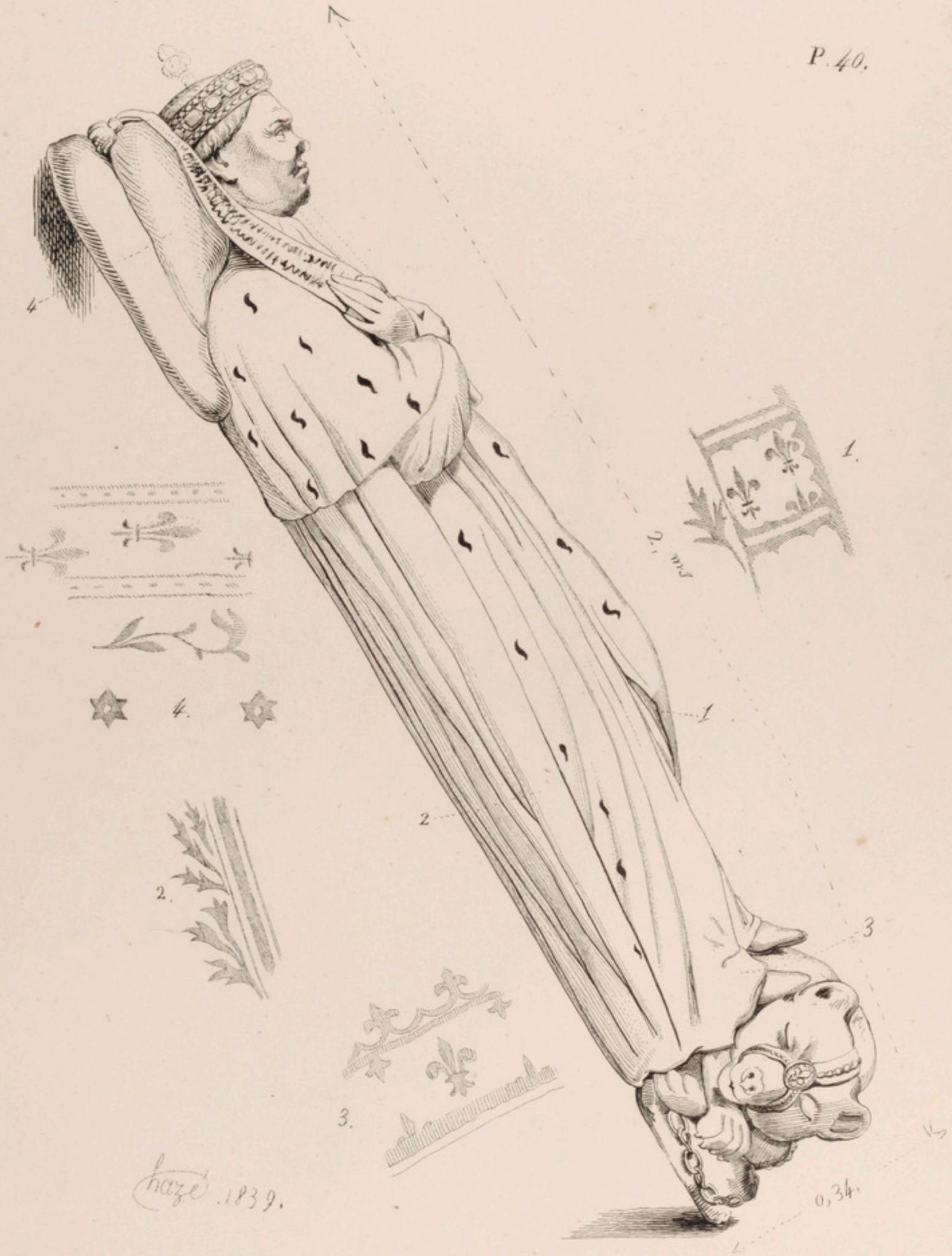
*Faint, illegible handwritten text, possibly a signature or address.*



Haze 1839.



VILLE DE CHAMONIX  
*Jean-Baptiste Esprit*  
SERVANT



Haze 1839.

0,34.



*Faint, illegible text, possibly a library or archival stamp, located in the upper-right quadrant of the page.*



Maize 1839.



DE LA VILLE  
DE LA VILLE  
DE LA VILLE



Chaze 1839.

TABLE DE CONTENU

de la Bibliothèque de la Ville de Paris

REVUE





Boze 1839.



THE DEPARTMENT OF  
MUSEUMS  
BRUXELLES



*Chaze* 1839

DEPARTMENT OF COMMERCE  
BUREAU OF CUSTOMS  
WASHINGTON



P. 45.



Chaze 1839.



TABLE DES MATIERES  
MUSEE DE LA VILLE DE PARIS



Hase. 1839.

VILLA DE CHAUMIGNY

*par Courrier de Evreux*

REVUE





11111111  
11111 11111



VILLA DI CASALE  
*per Luigi...*  
MILANO



haze 1840.



Inscription de la dalle du Combeau du Duc Jean.

PL. 50

✠ Cij Repose pource d'ore suoble memoire Monsieur  
Jehan fil. frere. oucle. de Roys de France. et neveu de l'empereur  
Charles Roy de Bohemie. Duc de Berry et de Normandie. Comte de  
picton. de Neuchamps. de Gien. de Bourgoigne  
et de Normandie. Et de France. Qui edifica. fonda. donna. et  
garant de ces sanctes Eglises. et de ces Riches  
monasteres. ceste sancte chapelle. Et trespassa a Paris en l'age  
de lxxij ans. lan mil quatrecent et seize le quinzeiesme  
Jour de Junij: Priez Dieu pour l'ame de luy.   
Et en memoire du quel: Charles  
viij. Roy de France. son neveu et heritier. pource tres  
xpian et tres victorieux fist faire ceste sepulture

Inscription de la Benedicte

Quid sub lime gemis quid opes quid gl'a prestat | Noluit. mox adraut he michi. mure abant

1737.



VILLE DE MONTREAL  
BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE  
MONTREAL

Fig 1<sup>re</sup>

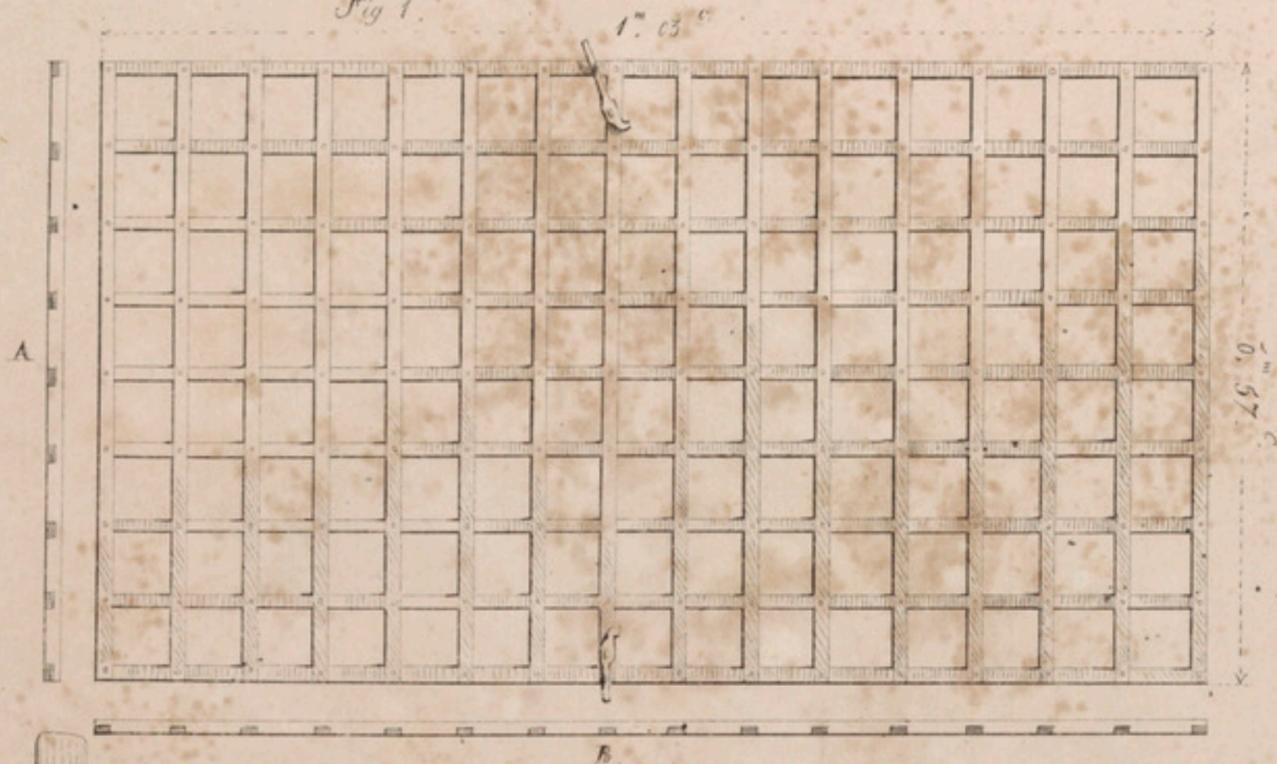


Fig 3

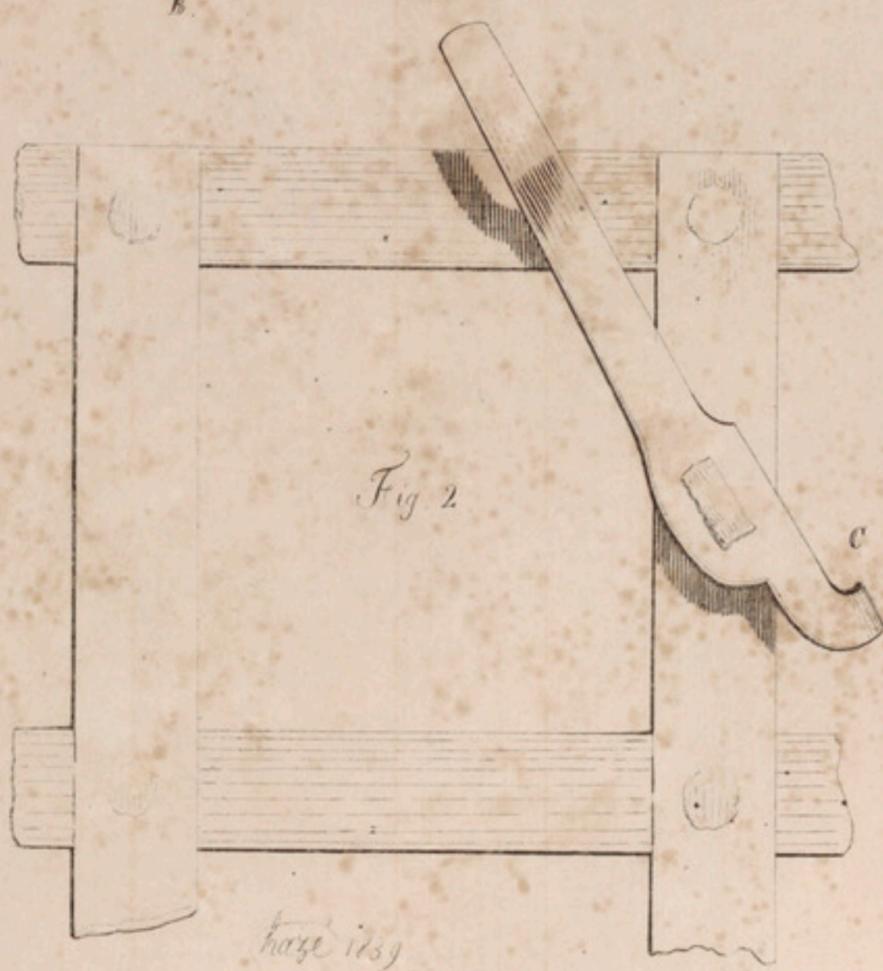
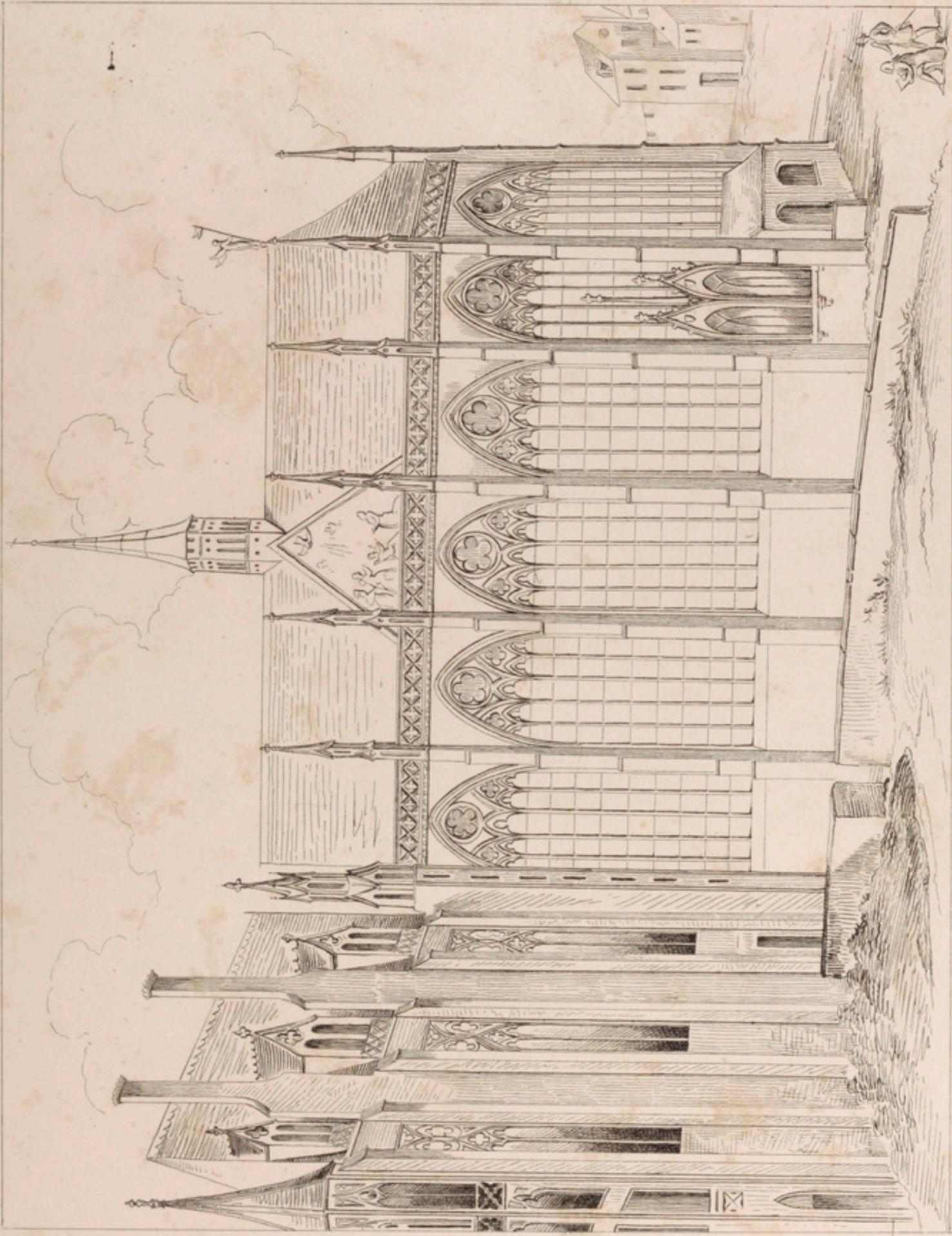


Fig 2

large 1739



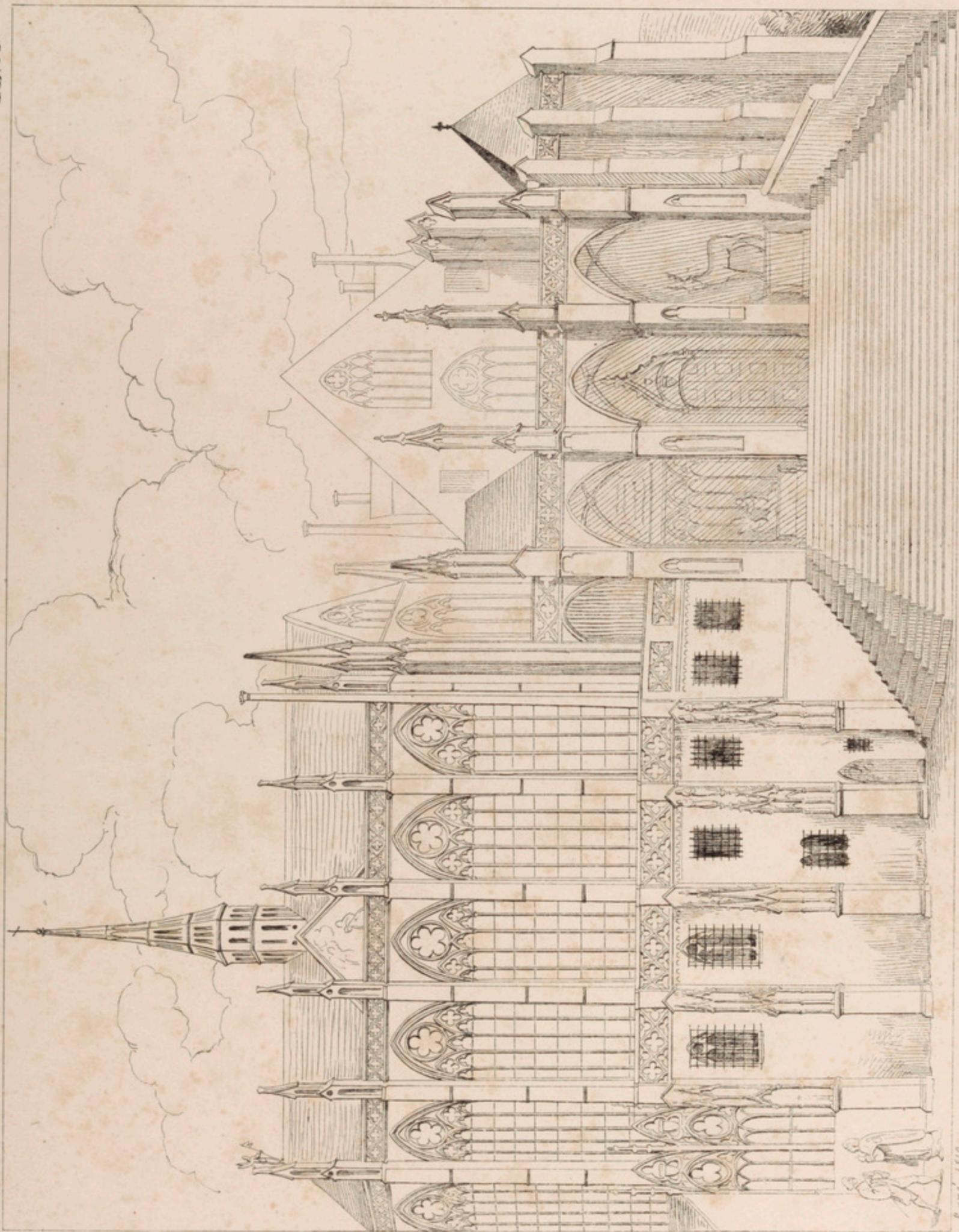
*[Faint, illegible handwritten text]*



hoxé 1440.



VILLA DE CHATELAIN  
*for George H. Brown*  
MICHIGAN



Page 140.



1875  
MAY 10 1875  
CITY OF CHICAGO





VILLA DE CHAUMIGNY  
par Louis de Ercel  
NIVELLE



Haye. 1820.

Del. Haye & Goussier.

Statue de Notre-Dame la Blanche.



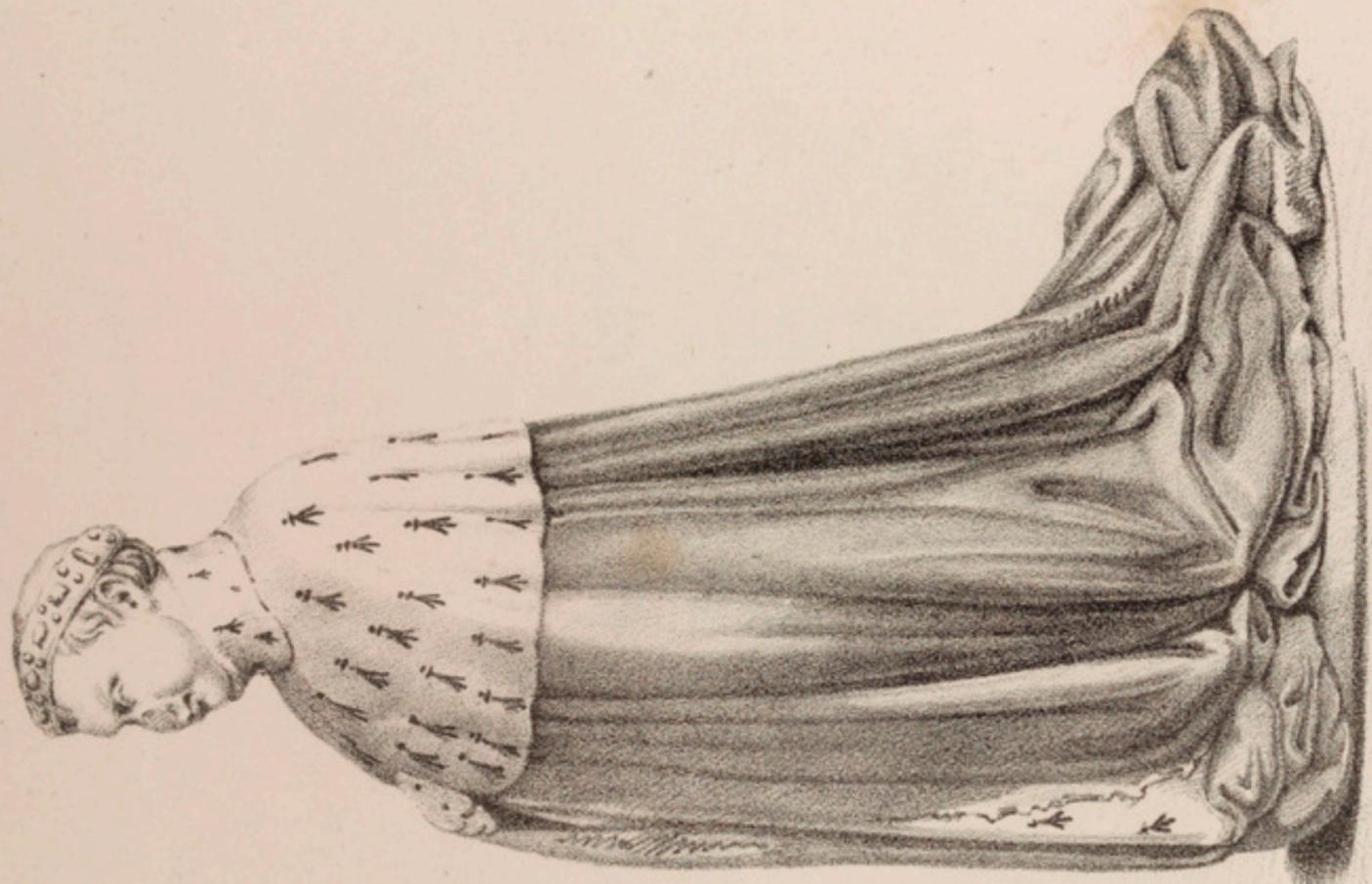


Haye. 1840

Lith. Delorme & Borel

Statue de Notre-Dame la Blanche.





ROYE 1760.

Lith. Manuscrit de Bourges.

Robe de Que Secau, (qui étoit sur l'Autel de N. D. la Blanche)



EMERSON  
*from Long to Green*  
VITA ET MORIBUS



*Lib. Muséum de Bourges.*

Statue de la Duchesse de Berry, (qui était sur l'Autel de N. S. la Blanche.)

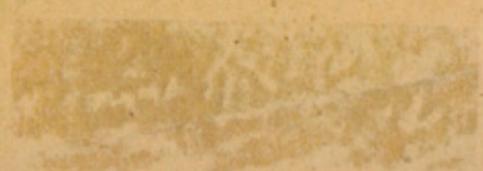
ESTABLISHED  
1800  
LIBRARY OF THE



Les ouvrages parus par l'Académie de la langue française  
ont été imprimés chez les Libraires de la Cour, et chez  
les Libraires de la Ville, et chez les Libraires de la Province,  
à Paris.

Paris, chez la Citoyenne, au Salon de la Bibliothèque Nationale.

Les ouvrages parus par l'Académie de la langue française  
ont été imprimés chez les Libraires de la Cour, et chez  
les Libraires de la Ville, et chez les Libraires de la Province,  
à Paris.



CET ouvrage paraîtra par livraisons à des époques indéterminées. Chaque livraison sera composée d'un texte imprimé à deux colonnes, format in-quarto, et de plusieurs planches en noir ou coloriées, selon le besoin.

Prix : 1 fr. la Livraison.

Les notices sur le Berri devant se succéder, on a cru devoir adopter une pagination suivie ; mais ce mode ne permettant pas de faire concorder la fin du texte avec celle de chaque livraison, il y aura souvent des coupures inévitables dans ce mode de publication.

Ici il ne manque qu'une douzaine de lignes qui feront le commencement de la livraison suivante.



NY  
12